



## Phénomènes émergents liés aux drogues

# Tendances récentes sur les usages de drogues à Lyon et en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021

Nina Tissot  
(RuptureS-Oppelia)

# Table des matières

.....	1
Table des matières .....	2
Remerciements.....	4
<b>Résumé du rapport</b> .....	5
Les dispositifs TREND et SINTES : objectifs et méthodologie.....	7
Un dispositif de recueil de données qualitatives multi-situé.....	7
La coordination locale en Auvergne Rhône-Alpes, implantée à Lyon .....	12
Investigations menées en 2021, contributions : .....	13
<b>I) Populations, consommations et marchés</b> .....	15
A) Marchés, trafics et modalités d’approvisionnement .....	15
Quelques données au niveau national.....	15
Les trafics sur Lyon et la région : évolutions et principales tendances .....	16
Tableau récapitulatif des prix au détail signalés en 2021 .....	33
B) Usages et usagers observés dans les espaces de la marginalité urbaine .....	34
Usagers en grande précarité en centre-ville : de la survisibilisation à l’invisibilisation .....	34
Des difficultés d’accès aux soins qui se maintiennent .....	39
Consommations : produits et pratiques d’usages.....	40
Les jeunes migrants usagers (Mineurs Non Accompagnés).....	49
C) Usages et usagers observés dans les espaces festifs .....	51
Une année encore rythmée par les restrictions.....	51
Consommations : peu d’évolution et des tendances de fond qui se maintiennent .....	54
Soumission chimique.....	57
Les pratiques de Chemsex.....	62
<b>II) Analyses de produits réalisées en région</b> .....	67
<b>III) Produits marquants de l’année 2021</b> .....	70
A) 3MMC.....	70
B) Kétamine .....	72
C) Protoxyde d’azote .....	74
D) CBD .....	77
<b>Annexe 1 : Précaution d’interprétation des chiffres liés aux trafics</b> .....	81
<b>Annexes 2 : Citer les origines géographiques, culturelles et communautaires des personnes consommatrices et/ou impliquées dans les trafics</b> .....	82
<b>Annexe 3 : Précaution d’interprétation des données sur les produits analysés</b> .....	84
<b>Annexe 4 : Informations générales sur les différents produits</b> .....	85

## Glossaire des sigles utilisés

**AFD** : Amende forfaitaire délictuelle (contravention pour usage, mise en place à l'automne 2020)

**ANSM** : Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**CAARUD** : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues

**CJC** : Consultation Jeunes Consommateurs

**CSAPA** : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

**CEIP** : Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance

**DDSP** : Direction Départementale de la Sécurité Publique

**ELSA** : Équipe de Soins et de Liaison en Addictologie (dispositif intra-hospitalier)

**EPM** : Établissement Pénitentiaire pour Mineurs

**GLSES** : Groupe de Lutte contre les Stupéfiants et l'Économie Souterraine

**INPS** : Institut National de la Police Scientifique

**LPS** : Laboratoire de Police Scientifique

**MILDECA** : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Comportements Addictifs

**MNA** : Mineur Non Accompagné

**MSO/TSO** : Médicaments de Substitution aux Opiacés, Traitement de Substitution aux Opiacés

**NPS** : Nouveaux Produits de Synthèse

**OFASST** : Office Anti STupéfiants (remplace depuis 2019 l'OCRTIS : Office Central pour la Répression du Trafic Illicite)

**OFDT** : Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies

**PASS** : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

**PJ** : Police Judiciaire

**PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse

**RdRD** : Réduction des Risques et des Dommages

**SCMR** : Salle de Consommation à Moindres Risques

**SINTES** : Système d'Identification National des Toxiques et Substances

**TREND** : Tendances Récentes et Nouvelles Drogues

## Remerciements

Comme chaque année, nous remercions l'ensemble des acteurs ayant participé, à différents niveaux, à la production de ce rapport, par leur contribution directe aux informations et analyses qui y sont exposées, et plus directement :

**Les usagers et usagères** qui ont accepté de relater leurs expériences et observations dans le cadre des entretiens, restant anonymes, qu'ils soient ici chaleureusement remerciés de la confiance qu'ils peuvent nous faire.

**Ainsi que** (cf. méthodologie pour les identités des individus et services) :

**Les responsables d'observations et contributeurs aux notes ethnographiques**, pour leurs descriptions fines des phénomènes observés sur les différents espaces de la marginalité urbaine et les différents milieux festifs investigués.

**Les équipes intervenant en RdRD** : l'ensemble des CAARUD de la région, les associations d'auto-support en milieu festif et associations de santé communautaire, pour le temps accordé au dispositif via des entretiens individuels et collectifs.

**Les professionnels de santé ayant participé au groupe focus sanitaire**, et les autres professionnels de santé (Cegidd, ENIPSE) ayant restitué des observations par écrit.

**Les autres professionnels du social et médico-social**, dont le Samu Social, pour leur contribution via des entretiens individuels et collectifs.

**Les professionnels des services d'application de la loi** pour le temps accordé au dispositif via des entretiens individuels par service.

**L'ensemble des collecteurs et collectrices SINTES** sur chacun des départements de la région qui ont permis de contribuer à la veille sanitaire.

Nous remercions également :

**La secrétaire de direction** à Oppelia-ARIA, pour le soutien administratif sur le site TREND.

**L'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT)** et l'équipe de la coordination nationale TREND, pour son soutien financier et technique.

**L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes** pour son soutien financier dans la mise en œuvre du dispositif TREND.

## Résumé du rapport

Ce rapport est construit sur la même base que les rapports précédents, même s'il se veut d'un format plus court, se focalisant ainsi sur les principales tendances notables de l'année écoulée, et sur les phénomènes majeurs observés depuis plusieurs années, ou très récemment.

Une première partie sera consacrée à des analyses transversales portant sur :

- **l'évolution des trafics (I.A)**, notamment en région lyonnaise, avec leur restructuration à la suite des périodes de confinement, les évolutions concernant les points de vente de type « fours », les points de ventes en centre-ville, et le deal par livraison. Nous aborderons également l'évolution des stratégies de communication et stratégies marketing des réseaux, avec la diversité des modalités de paiement actuellement proposées par les revendeurs, et nous présenterons le tableau des prix observés en région pour les principaux produits vendus. Les tendances majeures concernent la cocaïne qui continue d'être massivement diffusée et à des prix toujours en baisse, avec la vente sous forme basée nouvellement observée en région. Pour le cannabis, la résine en circulation est toujours plus fortement dosée en THC, et des formes de concentrés sont aussi plus souvent observées à la vente. S'agissant de l'héroïne, on retiendra la vitalité des « réseaux de cité » qui ont repris une part importante du marché suite à la répression policière et judiciaire accrue sur les réseaux albanais.

- les **usagers en grande précarité rencontrés dans les espaces de la marginalité urbaine (I.B)**, qui, après avoir connu une période de forte visibilité dans l'espace public du fait des confinements survenus durant l'année 2020, se sont trouvés bien moins présents en centre-ville en 2021, pour des raisons liées à des mises à l'abri, mais aussi à des formes de répression les éloignant des centres urbains. Les consommations dans l'espace public n'ont pas disparu pour autant. Les difficultés relatives à la situation de grande précarité de ces usagers, et l'accès aux soins, n'ont significativement pas évoluées. De même, les consommations de cocaïne (de plus en plus consommée basée) et d'opioïdes sont toujours majoritaires, avec un recul notable du Skénan®, et une présence encore accrue de la kétamine. Le Lyrica® fait l'objet d'une attention particulière de la part des professionnels du champ addictologique, qui rapportent des consommations de ce produit chez une population immigrée, du Maghreb et des pays de l'Est. Les jeunes migrants magrébins isolés, parfois ayant le statut de MNA, sont particulièrement concernés par cet usage, et des initiatives destinées à intensifier leurs prises en charge ont émergées en région lyonnaise.

- les **espaces festifs (I.C)**, notamment les espaces festifs commerciaux, ont connu une année encore scandée de restrictions (fermetures, passe sanitaire, jauges restreintes). A l'inverse, les free-party de petites ou plus grandes tailles n'ont pas connu de période de pause contrairement à l'année 2020. Nombre d'usagers ont maintenu les habitudes festives qu'ils avaient adoptés durant les confinements : la fréquentation de fêtes sauvages extérieures, et la multiplication des soirées en appartement, où s'observait alors une nouvelle mixité de publics. Concernant les produits consommés, peu d'évolutions sont constatées, mais des tendances de fond se maintiennent notamment l'omniprésence de la cocaïne, l'élargissement des usages de kétamine et de 3MMC, et la présence régulière de CBD. En contexte de chemsex, peu de changement sont mis en évidence cette année concernant les profils des consommateurs et les produits consommés (à l'exception de l'arrivée de la 3CMC en remplacement de la 3MMC). Néanmoins, le travail de terrain met à nouveau en exergue cette années les complications somatiques et psychiques liés à ces pratiques.

Enfin, nous aborderons les prétendus cas de soumissions chimiques, en questionnant les effets de leur médiatisation sur les scènes festives étudiées, les organisateurs des soirées et les usagers.

Dans une seconde partie du rapport nous présenterons **les analyses de produits réalisées en région (II)** par le dispositif SINTES, et de manière transversale des données concernant les analyses réalisées par le LPS d'Ecully sur les produits saisis en région, ainsi que les données issues du laboratoire d'analyse régionale CCM.

En dernier lieu, nous exposerons des données concernant les **4 produits qui ont été les plus significativement marquants sur l'année 2021 (III)**, que ce soit en raison de leur diffusion sur des nouveaux espaces, auprès de nouveaux usagers, ou en raison des nouvelles modalités d'usages et/ou de trafics : la 3MMC, la kétamine, le protoxyde d'azote, et le CBD.

**En annexe de ce rapport**, on trouvera des informations d'ordre général sur l'ensemble des produits (annexe 4), mais aussi des précautions qui nous semblent essentielles quant à l'interprétations de certaines données présentées dans le rapport : celles des chiffres des saisies (annexe 1), celles relatives aux produits analysés (annexe 3), et celles concernant la mention de l'origine géographique ou culturelle des personnes consommatrices et/ou impliquées dans des trafics (annexe 2).

# Les dispositifs TREND et SINTES : objectifs et méthodologie

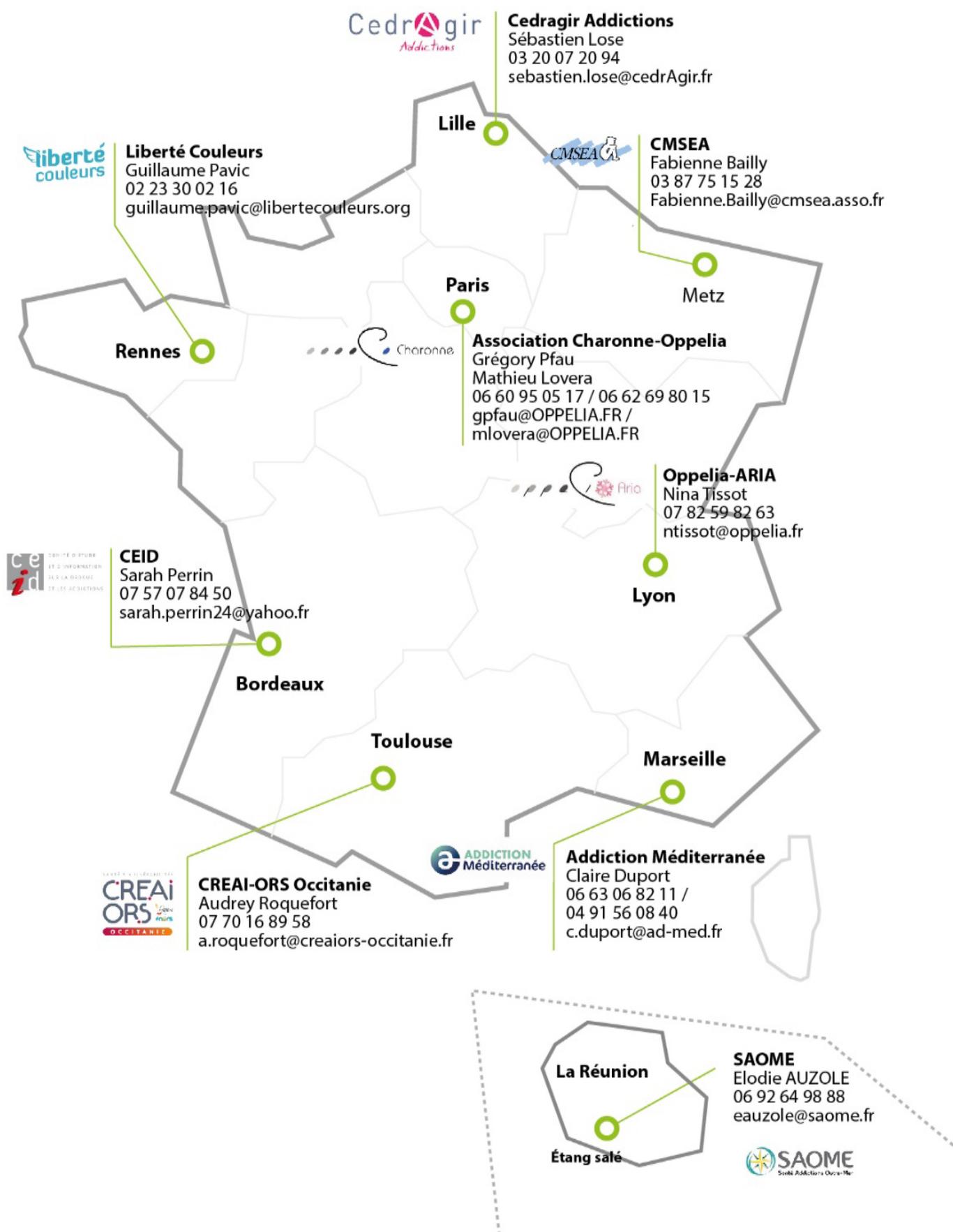
## Un dispositif de recueil de données qualitatives multi-situé

Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) est un dispositif d'observation et de veille qui recueille et analyse des données afin de documenter qualitativement les évolutions en matière d'usages de produits psychoactifs en France, en se focalisant sur des populations particulièrement consommatrices. Piloté par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT, voir encadré ci-dessous) depuis 1999, TREND est devenu progressivement un dispositif majeur du système français d'observation des usages de substances psychoactives. Il informe les pouvoirs publics et les professionnels en contact avec les usagers ainsi que les citoyens sur les transformations à l'œuvre dans le champ des drogues.

### L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Créé en 1993, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies est un groupement d'intérêt public (GIP) qui a pour objet d'éclairer les pouvoirs publics, les professionnels et le grand public sur le phénomène des usages de drogues et des addictions. Il produit, via ses dispositifs d'observation et ses enquêtes, des connaissances scientifiquement validées sur les consommations de substances licites ou illicites (Qui et Comment ? Quels produits ? Quelles sont les opinions et les perceptions sur les drogues ?), sur les conséquences de ces usages (quels dommages sanitaires et sociaux occasionnent-ils ?), sur les réponses qui leur sont apportées (évolutions des politiques publiques), sur l'évolution de l'offre de produits (comment évoluent les marchés ?), etc. Le champ d'étude de l'OFDT comprend également les jeux de hasard et d'argent ainsi que l'usage et l'exposition aux écrans. L'observatoire est l'un des relais nationaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), agence de l'Union européenne qui a pour mission de fournir des informations objectives fiables et comparables au niveau européen sur le phénomène des drogues et leurs conséquences.

Le dispositif TREND s'appuie sur un réseau de coordinations locales implantées dans neuf agglomérations métropolitaines (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse) ainsi que sur l'île de la Réunion, financées par l'OFDT et portées par des associations intervenant dans le champ des addictions, de la réduction des risques ou plus largement dans le secteur sanitaire et social (voir carte ci-dessous). Dans le cadre d'une convention annuelle, chaque coordination reçoit une subvention de la part de l'OFDT pour accomplir leur mission sur leurs territoires géographiques respectifs. Le financement attribué vise notamment à leur permettre de rémunérer un coordinateur chargé de superviser la collecte des données au niveau local et d'assurer la restitution d'information et des livrables.



Quatre thématiques principales structurent le recueil d'informations par les différentes coordinations :  
*Rapport TREND 2021 – site de LYON - AURA*

- Les personnes particulièrement consommatrices de produits psychoactifs<sup>1</sup> : leurs modes et pratiques d'usage des produits, les conséquences sanitaires et sociales de ces usages, leur mode de vie, leur profil sociologique, leurs sociabilités, leurs représentations/perceptions des produits;
- Les espaces et contextes de consommation fréquentés par ces usagers particulièrement consommateurs. Deux principaux espaces sont étudiés en raison de la proportion élevée d'usagers de drogues qu'ils accueillent :
  - L'espace festif techno, qui regroupe les lieux et des événements fréquentés par des usagers et où sont diffusées des musiques électroniques (free parties clubs, discothèques, bars, festivals) ;
  - L'espace de la marginalité urbaine qui regroupe les lieux fréquentés par des consommateurs en situation de grande précarité (rues, squats, zones de deal, structures dédiées aux usagers de drogues, etc.)
- Les produits : leur nom, leur composition chimique, leur prix et leur mode de consommation ;
- L'offre, l'organisation des trafics locaux et les modalités d'acquisition de proximité.

Les coordinations recueillent leurs informations auprès d'acteurs variés (usagers, intervenants du secteur socio-sanitaire et de l'application de la loi, etc.) dont l'ancrage local contribue à une meilleure compréhension des spécificités territoriales :

- Des usagers dont les profils sociaux peuvent être variés : des usagers de drogue dont les conditions de vie sont marquées par une forte précarité et dont le quotidien est construit en grande partie autour du produit ; des usagers bien insérés socialement et économiquement qui consomment des produits dans un contexte festif, sans que ces usages ne semblent entraîner de conséquences négatives sur leur quotidien ;
- Les intervenants en addictologie (CSAPA, CJC, équipes de liaison et de soins en addictologie) apportent des renseignements sur les comorbidités associées à l'usage chronique (trouble somatique ou psychique) ;
- Les soignants plus « généralistes » (psychiatres, infirmiers, pharmaciens, membres des urgences hospitalières et psychiatriques, etc.) peuvent documenter les cas d'incidents aigus à la suite d'une consommation ;
- Les professionnels des structures de première ligne fournissent, entre autres, des informations sur l'appropriation du matériel de réduction des risques ;
- Les professionnels du champ de l'application de la loi (fonctionnaires des services douaniers, de la police judiciaire, de la gendarmerie, magistrats du parquet, etc.) apportent des données concernant la structuration des trafics, les modes d'approvisionnement, les profils des revendeurs et des usagers-revendeurs, etc.

Le recueil d'informations auprès d'acteurs occupant des positions variées dans le champ des drogues permet de croiser les différents points de vue sur un même phénomène, de l'appréhender dans sa globalité, tout en mettant l'accent sur ses différentes dimensions et sa complexité. Pour recueillir ces informations, les coordinations locales mettent en œuvre des outils d'observation qualitatifs (observations ethnographiques, entretiens collectifs et individuels) afin de repérer et documenter les phénomènes émergents et les évolutions en matière de drogues illicites et de médicaments détournés.

Chaque site participe également, par ses collectes de produits et par la transmission de signaux d'alerte, au **Système d'identification national des toxiques et des substances** (SINTES, voir encadré ci-dessous) qui assure une veille sur des produits nouveaux ou inhabituellement dangereux et sur le contenu toxicologique des substances. Le dispositif TREND-SINTES collabore au système européen de

---

<sup>1</sup> A l'exception de l'alcool et du tabac, le dispositif s'intéresse à l'ensemble des produits psychoactifs, illicites ou détournés de leur usage.

surveillance des produits psychoactifs (Early Warning System) mis en place par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA).

Le dispositif SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances) a été mis en place par l'OFDT en 1999. Il vise à documenter la composition des produits circulants, illicites ou non réglementés (dosage, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées par les services d'application de la loi et des collectes de produits, à un stade de leurs parcours où ils ne seront plus coupés. Ces collectes sont réalisées par des acteurs socio-sanitaires directement auprès des usagers. Le dispositif permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque échantillon, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'utilisateur lors de la collecte. Les questions portent sur le produit (prix, forme, voie d'administration), sur l'utilisateur (âge, sexe) et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence). Il comporte deux volets (Veille et Observation) et s'appuie de manière privilégiée sur le réseau SINTES.

Le volet veille est un système d'information rapide par lequel transitent des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels concernant les substances psychotropes et les signalements de substances présentant un caractère nouveau (forme, composition, nom...) ou particulièrement dangereuses. SINTES participe également à la veille sanitaire à travers la Cellule nationale d'alerte (CNA) en lien avec des institutions sanitaires françaises (DGS, Santé publique France, ANESM, ANSM et MILDECA). Enfin, la coordination nationale du dispositif SINTES est le relais français du Système d'alerte précoce européen ou Early Warning System (EWS). Elle a pour mission de communiquer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) tout nouveau produit de synthèse (NPS) identifié sur le territoire français ainsi que tous les cas sanitaires graves en lien avec un usage de drogues.

Le volet « Observation » propose un éclairage sur la composition d'un produit illicite particulier grâce à des études spécifiques. Il s'appuie toujours en grande partie sur le réseau TREND qui assure les collectes de substances auprès des usagers et le renseignement du questionnaire. D'autre part, les données d'analyse des saisies fournies par les laboratoires de la police, des douanes et de la gendarmerie permettent de suivre d'année en année la composition moyenne des produits.

Le réseau SINTES est formé de trois partenaires :

- Les coordinateurs régionaux et les collecteurs qui effectuent les collectes des produits accompagnées du remplissage des questionnaires (travailleurs du champ sanitaire et social intervenant auprès des usagers de drogues, acteurs du milieu associatif intervenant dans le champ de la réduction des risques.
- Les laboratoires d'analyse à qui sont adressés les échantillons : laboratoires hospitaliers et universitaires, de la Police scientifique, du Service commun des douanes de Paris (SCL Paris) de l'Institut de recherche criminologique de la Gendarmerie nationale (IRCGN).
- Les services d'application de la loi pour la transmission des résultats d'analyse des produits saisis par leurs services : police (INPS), douanes (SCL de Paris) et la gendarmerie (IRCGN).

Ces résultats permettent à l'OFDT de comparer les produits saisis avec ceux réellement consommés par les usagers et sont aussi communiqués à l'EMCDDA deux fois par an.

Au niveau national, l'OFDT accompagne en continu les coordinations locales dans le recueil et l'analyse des informations, en veillant à la mise en œuvre d'une stratégie de collecte et d'analyse commune. L'OFDT centralise et met en perspective les informations recueillies par les différentes coordinations locales afin de dégager des évolutions communes.

Ces informations sont également complétées par celles issues des dispositifs quantitatifs de l'OFDT (notamment l'enquête ENa-CAARUD et celles en population générale adulte et adolescente), du réseau d'addictovigilance et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), de l'Office antistupéfiants du ministère de l'intérieur (OFAST) et de l'Institut national de police scientifique (INPS).

Ce travail donne lieu à une publication annuelle de l'OFDT qui présente de manière synthétique les tendances nationales en matière d'usage et de trafic de produits psychoactifs illégaux ou détournés de leur usage<sup>2</sup>.

Par ailleurs, l'OFDT s'appuie sur les informations collectées par les coordinations locales TREND dans le cadre d'enquêtes spécifiques centrées sur un produit, un contexte de consommation, un groupe d'utilisateurs, etc<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Ces synthèses nationales sont disponibles sur le site de l'OFDT.

<sup>3</sup> Ces enquêtes sont disponibles sur le site de l'OFDT.

## La coordination locale en Auvergne Rhône-Alpes, implantée à Lyon

Le dispositif TREND-SINTES est implanté en région Auvergne Rhône-Alpes depuis 6 ans (mars 2016). La coordination locale est portée par l'association Oppelia (ARIA-Ruptures) par convention avec l'OFDT, et est soutenue par l'ARS AURA depuis sa création. Elle produit chaque année un état des lieux partagé de la situation locale en matière de consommations et de trafics, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux concernés par les problématiques des drogues (usagers de drogues, professionnels de santé, de la réduction des risques, du champ d'application de la loi, etc.). Cet état des lieux permet notamment :

- **De favoriser l'échange et l'acquisition et le partage des informations entre les différents acteurs locaux concernés par la question des drogues.** Les éléments d'information et de compréhension des phénomènes locaux font l'objet d'un rapport annuel, d'une synthèse, et de temps de restitution. Cette diffusion permet aux professionnels d'acquérir une meilleure connaissance des phénomènes d'usage et des populations d'usagers, des produits et des modes de consommations. Cet accès à des informations actualisées permet ainsi d'adapter les pratiques de prévention, de réduction des risques ou de soin. La participation de la coordination TREND/SINTES Lyon-AURA au réseau national permet en outre de bénéficier d'une vision dynamique des phénomènes au niveau national, et des autres régions, et ainsi de mieux appréhender son positionnement au sein de ces dynamiques.
- De disposer d'un outil d'accompagnement à la décision **permettant d'éclairer les décideurs, d'améliorer le contenu et le pilotage des politiques publiques locales** en les faisant reposer sur des informations fiables et un diagnostic commun. La connaissance qualitative des situations locales permet d'enrichir les diagnostics territoriaux, de compléter les données quantitatives disponibles. En outre, la coordination locale TREND-SINTES Lyon-AURA peut produire des notes spécifiques et fournir des informations qui relèvent de son champ de connaissances, à la demande d'acteurs et de décideurs locaux (tels que l'ARS, la délégation MILDeCA ou les municipalités). Ces informations peuvent aider à la mise en place d'actions et accompagner les décideurs dans le contenu et le pilotage des politiques sanitaires et sociales au niveau locale.
- **D'appréhender rapidement la portée d'un signal sanitaire, d'évaluer la réalité d'un phénomène et sa dangerosité potentielle** (accident ou décès liés à un produit par exemple).
- **De contribuer à l'animation des réseaux professionnels locaux en matière d'addictions.** Ces contributions/animations débordent souvent le champ strict des usages de drogues pour accompagner des projets locaux (par exemple sur les problématiques spécifiques à tel territoire local, l'accès au soin et aux droits pour des populations spécifiques, les pratiques, l'impact des usages et trafics de drogues sur le cadre de vie, etc.).

## Investigations menées en 2021, contributions :

Le présent rapport a été rédigé par Nina TISSOT, coordinatrice du site TREND Lyon-région AURA, à partir des données collectées via différentes sources, qui peuvent concerner des territoires variables :

- la métropole lyonnaise (ethnographies des usagers en grande précarité, pratiques festives privées, dont chemsex)
- le secteur transfrontalier avec la Suisse (entretiens auprès d'usagers et de professionnels de ce secteur)
- un plus large territoire au niveau régional (données sur les usagers en précarité rencontrés dans les CAARUD de chaque département, sur les espaces festifs alternatifs type free-party ou autres (chemsex) dans plusieurs départements).

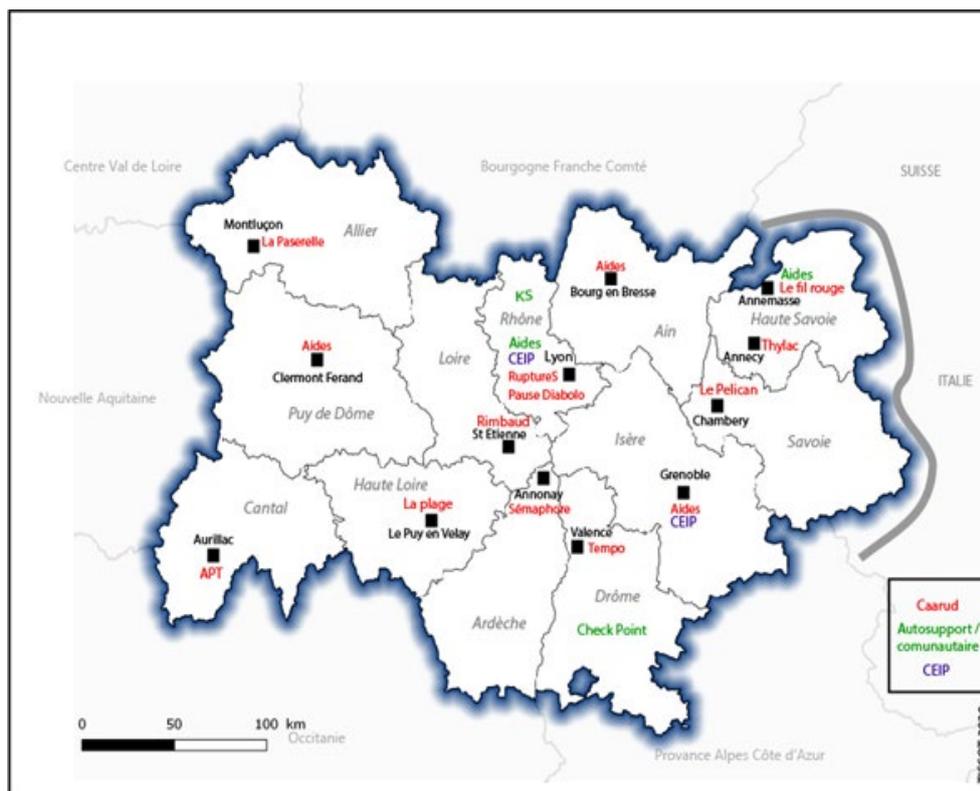
### Ces données ont été produites par :

- Les **responsables d'observation urbain (Caroline Loth** pour la ville de Lyon, et **Pascaline Comte-Dizier** pour le secteur transfrontalier) qui ont transmis **des notes ethnographiques** (descriptions des usagers, des espaces et des pratiques de consommation) et des **restitutions d'entretiens** menés avec des professionnels du médico-social et des usagers.
- **Des observateurs en espaces festifs (Poliana Dez, Jean-Baptiste Criscuolo, Théo Lemoalle-Pène, Anaël Rachedy, Florent Bathilde, et d'autres observateurs souhaitant rester anonymes)** qui ont restitué des **notes d'observations** sur les pratiques festives (exclusives ou non aux différents espaces : lieux alternatifs ou commerciaux, chemsex) principalement sur la ville de Lyon (Chemsex et festif commercial), mais également en région pour le festif alternatif (Grenoble, et autres lieux en région pour les free-party).
- **La coordinatrice (Nina Tissot)** qui a mené des **entretiens individuels et collectifs** auprès :
  - D'usagers des espaces festifs de la région lyonnaise
  - De salariés et de bénévoles d'associations d'auto-support en milieux festifs (*Keep-Smiling pour Lyon et région*)
  - D'intervenants d'associations de RdRD de l'ensemble des 14 CAARUD de la région (*AIDES à Grenoble, Bourg-en-Bresse et Clermont-Ferrand, OPPELIA à Lyon, Valence, Aurillac et Annecy, LE MAS à Lyon, RIMBAUD à Saint Etienne, APRETO à Annemasse, Le PELICAN à Chambéry, Addiction France à Montluçon, Le Puy-En-Velay et en Ardèche*) ainsi que des intervenants en santé communautaires de l'association AIDES à Annemasse et Lyon.
  - De professionnels du *Samu Social* de Lyon
  - De services d'application de la loi, par le biais d'un focus-groupe rassemblant la *Gendarmerie Départementale du Rhône, la section recherche de la Gendarmerie, la Police Judiciaire, Le laboratoire de la police scientifique d'Ecully, la division interrégionale des Douanes.*
  - De professionnels du secteur du soin et de l'addictologie (CSAPA, ELSA, SMPR, CJC) par le biais d'un groupe-focus sanitaire rassemblant médecins, infirmiers, pharmaciens, éducateurs et psychologues des structures de la Métropole lyonnaise (*association OPPELIA, ARHM, LYADE, Addictions France (anciennement ANPAA), HCL (Hôpital du Vinatier, Hôpital Saint Jean de Dieu, Hôpital Edouard Herriot, hôpital de la Croix-Rousse), CEIP*, complété par des retours de professionnels travail en milieu carcéral.
  - D'autres professionnels et personnes impliqués dans les espaces investigués (gérant d'une boutique CBD, gérants d'établissement festifs, organisateurs de free-party...)

## Les collectes SINTES

Sur l'année 2021-début 2022, 90 collectes ont été réalisées par les collecteurs SINTES, au nombre de 91 sur l'ensemble de la région.

Ces collecteurs représentent 23 structures différentes (CAARUD, CSAPA, Hôpital psychiatrique, association d'auto-support, CEIP), présentes sur l'ensemble des départements de la région.



## Relecture du rapport :

Le présent rapport a fait l'objet d'une relecture de la part de Clément Gérôme, coordinateur national TREND à l'OFDT, et de Caroline Protais, chargée de mission à l'OFDT.

## I) Populations, consommations et marchés

### A) Marchés, trafics et modalités d'approvisionnement

Quelques données au niveau national

*Nous renvoyons à l'annexe 1 relative aux précautions nécessaires pour interpréter les chiffres relatifs aux saisies. Ces remarques sont d'autant plus valables cette année en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire.*

Concernant le cannabis, 72,4 tonnes de résine et 39,5 tonnes d'herbe ont été saisies, soit près de 112 tonnes contre 96,5 en 2020 et 104,2 en 2019. Les pieds saisis sont au nombre de 101771 (115365 en 2020, et 183034 en 2019).

L'évolution majeure concerne la cocaïne : 26,5 tonnes de cocaïne ont été saisies<sup>4</sup>. Elles ont donc doublé par rapport à de 2020 (13 tonnes) et augmenté de 70 % par rapport à 2019 (15,7 tonnes). L'essentiel des saisies interviennent dans les containers dans les ports du nord de la France.

Les saisies d'héroïne restent à peu près stables : 1,3 tonne en 2021 pour 1,1 tonne en 2020.

Les saisies d'ecstasy sont de 1 454 085 comprimés, contre 1 227 876 comprimés en 2020, revenant au niveau de 2019.

Pour information et mise en perspective de ces données, voici un tableau exposant les quantités moyennes de saisies annuelles, par décennie (données OFDT/OFAST), déjà publié dans le rapport TREND-LYON 2020 et ici actualisé. Le début de la nouvelle décennie témoigne ainsi de quantités moyennes annuelles supérieures aux moyennes enregistrées les des décennies précédentes.

Moyenne des saisies annuelles sur la décennie	1991-2000	2001-2010	2011-2020	Année 2021
Cocaïne (kg)	1 841	5 387	11 109	≈ 26500
Héroïne (kg)	446	738	900	≈ 1300
Ecstasy (cps)	657 220	1 254 725	1 071 254	1454085
Cannabis (herbe + résine) (kg)	49 175	69 577	78 983	≈ 111 900
Ratio herbe/cannabis (%)	5,5 %	5,6 %	23,3 %	35,2 %
Résine de cannabis (kg)	46 465	65 642	61 685	≈ 72 400

<sup>4</sup> Cf. à ce propos et concernant l'interprétation des chiffres l'article de la criminologue Nicole le Floch, paru dans la revue Swaps n°101 – 102 printemps 2022, « De quoi les saisies « historiques » de cocaïne en 2021 sont-elles le nom ? ».

## Les trafics sur Lyon et la région : évolutions et principales tendances

*Nous renvoyons à l'annexe numéro 2 évoquant les précautions de lecture à adopter à l'évocation des origines et appartenances géographiques, culturelles et communautaires des personnes consommatrices de produits et/ou impliquées dans les trafics.*

### Evolution à la suite des confinements de 2020 et 2021

Le précédent rapport avait décrit les conséquences de la crise sanitaire, des confinements successifs et des restrictions de circulation, dans l'agglomération lyonnaise et sa région.

L'adaptation des petits points de deal fixes en zones urbaines (déplacements vers les commerces restés ouverts, adaptation des horaires) n'a perduré que durant les premiers mois de l'année du fait de la période de couvre-feu encore en vigueur. Les formes de commerces de proximité décrites en 2020 ont persisté sur le territoire lyonnais et dans d'autres villes de la région. Cela s'explique par l'influence du développement plus général de la livraison à domicile, pratique mise en place avant les confinements et qui s'est révélée particulièrement adaptée à ces périodes. La livraison tient désormais une place centrale dans les modalités d'approvisionnement de nombreux consommateurs, qu'ils soient en grande précarité ou non, qu'ils consomment en espaces festifs ou non, et concerne une variété de produit toujours plus importante : cannabis et cocaïne depuis plusieurs années, désormais la kétamine, et très récemment la 3MMC, en lien avec le développement de l'usage de ces deux derniers produits (cf. partie III principaux produits marquants).

La disponibilité de certains produits est rapidement revenue à la normale à la suite des quelques mois de l'année 2020 marqués par les confinements. La disponibilité du cannabis, qui avait été jugé plus difficile d'accès (notamment à partir des quantités dépassant la centaine de grammes) et qui avait vu ses prix presque doublés, est revenue aux niveaux antérieurs lors des premiers mois de 2021. Les prix de la cocaïne, qui n'a pas connue de difficulté d'accès majeure, auront quant à eux continué de baisser (cf. tableau des prix). Les points de vente fixes de type « fours » n'ont en définitive été que peu impactés par la crise, et restent aujourd'hui toujours très actifs dans la région lyonnaise, mais aussi dans d'autres endroits de la région où ils se sont développés et proposent désormais de la cocaïne tout autant que le cannabis, et dans une moindre mesure de l'héroïne (cf. plus loin).

Pour le reste de l'organisation des trafics dans la région, rien de spécifique n'a été observé cette année, les principaux constats antérieurs au confinement se maintiennent et s'affirment parfois plus encore :

La région AURA étant à la fois une région de fort transit de drogues illicites (axe nord-sud et sud-nord, et secteur transfrontalier avec la Suisse, cf. détails dans les précédents rapports), et un marché important, notamment dans les métropoles lyonnaise et grenobloise, des saisies importantes ont toujours lieu sur les axes routiers et notamment à certains péages stratégiques principalement par les

services douaniers (qui enregistrent plus de 1300 affaires en 2021<sup>5</sup> pour un total de 9,6 tonnes saisies, dont 9,3 tonnes de cannabis<sup>6</sup>). Ainsi l'agglomération lyonnaise et le Nord Isère sont toujours particulièrement représentés du fait des axes de communication (notamment le péage de Vienne-Reventin) de même que la région transfrontalière avec la Suisse (export ou import de marchandises, cf. encadré ci-dessous) ou l'Italie (à noter en Savoie la saisie en provenance d'Italie par le tunnel du Fréjus d'une grande quantité de précurseurs destinés à fabriquer du GHB). La Drôme (près de 2 tonnes de cannabis saisies) et le Puy-de-Dôme sont également des départements de transit important via l'A7 et l'A75 où les saisies douanières et parfois de la PJ sont conséquentes.

Les vecteurs d'acheminement sont divers mais les services policiers et douaniers rapportent toujours l'amplification de l'usage des « go-slow » au détriment des « go-fast », notamment du fait du recours aux poids-lourds, mais aussi par de petites voitures transportant peu de marchandise. Nous renvoyons au rapport précédent pour la description des enjeux stratégiques à cet égard, de même que pour ceux ayant trait à l'usage par les réseaux de trafic des technologies cryptée de communication, dont la tendance se prolonge largement cette année également.

S'agissant plus spécifiquement de l'agglomération lyonnaise, celle-ci se caractérise toujours par une forte activité de transit et de diffusion des produits, tout en restant relativement calme en termes de violences associées. Des réseaux de différents départements alentours (Loire, Haute-Loire, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère) viennent s'approvisionner en cannabis, cocaïne ou encore héroïne, dans certains quartiers particulièrement cités par les forces de l'ordre, et qui n'ont que peu variés depuis plus d'une décennie. Localement à Lyon, ils alimentent également à plus petite échelle (en termes de quantité de produit transporté) les communes alentours, avec également des mobilités nouvelles permises par l'extension du Sytral (réseau de transports en commun). Les gendarmes rapportent ainsi par exemple de nombreux contrôles routiers donnant lieu à des saisies dans les villages périphériques de l'ouest (Francheville, Chaponost, Brindas...) et du Nord de Lyon, sur des véhicules en provenance de banlieues lyonnaises, constatant « *des voyages très réguliers mais peu chargés* » (dizaines de kilos tout au plus pour le cannabis), qui reste néanmoins conséquents.

Sur le secteur lyonnais, les différents réseaux cohabitent dans une paix relative, qualifiée de « *paix armée* » (cf. rapports précédents) par les forces de l'ordre, marquée par des fusillades et des règlements de comptes aux conséquences très marginales en termes de morts et de blessés graves. Cependant, si les alliances d'opportunité entre des réseaux associés à différents territoires (« *les 3 V* » [policier] pour Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne) sont toujours d'actualité, la « culture commerçante à la lyonnaise » qui caractérisait la région depuis plusieurs décennies peut pâtir de tensions de plus en plus manifestes notamment à l'échelle des trafics (revente au détail)<sup>7</sup>. Très récemment (printemps 2022), deux fusillades à un mois d'intervalle ont conduit au décès de jeunes hommes (un dans le quartier de Gerland en mai, et deux dans le quartier de la Duchère en juin), des phénomènes particulièrement exceptionnels donc pour la région.

---

<sup>5</sup> Contre un peu plus de 800 affaires (6,3 tonnes) en 2020, chiffre à mettre en lien avec les confinements qui ont fortement ralenti la circulation des marchandises (de même au niveau national avec une augmentation de 30%, pour un total de 115 tonnes, dont près de 75 de cannabis, 18,62 de cocaïne, 466 d'héroïne et 1 million de cachets d'ecstasy)

<sup>6</sup> A l'échelle nationale ce sont 74 tonnes qui ont été interceptées, soit + 24% sur un an, sachant que les douanes réalisent l'essentiel des saisies de stupéfiants (80%).

<sup>7</sup> « *Ce sont donc des formes de coopération entre réseaux qui sont observées, sans qu'elles ne soient totales et ne relèvent non plus d'une logique de partage, les plus gros œuvreront pour leur compte avant tout, et si mutualisation il y a elle concernera un échelon relativement haut (au niveau de l'importation), la gestion des différents points de deal fera ensuite la différence sur le profit généré pour chacun. Les relations « cordiales » à haute échelle n'empêchent pas quelques tensions au niveau des points de deal, mêmes si elles sont globalement sporadiques et éphémères.* » rapport Trend LYON 2020

## Principaux produits saisis :

Le cannabis est toujours saisi dans des quantités allant de la centaine de kilos à la tonne sur la région, avec pour la première fois une quantité d'herbe dépassant celle de la résine (70% d'herbe en 2021, avec un volume qui a plus que doublé passant de 2,5 tonnes à plus de 6,5 tonnes), souvent conditionnée sous-vide (discrétion du fait des moindres volumes et odeurs). Si l'herbe provient en grande partie d'Espagne, c'est également la résine qui est citée désormais par des consommateurs et revendeurs comme en provenance de ce pays (annoncée comme fabriquée sur place, mais sans confirmation de source policière), et chaque fois réputée d'une qualité et d'une concentration importante. Une seule analyse SINTES a été réalisée sur ce type de produit et de provenance, indiquant un dosage à 31% de THC. Les résines saisies sur la région et analysées par le LPS d'Ecully, toutes provenances confondues, sont particulièrement concentrées en THC et cette année plus encore, la moyenne atteint les 30%, supérieure à la moyenne nationale (27,7), avec un dosage maximum à 50 % (il était de 39% l'an dernier). L'herbe reste à un dosage moyen habituel de 13%, avec néanmoins une maximale à 34%. En outre, la plus grande fréquence des saisies de dérivés de cannabis sous la forme de concentrés, qui représentent 4% des analyses de cannabis au LPS d'Ecully, est à noter (nous l'évoquons plus en détail plus loin dans le paragraphe « cannabis : diversifier l'offre » de la partie concernant les Fours).

La cocaïne est interceptée dans des proportions moindre que le cannabis (aux kilos) mais régulièrement associée à celui-ci dans les saisies, et se retrouve généralement sur les mêmes points de vente au détail ensuite (cf. partie Fours). La pureté des poudres saisies est également en augmentation, avec une moyenne à 72%<sup>8</sup> contre 65% en 2020, quand désormais 41% des échantillons analysés ne sont pas coupés<sup>9</sup> (contre 19% l'an dernier), des lots qui arrivent ainsi sous des formes particulièrement pures sur le territoire français et sur la région. Concernant les produits de coupe, ils restent similaires mais baisse en proportion, que ce soit le lévamisole (présent dans 32% des échantillons contre 55% l'an dernier, avec une teneur moyenne de 20%), la lidocaïne, la phénacétine, ou la caféine. La tétracaïne<sup>10</sup> a fait son apparition dans quelques lots, et l'hydroxyzine au contraire à presque disparue (0,5% des lots contre 3% l'an dernier).

L'héroïne est quant à elle très peu saisie lors d'opération d'acheminement (plutôt sur des sites de revente ou de stockage), généralement au kilo au maximum (avec quelques exceptions et saisies records, comme celle de 12 kilos saisis vers Clermont-Ferrand en février 2022), et son trafic est plus dense sur les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (cf. encadré ci-dessous). Concernant les taux de pureté des poudres saisies, la moyenne est à 19% avec une maximale à 61%, et 96% des échantillons sont coupés avec du paracétamol et de la caféine, des constats tout à fait similaires aux années précédentes.

---

<sup>8</sup> Pourcentage exprimé en chlorhydrate, l'équivalent base étant à 64%.

<sup>9</sup> A savoir que ces échantillons peuvent provenir de lots de grande quantité de cocaïne, destiné ensuite à être (re)coupée pour la vente au détail (cf. Annexe 3 concernant les précautions d'interprétation des données liées aux saisies).

<sup>10</sup> Anesthésique local retrouvé dans des spécialités pharmaceutiques indiquées pour le mal de gorge peu intense et sans fièvre.

## Secteur transfrontalier avec la Suisse

La frontière franco-suisse est un lieu important de passage de drogues, et par conséquent les saisies douanières à sa proximité sont conséquentes. Ainsi, 45% des saisies régionales de la douane ont lieu en Haute-Savoie, essentiellement lors de contrôles à la frontière suisse dans les deux sens de passage.

Les produits concernés sont principalement l'héroïne et la cocaïne, mais aussi de plus en plus des herbes CBD titrées à plus de 0,2 % de THC et par conséquent classées stupéfiant<sup>11</sup>. Les saisies d'héroïne (les trois-quarts de l'héroïne saisie en région par les douanes le sont en Savoie et Haute-Savoie) sont en lien principalement avec les réseaux albanophones, réputés organiser une large majorité des marchés<sup>12</sup>, bien que les mesures de répression à leur rencontre (démantèlement de réseaux et incarcérations nombreuses) aient particulièrement affecté leur niveau de présence sur le territoire. Ils sont néanmoins toujours bien implantés sur le secteur transfrontalier et plus spécifiquement dans les espaces ruraux où ils restent les revendeurs majoritaires pour ce produit, avec peu de concurrence d'autres réseaux comme en région lyonnaise par exemple (cf. partie Fours). Des usagers plus éloignés de ces secteurs (pays de Gex notamment, région Lyonnaise), indiquent faire parfois jusqu'à 100km pour venir chercher du produit auprès d'eux. La cocaïne est également souvent revendue par ces mêmes réseaux, et parfois ceux-ci, et d'autres revendeurs du secteur, s'approvisionnent également en région lyonnaise, les liens entre certaines communes et le bassin Annemasso-Genevois étant ainsi mentionné par les services de police qui observent les nombreux allers-retours ( « *On a travaillé sur des dossiers où les mecs ils mettaient 45 mn pour faire Genève-Vaulx-en-Velin* » [policier]) ou encore retrouvent régulièrement à Vaulx-en-Velin des véhicules volées à la frontière côté Suisse.

Des points de passage poreux de cette frontière sont évoqués, « *points de passage non-gardé* » ni par les agents français ni par les agents suisses, que les réseaux (et certains usagers ayant de fortes consommations et des achats conséquents) connaissent bien. La voie verte (pistes cyclables aménagées) notamment est évoquée par les agents de police aux frontières et les douaniers, mais aussi par des revendeurs, comme étant particulièrement appropriées pour ces passages clandestins, car les forces de l'ordre ne peuvent en couvrir l'entièreté, ni la contrôler en continu. La police aux frontières indique également les difficultés d'intervention lorsque les personnes pourchassées passent la frontière durant l'intervention (parfois même le stockage du produit se fait précisément à quelques mètres de celle-ci), et si les patrouilles mixtes (composés d'agents français et suisses) existent, elles sont en nombre insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins rapportés.

---

<sup>11</sup> En novembre 2021 une saisie de 500kg a ainsi eu lieu en Isère, d'un cannabis importé pour être du CBD légalement revendu sur Internet, avec un taux indiqué comme « 4 fois supérieur au taux légal de 0,2% » par le Procureur de Grenoble. Si cela en fait ainsi un produit à 0,8% de THC, bien loin des concentrations du cannabis classique, les personnes ont néanmoins été inculpé pour trafic de stupéfiants. « *C'est sous l'apparence légale d'une entreprise numérique, avec un site Internet associé que les trafiquants parviennent à transmettre plus de 2 000 colis par mois à leurs clients, aussi bien en France qu'à l'étranger* », enregistrant « *près de 300 000 euros de recettes mensuelles* », selon la même source. Au total, trois sociétés basées en Isère et en Italie, dans la région du Piémont, servaient « *à conditionner et envoyer la marchandise* », le « *montage financier* » permettant aux trafiquants de « *frauder les administrations et de blanchir d'importantes sommes d'argent* » indique ainsi le communiqué.

<sup>12</sup> Cf. Rapports précédents pour la compréhension de phénomène de diffusion des réseaux albanais sur la région depuis plus de 10 ans, ainsi que sur les réseaux de cité reprenant une place croissante, et les stratégies policières en France et en Suisse et leurs impacts sur les points de vente.

## Les Fours<sup>13</sup>, évolutions et principales tendances :

Ces points de ventes sont toujours très présents dans les grandes agglomérations (Lyon, Grenoble) mais se développent également dans de plus petites villes (Valence, Annecy) en recourant à un ensemble de techniques de revente, agencement de l'espace, communication et stratégie marketings similaires, de telles pratiques étant mentionnées jusqu'à Montluçon.

Ces points de vente concernent historiquement le cannabis (herbe comme résine), mais proposent désormais presque systématiquement également de la cocaïne, et dans certains lieux de l'héroïne. Les autres produits y sont moins présents, parfois les cachets d'ecstasy y sont disponibles à l'achat mais aussi souvent donnés en cadeau pour l'achat d'autres produits (de même que des grammes de MDMA), et très marginalement des amphétamines ou d'autres drogues de synthèse y seront proposées.

Des formes de concurrences (cf. plus bas pour la cocaïne) mais aussi de coopérations entre ces points de vente sont notées, témoins de leurs dynamismes sur le secteur.

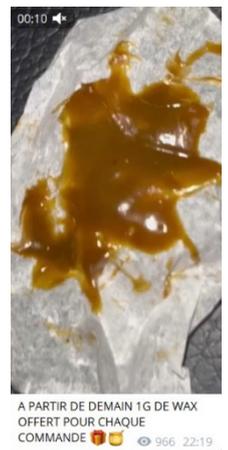
*« J'ai deux points de vente à Vénissieux : à [...] en bas des escaliers pour le shit, dans le four pour la coke. Le point de vente il est ouvert de 12h à minuit. La dernière fois, quand le point de vente est fermé y'a eu un relais sur le point de vente de cannabis : il proposait 50 euros le demi [de cocaïne]. » [usagère, 24 ans, vit à la rue]*

Ces réseaux peuvent également organiser parallèlement à cette implantation physique de la vente par livraison, nous renvoyons au précédent rapport pour plus de détails sur ces organisations mixtes qui n'ont pas spécifiquement varié cette année.

## Cannabis : diversifier l'offre

En 2020, deux phénomènes opposés concernant l'offre de cannabis étaient notés, et ils ont pris plus d'ampleur encore durant l'année 2021 :

- La mise sur le marché de types de cannabis beaucoup plus concentrés en THC que la forme herbe ou résine classique, avec des spécialités d'extractions (BHO, etc.), de préparations (*moonrock, wax, dry x3* ou *trois fois filtré*, et des noms évocateurs (« *foudre* ») (cf. Annexe 4 cannabis pour plus de détails sur ces concentrés), disponibles en livraison et parfois sur des lieux de revente physiques, et les signaux attestant de ce développement se sont multipliés en 2021, aussi bien sur la région lyonnaise que grenobloise. Les usagers mentionnent leur disponibilité dans certains lieux de revente. En outre, des comptes sur diverses applications (Telegram, Instagram, Snapchat) suivis par les observateurs TREND en proposent de plus en plus (des comptes Instagram de revendeurs, notamment grenoblois, expliquent via des tutoriels les modes de consommations de ces produits). Le LPS indique que le nombre de requête d'analyse suite à des saisies de ces produits a doublé en 2020 représentant désormais 1,8% des fiches. S'ils ne sont que marginaux dans les quantités revendues et n'attirent pas forcément la majorité des clients, ces produits participent néanmoins de l'attractivité des réseaux, diversifiant les menus proposés, et sont l'occasion



CONCENTRE SOUS FORME DE WAX OFFERT SUR UN COMPTE TELEGRAM D'UN RESEAU DE REVENTE PAR LIVRAISON ET EN POINT DE VENTE FIXE EN BANLIEUE LYONNAISE

<sup>13</sup> L'activité spécifique de vente de produits en points fixes à proximité du lieu de stockage, dans des espaces urbains généralement éloignés des centres-villes, est dénommée « fours » par les services d'application de la loi comme par les usagers et les vendeurs eux-mêmes (dans la région lyonnaise comme parisienne du moins).

de communication régulière à leur propos pour alimenter les « stories » et autres pages sur les applications. Enfin, ils sont parfois également donnés en cadeau.

- A cela s'ajoute la disponibilité d'herbe de CBD, au taux de THC très faible (même si étant illégalement revendue ses détaillants ne se soucient pas du dosage maximum de 0,2%) en vente en livraison ou sur des points de vente fixes. Si ces herbes peuvent être vendues à l'insu des clients (pratique d'arnaque), certains usagers rapportent que se sont parfois les revendeurs qui les leur proposent, et ces usagers préfèrent leur acheter à un prix moins élevé que dans une boutique spécialisée ou en bureau de tabac. Il est également rapporté par des tenants de boutique de CBD, la demande de certains revendeurs de rue de leur acheter des quantités importantes à prix négociés, notamment durant la période d'interdiction formelle via l'arrêté du 30 décembre 2021<sup>14</sup>, qui n'aura duré que quelques semaines, suspendu par le conseil d'Etat fin janvier 2022<sup>15</sup>.

Qualifié de « phénomène de l'année » pour les douanes en 2020 (cf. rapport précédent), nous rapportons plus haut les saisies nombreuses cette année encore qui n'étaient pas nécessairement destinées à alimenter un marché noir, mais dont une partie néanmoins était acheminée par les mêmes réseaux de trafic de cannabis classique. L'herbe de CBD était probablement destinée à être mélangée à une résine de mauvaise qualité pour en améliorer l'aspect (selon une source policière). Nous pouvons également mettre cela en lien avec le phénomène d'adultération d'herbe de cannabis avec des cannabinoïdes de synthèse, qui a eu lieu dans la région entre la fin 2020 et le début d'année 2021, où les herbes concernées se trouvaient être des herbes de CBD avec des dosages en THC quasi nuls (cf. rapport précédent), et rendues puissamment psychoactives par l'ajout de ces molécules de synthèse.

### Cocaïne : un produit devenu incontournable

Nous notons depuis plusieurs années la diffusion de la cocaïne dans les activités de revente des réseaux auparavant uniquement centrées sur le cannabis. Cette tendance s'est amplifiée faisant de la cocaïne un produit désormais disponible dans presque chaque point de vente conséquent de la banlieue lyonnaise, et dans les réseaux de livraison qui leur sont associés. Le phénomène a pu connaître également un accroissement à la suite des périodes de confinement et de la difficulté momentanée à s'approvisionner en cannabis en quantité, quand la cocaïne a semblé rester plus disponible sur la période et représenter alors un produit de repli pour ces réseaux. La concurrence entre ceux-ci est aujourd'hui palpable. Elle se manifeste par l'alignement des prix entre les différents fours (entre 50 et 70 euros le gramme selon les qualités annoncées) et les stratégies commerciales développées :

- qualité (avec des dénominations toujours habituelles comme « écaille de poisson »)
- produit d'appel de très forte concentration et/ou pesé à un peu plus d'un gramme
- dons de produits en cadeau (ecstasy), dons de grammes pour l'achat de grande quantité, et parfois dons de cocaïne lors de l'achat de cannabis (voire d'héroïne) pour faire tester le produit
- offres promotionnelles selon les jours de la semaine (« *dans ce four c'est un gramme de coke offert le vendredi* » [usager, 40ans, vit en squat])
- revente de demi-gramme (30 euros environ) voire la vente de 20 euros pour faciliter l'achat de consommateurs peu fortunés
- conditionnement en sachet colorés avec logos (similaires à ceux utilisés pour le cannabis, cf. plus bas) ou en petit Eppendorf
- adaptation des horaires qui visent une clientèle travaillant en journée et souhaitant s'approvisionner avant de se rendre au travail (ouverture du point de deal à 9h plutôt que midi).

<sup>14</sup> Arrêté du 30 décembre 2021 portant application de l'article R. 5132-86 du code de la santé publique

<sup>15</sup> <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2022-01-24/460055>

## FOCUS Crack / cocaïne déjà basé : des signaux s'intensifiant

Pour la première fois, à de multiples reprises dans les informations collectées, des usagers ont rapporté des propositions de vente de cocaïne déjà basée, sous forme de crack donc, prête à être fumée.

Il s'agissait d'un phénomène quasi inexistant les années précédentes, cité une seule fois en 2020, plusieurs évocations ont été faites cette année à différents endroits de la région. Cette offre ne concerne pas que les fours puisque dans les centres-villes de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne le phénomène a été rapporté, de même que dans des plus petites villes comme Aix-les-Bains ou Chambéry. Il a pu paraître étonnant à certains observateurs que cela ne soit pas apparu plus tôt, tant la pratique de consommation de cocaïne par voie fumée, après préparation du produit par les usagers eux-mêmes, est rependue (cf. rapports précédents, et partie « marginalité urbaine-consommations » de ce rapport), et les réseaux de revente de cocaïne déjà bien implantés.

La praticité de cette forme de consommation est ainsi mise en avant par certains usagers :

*" du produit déjà préparé. C'est à dire, prêt à la consommation. Tu tapes ta fume dans le bus! Tu arrives de Vaulx-en-Velin, tu arrives à Laurent Bonneval, bon ben ouais finalement il me reste 10-15 balles dans la poche, vas-y j'y retourne. Hop! Et c'est pas comme avant tu achètes ton prod, ta poudre, ta coke... tu rentres chez toi tu la prépares... tu perds déjà 2-3h, bon il est 18h, 19h, le four il ferme à 21h... j'y retourne, j'y retourne pas ? Tu vois c'est ... et maintenant, comme à Paris! Et maintenant ils te proposent du produit prêt à consommer... [...] J'ai déjà vu, à Vaulx-en-Velin, le mec qui a fumé devant moi dans le bus, je dis mais tu l'as préparé où? Parce que les chiottes publiques il y en a pas à Vaulx-en-Velin pour pouvoir taper dedans... Et il dit, « le gars il m'a vendu du produit tout préparé ». Et ça il y a ...une semaine.. même 10 jours quoi. » [usager 43 ans, vit en squat, entretien début 2022]*

*"Oh ! On a testé un truc, de la bombe, de la frappe. Du kekra, un nouveau truc sur Lyon, c'est un pote à nous qui nous l'a ramené, cadeau. C'est son chimiste qui lui a préparé. On a décollé, on s'est pris une claque » [Usagère 24 ans, vit en appartement ]*

Il faut mettre en lien ce phénomène avec la diffusion d'un marché du crack qui se développe à Genève (2h de route de Lyon) depuis bientôt 2 ans, les premiers signaux étant remontés à l'été 2020, et s'intensifiant depuis l'été 2021.

Les ventes se font aux alentours de la salle de consommation à moindre risques de Quai 9 et dans le quartier des Pâquis proche de la gare Cornavin, via des réseaux qui ne seraient pas les mêmes que pour la cocaïne et l'héroïne, aux dires des usagers et des agents de police interrogés. Vendu à un faible coût et avec la possibilité d'achat de très petites quantités (30fr les 0,2g ou 10fr la taf), le produit prend le pas pour certains usagers sur leur consommation d'héroïne ou de Dormicum (un médicament benzodiazépine très consommé en détournement d'usage dans le secteur, cf. rapports précédents). Des professionnels de Quai 9 indiquent ainsi avoir distribué beaucoup de matériel de consommation par voie fumée (multiplié par 2) depuis le début de l'implantation de ce marché en 2020, y compris à de nombreux usagers inconnus jusque-là (sans précision sur la fréquentation d'usagers français).

La pratique a semblé se développer autour de différents phénomènes entremêlés : d'une personne ayant pris l'initiative de concevoir un grand nombre de cailloux pour les revendre directement sur place, et d'usagers ayant pris l'habitude de mettre en commune des achats de cocaïne pour baser en grande quantité pour limiter les pertes, avec ensuite des pratiques d'usage-revente, de dépannage, etc. L'opportunité aussi pour des usagers qui maîtrisent mal la pratique du basage, et la facilité et rapidité d'accès, ont participé de l'intérêt d'un nombre important d'usagers pour le développement de cette scène.

« je basais tout seul depuis quelques années mais le fait d'avoir accès à un produit similaire sans devoir avoir tout l'attirail du cuisinier de cocaïne est un gain de temps magnifique » (usager genevois, 42ans)  
« surtout quand on est dehors » [usager genevois 43 ans]

« C'est pas le côté addictif le plus compliqué c'est le côté simpliste. C'est que t'as pas à le préparer. T'as ton caillou, t'ouvres ton machin, tu mets ça dans ta pipe en verre c'est fini. Tu prends ta taf tout de suite. Au lieu de prendre 1 h de préparation, ça prend 2 mn.. T'ouvres un bout de plastique tu mets ça dans ta pipe, bonjour, au revoir. » [usager genevois 35ans]

Néanmoins d'autres usagers mentionnent l'intérêt pour eux de continuer à baser eux-mêmes leurs produits, suspectant que celui qui leur est vendu déjà cuisiné pourrait contenir d'autres produits de coupe rajoutés lors de l'étape de préparation.

Il semble que des espaces de consommation collectifs soient en train de se développer spécifiquement autour du crack, dans des appartements genevois où il est possible de venir avec de l'argent en contrepartie d'une galette de crack prête à la consommation sur place.

Ainsi, le développement d'un marché du crack à proximité directe de Lyon, et dans un secteur où des réseaux de revente ont pour une part déjà leurs habitudes de circulation entre la France et la Suisse, laisse envisager l'influence que pourrait avoir celui-ci sur des pratiques de revente de crack sur la région transfrontalière et plus loin en région AURA. Nous continuerons bien évidemment de documenter ces éléments dans les prochains rapports à venir.

## Héroïne : une réimplantation conséquente en banlieues lyonnaises

La diffusion de l'héroïne dans la région est stable concernant les pratiques de consommation, mais le paysage du trafic a de nouveau changé depuis peu de temps, avec la remontée de la disponibilité de l'héroïne dans les réseaux de banlieues via la vente en fours, principalement à Lyon (qui n'avait jamais cessée totalement notamment via des réseaux originaires de Turquie, mais apparaissait moins ouverte), et la perte de vitesse des réseaux albanais en parallèle qui tenaient l'essentiel du marché jusque-là<sup>16</sup>.

*« à une époque y'avait beaucoup de barbus qui tenaient ce truc un peu "non on vend pas la mort"... y'avait un peu ce truc de diabolisation de l'héroïne alors que tu vois tu vas aux Essarts à Bron, t'en trouve facilement, tu vas à Vaulx, bah historiquement y'en a toujours eu. Et maintenant dans les fours, si tu vas acheter ton cannabis, tu peux aussi te retrouver avec les revendeurs d'héro quoi ». [usager 43 ans, vit en squat]*

Les réseaux de revente d'héroïne sont effectivement rarement centrés uniquement sur ce produit. Dans la plupart des affaires relatées par la presse (toujours localisées à Vaulx-en-Velin, parfois Villeurbanne, et Oullins à la marge), l'héroïne n'est presque jamais trouvée seule lors de saisies (a minima cocaïne et/ou cannabis sont associés). A noter la quasi disparition des revendeurs de rue

<sup>16</sup> Cf. rapports précédents pour plus d'éléments et cf. rapport de l'an dernier à propos des liens entre réseaux albanais et « héroïne des quartiers ».

albanais d'héroïne dans la région lyonnaise, qui quant à eux ne revendaient généralement que ce produit (cf. plus loin : trafics en centre-ville).

Néanmoins, il reste nombre de foyers où l'héroïne ne fait pas du tout partie des pratiques de revente, restant encore accolée à l'image d'un produit nocif, pour les consommateurs comme pour le « business », du fait de la présence d'une partie de la clientèle jugée indésirable dans le quartier. Des usagers indiquent ainsi s'être fait traité de « sales tox » lorsqu'ils ont demandé dans certains endroits à acheter de l'héroïne, alors qu'il s'y vendait de la cocaïne et du cannabis.

Le prix de l'héroïne est annoncé en baisse un peu partout dans la région (20 euros le gramme en moyenne, jusqu'à 50 euros pour des qualités annoncées meilleures parfois au sein d'un même point de vente), mais aussi dans ces lieux de revente qui désormais la proposent au prix plutôt qu'au poids : on achète ainsi des 20 euros ou des 50 euros (avec un poids parfois annoncé à 3 grammes mais rarement atteint après pesée).

L'héroïne reste réputée de qualité peu satisfaisante, surtout en comparaison avec celle disponible dans le nord de la France. Elle est souvent vendue sous la forme d'une poudre d'un marron plus ou moins clair, parfois rosée, mais aussi sous forme de cailloux à la consistance plus ou moins dure, dans lesquels peuvent se trouver des points noirs, voire des morceaux de taille importante d'une matière sombre et collante que les analyses réalisées n'ont pas permis de différencier du reste du caillou.

Il se trouve, selon les usagers, des considérations variables sur la qualité en fonction de l'apparence, (héroïne possiblement moins coupée en caillou que sous forme de poudre, plus forte du fait des points noirs ou à l'inverse suspectée qu'il s'agisse là de « déchets » etc). En poudre ou en caillou l'héroïne est désormais principalement vendue dans des petits sachets zippés.



Sachet contenant un caillou d'héroïne, TREND 2021



Partie collante récupérée dans un caillou d'héroïne, TREND 2021

De la « coupe » donnée gratuitement à des usagers a été évoquée, dont certains la consomment lorsqu'ils n'ont plus de produit, pour aider à supporter le manque, mais aucune analyse n'a permis d'identifier de quoi était composée cette poudre.

## Trafics en centre-ville lyonnais : vers une déterritorialisation ?

Plusieurs éléments indiquent que les modalités de revente de produits dans les centres-villes, notamment lyonnais, s'émanent de plus en plus de la forme territorialisée, caractérisée par des points fixes repérables où les vendeurs attendent les usagers.

Ainsi partout en région, il est rapporté une moindre présence des usagers en précarité (cf. plus loin partie marginalité urbaine), qui constituent pour certains lieux une part importante de la clientèle, notamment pour certains produits médicamenteux.

De fait, ces produits ont pour certains fait l'objet de difficultés d'accès au marché de rue (Skénan®, méthadone, cf. partie marginalité urbaine), avec comme conséquence un trafic moins organisé, plus resserré sur le dépannage et des ventes « de la main à la main » entre connaissances.

*« Ah oui! Les lieux de deal qui étaient en ville.. Aujourd'hui c'est l'anarchie. Avant c'était structuré : c'est un peu comme pour le shit, tu vois t'as celui qui surveille, celui qui chouffe, le coupeur, le vendeur et ben pour le sub', le sken', on va dire que c'était à peu près pareil : T'as le mec qui va aller faire l'ordo, qui va prendre sur ses côtes l'ordo, la carte vitale, la pharmacie. Lui quand il a fait ça c'est bon. L'autre il va venir, il va se mettre à un point de vente, l'autre il va en avoir quelques-uns dans sa poche... il va marcher un petit peu dans la ville pour dire "tiens tel endroit, si t'en cherches nous on est là". Le rabatteur si tu préfères. Et on était comme ça nous avant, on était très structuré. Même pour un sken', même pour un sub'. Alors qu'au jour d'aujourd'hui t'arrives c'est "pshtpsht, t'as du sub?" (chuchote) alors à peine rodave quoi, tu le vois de loin de loin "hé c'est bon mec, allez viens" (chuchote) [usager-revendeur, 42 ans, vit à la rue]*

A cela s'ajoute la moindre présence des réseaux albanais pour la vente d'héroïne, et de cocaïne (cf. plus haut) dont les pratiques de revente étaient inscrites en partie dans le centre-ville lyonnais et villeurbannais avec des lieux repérés par les usagers. Nombre de ces usagers se sont depuis tournés vers les fours pour leurs achats de produits, mais aussi de plus en plus vers des réseaux proposant la livraison.

En effet, le développement de la revente par livraison a également participé de cette moindre présence de revendeurs dans l'espace public, pratique qui s'est partout généralisée y compris pour un public d'usagers en grande précarité qui peut se faire livrer directement dans la rue (mais aussi dans les squats excentrés du centre-ville). De plus en plus de produits sont concernés : le cannabis à l'origine, désormais presque systématiquement la cocaïne associée, de plus en plus de revendeurs proposent des ecstasys, de la kétamine (cf. partie III produits marquants de l'année), parfois aussi des amphétamines ou même encore du LSD. Seule l'héroïne, hors réseau albanais qui se maintiennent et ont une activité de livraison depuis plusieurs années, n'est pas proposée sous cette modalité de vente.

Les réseaux sont donc nombreux et les usagers ont souvent le choix de plusieurs contacts, entre lesquels ils jonglent souvent en fonction de la disponibilité et de la rapidité de livraison. L'enjeu de concurrence entre ces réseaux induit, comme pour les fours, des modalités de communication spécifiques : un marketing dans l'offre proposée, des promotions, et un aller-vers les usagers, dont l'une des dernières formes observées sont les démarcheurs de rue proposant des échantillons de produits en échange d'un contact avec le revendeur (cf. encadré ci-dessous). La vente se fera ensuite directement par livraison à domicile, ou dans l'espace public à un point de RDV convenu.

## Démarcheurs de rue

S'il peut être habituel pour un revendeur de faire goûter son produit au client avant achat, ici la spécificité est que le démarcheur n'est pas le revendeur, et la fonction est ainsi autonomisée : il s'agit d'une mise en relation vendeurs-clients indépendante de la vente elle-même.

La démarche est fondamentalement commerciale, ciblant un territoire où les consommateurs potentiels sont attendus en nombre (centre-ville lyonnais, lieux d'affluences de fins de journée, de rassemblement pour les étudiants ou d'autres publics), un aller-vers « *à la tête du client* » (sous des critères similaires aux maraudes de prévention et RdRD avec le ciblage de lieux et la présélection des interlocuteurs...), caractérisé par une aisance communicationnelle facilitant l'entrée en lien et la mise en confiance, suivi par la promotion d'un produit avec la proposition d'échantillons gratuits à consommer sur le moment ou ultérieurement.

Ce travail, pour lequel la personne a pu être recrutée via des applications comme Snapchat, sous des critères de bonne présentation de soi (« *je suis une image pour le produit* » [démarcheur, 20 ans], sera rémunéré au nombre de contacts établis entre clients et vendeur. Un démarcheur explique ainsi que pour chaque SMS effectivement envoyé à son patron (le vendeur) par les usagers rencontrés, il lui sera versé 2 euros.

Si les échantillons des démarcheurs rencontrés ne concernent que le cannabis, le revendeur peut également proposer de la cocaïne et des ecstasys.

*« c'est pas que je sais qui fume, mais c'est que je sais qui fume pas. Il y a des gens, je les vois, je sais que ça sert absolument à rien d'aller les voir quoi. Mais du coup les gens que je vais voir, il y a peut-être la moitié des gens qui fument pas finalement. Mais je vais juste voir beaucoup de monde. Mais des fois c'est quand même assez surprenant. Il y a des gens qui n'ont pas du tout la tête et il y a des darons de cinquante ans, à trois, comme ça, assis au bord de l'eau, et puis en fait ils sont carrément chauds pour avoir un contact pour de la coke alors que même de la fume ils étaient pas chauds »* [démarcheur, 20 ans].

Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour caractériser plus précisément la diffusion de cette pratique de démarchage sur l'agglomération lyonnaise. Elle sera à observer les années à venir pour évaluer l'ampleur du phénomène.

A ce phénomène de « déterritorialisation » du trafic, s'oppose néanmoins le fait que certains produits et certains secteurs sont encore caractérisés par de la revente sur place bien circonscrite et repérée. Ainsi le Subutex connaît encore dans le centre-ville lyonnais un territoire de revente notable (dans le 1<sup>er</sup> arrondissement), de même que le cannabis, la cocaïne, l'héroïne et les médicaments (principalement dans le 7<sup>ème</sup>, le 3<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon). Si ces trafics ont une ampleur moindre qu'auparavant, ils peuvent pour autant être relativement visibles, avec parfois même des affichages sur les produits proposés et les prix, pratiques auparavant plus circonscrites aux espaces de types « fours ».

Ces espaces sont bien repérés par les usagers, mais aussi bien connus des services de police, et également par les riverains, dont le nombre de collectifs de « riverains en colère » a explosé ces deux dernières années. Ils dénoncent diverses formes de « nuisances » ainsi qualifiées (incivilités, « rodéos », etc.) dont font partie les trafics. Le quartier de la Guillotière est ainsi souvent cible des campagnes médiatiques<sup>17</sup> locales et nationales de ces dénonciations. La très récente visite du Ministre de l'Intérieur (septembre 2022) s'inscrit dans ce cadre.

<sup>17</sup> Cf. Emission de Cnews « Face à la rue » du 24 novembre 2021, conviant le président du RN Jordan Bardella à se rendre à la Guillotière. <https://www.cnews.fr/emission/2021-11-24/jordan-bardella-face-la-rue-morandini-live-du-24112021-1153106>.

## Autres éléments concernant la structuration des trafics

Le précédent rapport rapportait le développement du recours à des techniques marketing et aux réseaux sociaux par les trafiquants. Ces pratiques ne signaient pas l'émergence de nouveaux réseaux mais plutôt le prolongement des activités de ceux qui souhaitent « s'adapter aux besoins de la clientèle des centres-villes dans le cadre d'un marché plus concurrentiel <sup>18</sup> ».

Les dynamiques s'intensifient cette année encore, sans varier dans leur fonctionnement. Ce sont toujours les mêmes stratégies de marketing (visuels, conditionnements, offres promotionnelles et campagne publicitaire) et les mêmes supports numériques (application de communication et de paiement) qui sont utilisées, certaines emportant plus de succès que d'autres.

Ainsi concernant les modalités de paiement dématérialisé, celles-ci sont de plus en plus citées par les usagers des espaces festifs, ainsi que par des petits revendeurs officiant par livraison, que ce soit l'application Lydia ou même PayPal.

*« On me paye en Lydia ou en liquide. Certains me transfèrent direct des bitcoins<sup>19</sup>, je leur fais moins cher, je fais aussi moins cher à ceux qui se font livrer direct chez eux mais c'est rare. »*  
[revendeur en espace festif et par livraison, 35 ans]

A noter l'évocation de paiement via des cartes prépayées (PCS) mentionné en milieu carcéral, et mise en lien avec la difficulté d'accès aux mandats durant les périodes de confinement, qui a pu faire privilégier ce mode de transmission d'argent pouvant servir ensuite à l'achat de produits en détention. Cela implique néanmoins l'accès à un téléphone portable connecté à Internet, mais qui ne semble pas plus difficile à obtenir que les produits eux-mêmes.

S'agissant des applications de communication, se sont principalement Snapchat, Tiktok, Telegram, Signal, et le forum Coco, qui sont cités, en notant que WhatsApp a perdu son aura de messagerie cryptée depuis le rachat par Facebook. Néanmoins, l'usage de Facebook et d'Instagram est lui aussi mentionné par des usagers indiquant l'existence de groupes, auxquels ils sont même parfois ajoutés à leur insu, sur lesquels des vendeurs peuvent faire la promotion de leur produit dans les commentaires des posts avec photos et vidéos.



*« Bah en gros je mets dans ma story ce que j'ai sur le moment même, et après ils me contactent ou ils me contactent pas. [...] [j'utilise] Snap surtout ouais. Snap. Parce que déjà sur Snap je reçois entre 60 / 100 messages par jour alors... [...] Ou pas que sur une story, sur juste la journée le nombre de clients qu'on reçoit un lundi bah dimanche ou lundi j'ai pas beaucoup de monde, c'est pour ça que je fais des promos. Pour essayer d'attirer les clients un dimanche ou un lundi. Mais sinon du mardi au samedi je m'arrête pas quoi »* [usager-revendeur, 23 ans]



<sup>18</sup> 1999-2019 : LES MUTATIONS DES USAGES ET DE L'OFFRE DE DROGUES EN FRANCE Vues au travers du dispositif TREND de l'OFDT. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxac2a9.pdf> Cf. rapport Trend LYON 2020 ;

<sup>19</sup> A noté que l'usage de cryptomonnaie a également été cité concernant des achats dans un four à Grenoble, mais sans plus d'éléments à ce sujet.



Quelques exemples de conditionnement de cannabis, et cocaïne / ecstasy à la marge, observés sur la région en 2021-2022





Et les jeux de mots ne manquent pas...



Un site internet spécialisé dans la vente de pochons et autres goodies (Plein les poch'), a particulièrement été actif durant les 2 dernières années mais a aujourd'hui fermé boutique. D'autres sites ont vu le jour, ainsi que des petites structures physiques de vente de ces produits destinés au marché du cannabis principalement. Généralement la promotion de ces outils se fait discrètement, les services des douanes étant toujours susceptibles de pouvoir réprimer la pratique au motif des contrefaçons de logos, si celui-ci est protégé, et la justice plus largement pour incitation à l'usage de stupéfiants, la plupart des pochons ne laissant aucun doute sur la marchandise destinée à s'y trouver (cf. photos ci-dessus).

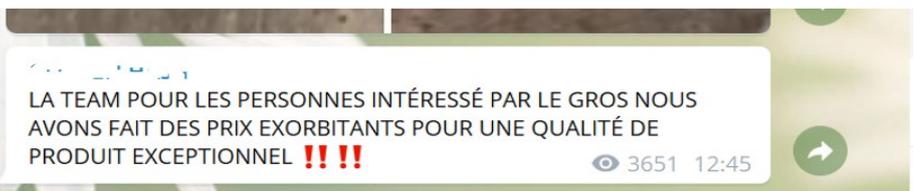
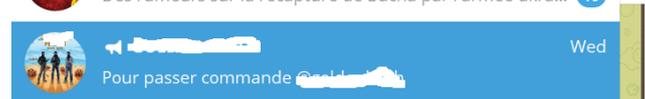
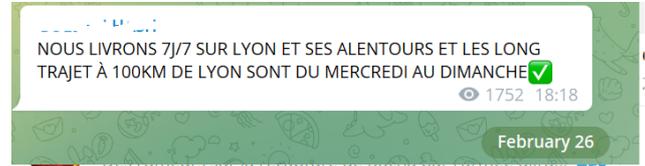
*« Aujourd'hui, d'autres personnes se sont lancées dedans. C'est surtout de l'achat revente de pochons, boissons, goodies. Les affaires se font principalement sur Insta. Pour être plus discrets, les ventes peuvent parfois se faire par d'autres canaux, comme Le bon coin, sous des appels mensongers. Genre l'achat d'un canap qui va déguiser une autre transaction. Enfin, aujourd'hui ça passe quand même pas mal via les applis cryptées, par le biais de menus tout ça. [...] pour les pochons, l'idée c'est d'avoir une image de marque pour fidéliser la clientèle [...] ils peuvent travailler avec des graphistes, leur faire des commandes précises, ou les laisser à leur libre inspiration [...] parfois des graphiste travaillent aussi pour les planches de LSD<sup>20</sup>». [Homme, collectionneur de pochons et en lien avec des réseaux d'édition de ceux-ci].*



On trouvera en parallèle de ces collectionneurs de pochons (un livre a été édité par l'un d'entre eux, cf. ci-contre), des groupes Facebook de fans, etc.

<sup>20</sup> Le LSD est généralement vendu sous la forme de buvards imprimés, aux motifs variés qui font également l'objet d'un enjeu spécifique de marketing.

Concernant les comptes sur les applications numériques, les stratégies de communication concernent de plus en plus les modalités de trafics, avec l'élargissement de leurs périmètres de livraison, la promotion des différentes étapes de l'acheminement des produits, et la mise en scène des personnes engagées dans celles-ci. A cela s'ajoute la proposition de plus en plus récurrente de prix de gros pour l'herbe et la résine de cannabis. Les extraits ci-dessous sont issus d'un seul et même compte qui diversifie ses communications régulièrement.



Menu gros:

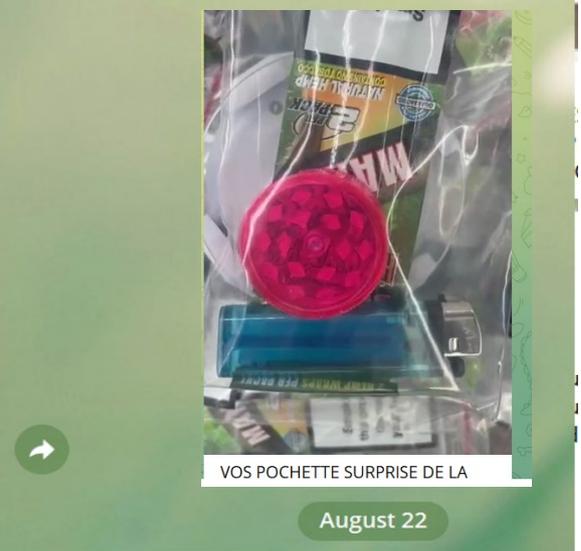
Weed 🌿:

- 25g 180€ weed du menu
- 50g 300€ weed du menu
- 100g 530€ weed du menu
- 1kilo 4700€

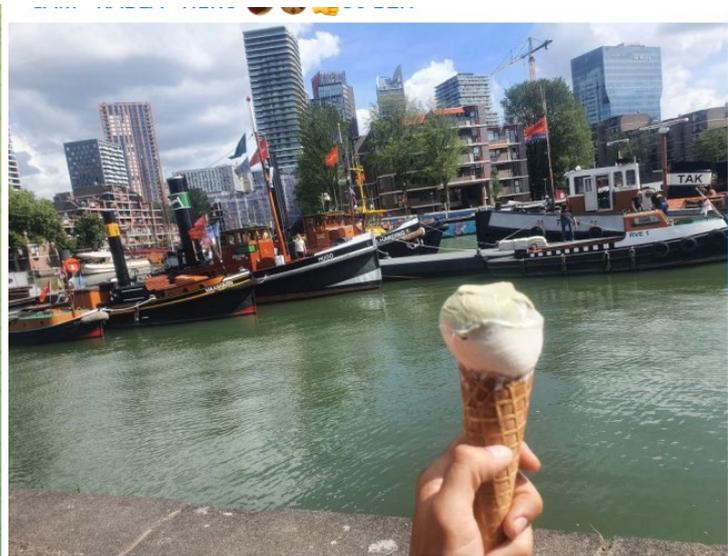
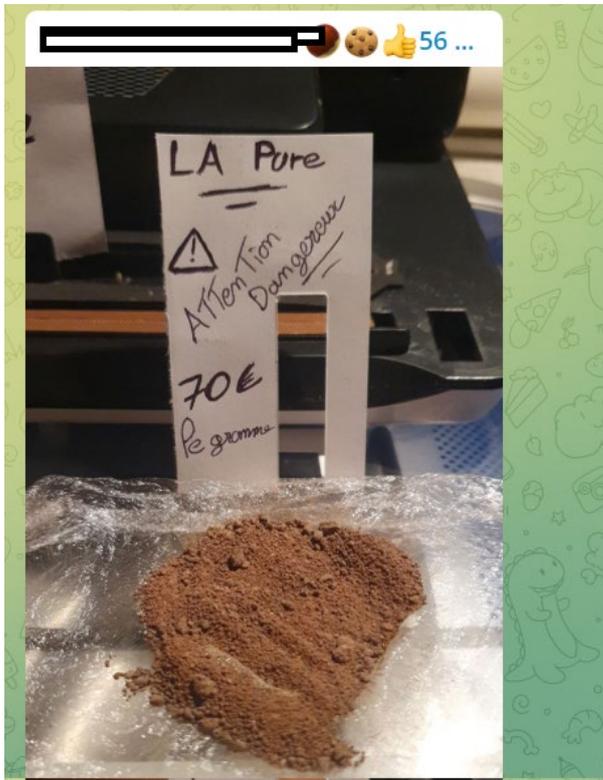
Hash 💎:

- 25g 120€
- 50g 220€
- 100g 420€
- 500g 1900€
- 1k 3800€

3909 12:45



L'héroïne est concernée par les mêmes stratégies de promotion via les applications cryptées type Telegram, on y vente le pays de provenance, la qualité du produit (sa puissance), le sérieux du service d'acheminement et de conditionnement, etc.



On pense à vous la famille il fait beau !!! Petite visite du muséum

👁️ 246 13:12



Et pour bientôt la pure , oui la pure de la vraix dure 🤔🤔🤔🤔🤔



👁️ 261 08:33

La bonne qualité toujours pour vous la famille !! Tu consommera au moin 2 à 3 fois moin que toutes celles que les autre vend ! Je fait de mon mieux pour vous avoir une qualité qui vous permet de dormir sur vos 2 oreille XD ou plutôt de dormir la tête entre les jambes !

Tableau récapitulatif des prix au détail signalés en 2021

	Prix relevés	Commentaires
<b>Héroïne</b>	Prix bas 10 €/g Prix haut 40€/g au zip : 100 €/5g	Pas d'héroïne blanche. Pas de prix courant car désormais très variable selon les endroits de la région. Vente au prix à Lyon (50 ou 20 euros).
<b>BHD</b>	<i>Subutex® : cachet 8mg :</i> Prix courant : 3-5€ Boite de 7 cachets : 10-20 €	Prix constatés en centre-ville lyonnais.
<b>Méthadone</b>	Fiole de 60mg : Prix courant : 5 €	Prix constatés en centre-ville lyonnais. Plus de marché organisé, dépannage entre usagers.
<b>Sulfates de morphine</b>	<i>Skénan® : gélule de 200mg</i> Prix courant : 5-10 €	Prix entre 5 et 10 euros, variable selon les territoires et périodes (restrictions de prescription).
<b>Benzodiazépines</b>	<i>Valium® :</i> <i>boite de 10 cachets de 10mg : 4 €</i> Seresta : 10 euros les 20	Prix constatés en centre-ville lyonnais.
<b>Opium</b>	20-30 € /g	Achats entre connaissances, pas de réseau structuré de revente.
<b>Cocaïne</b>	Prix bas : 40 €/g Prix haut : 90 €/g (espaces festifs) Prix moyen livraison 50-70 €/g	Fluctuation importante selon les villes, les réseaux, et les contextes (espaces festifs ou non), jusqu'à 90-100 euros. Vente au prix (20euros). Vente au demi-g en livraison ou espace festif (30-40 euros).
<b>MDMA</b>	<i>MDMA poudre et cristaux</i> Prix courant : 40 €/g 10 euros le parachute <i>Ecstasy (comprimé)</i> Prix courant au détail : 7-10 €	Vente au demi-g 20euros. Prix dégressif si achat de plusieurs comprimés.
<b>Amphétamine</b>	Prix courant : 15 €/g Prix haut : 20 €/g	Variabilité du prix selon degré de proximité avec les revendeurs (10-20 €/g).
<b>3mmc</b>	Prix courant au détail en livraison ou sur place 40€/g [30 – 50 €/g]	Nous ne mentionnons pas les prix d'achat sur Internet.
<b>LSD</b>	Prix courant : 10 €	Vente à la goutte ou au buvard, prix dégressif.
<b>Kétamine</b>	Prix courant : 40 €/g	Revente sous forme de poudre déjà cuisinée, sous forme liquide (800 euros le litre). Vente demi-gramme 20-30 euros. Prix haut constaté en festif à 70 €/g.
<b>Cannabis</b>	Résine : 5-6 €/g Herbe : 6-10 €/g	300-400 euros les 100g. Vente de sachet de 5 g d'herbe à 50 euros en livraison.

## B) Usages et usagers observés dans les espaces de la marginalité urbaine

### Usagers en grande précarité en centre-ville : de la survisibilisation à l'invisibilisation

Si les périodes de confinement et couvre-feu ont donné lieu à une « sur-visibilisation » des usagers en grande précarité dans l'espace public (par effet de contraste avec la désertion des autres passants, cf. rapport 2020), la situation a considérablement changé durant l'année 2021. L'ensemble des CAARUD de la région témoignent de l'invisibilisation progressive de ces usagers. Que ce soit dans les Métropoles (Lyon et Grenoble) ou dans les plus petites villes (Valence, Montluçon...), les consommateurs sont beaucoup moins présents en centre-ville, fréquentent moins les permanences de CAARUD qui y sont généralement implantés. Ces établissements voient globalement leur file active baisser (exception faite des usagers travailleurs saisonniers qui avaient disparus durant l'année 2020 pour faire leur retour en 2021).

Cette présence moins importante dans l'espace public (nous en détaillons les causes plus loin) implique une moindre visibilité des consommations. Elle rend par ailleurs nécessaire de nouvelles modalités d'intervention pour les professionnels : marauder en voiture du fait de la dissémination des usagers vers des lieux plus reculés du centre-ville, intervenir en dehors de l'espace public à domicile, dans les squats ou les CHRS (et générer des partenariats avec les professionnels de ces institutions), des modalités de rencontres qui diminuent la spontanéité des échanges par contraste aux maraudes à pied. Les équipes de CAARUD avaient déjà développé ces nouvelles modalités de rencontres durant les confinements, lorsque les usagers avaient pour certains pu bénéficier d'hébergement en CHRS, ou ne sortaient plus de leur domicile. Les liens tissés avec certaines équipes des centres d'hébergement ont pu également déboucher sur la mise en relation (pour l'accès à des conseils de RdRD notamment) avec des publics peu rencontrés jusque-là par les CAARUD, comme les usagers issus de la communauté Roms et consommateurs d'héroïne.

*« On a essayé de marauder sur différents territoires mais c'est très compliqué, on sait pas où aller en fait on est un peu des âmes en peine à la recherche du drogué en gros. On essaye de réfléchir à d'autres façons de faire que la maraude de rue, on a essayé d'aller dans des pharmacies, mettre des affiches expliquant qu'on était là, distribuer des cartes de visites pour ceux qui achètent des stéribox ou des produits de substitution. »* [Intervenant CAARUD Bourg-En-Bresse]

*“On rencontre de moins en moins d'usagers en presqu'île, ils sont beaucoup éparpillés... dispatchés dans la ville. [ ...] avant quand on faisait la rue, on tombait sur 15-20 usagers minimum, là maintenant c'est 3-4 des fois. [...], du fait que leurs lieux de vie sont aussi dispatchés, les lieux de manche sont aussi dispatchés.[...] Je me pose même la question de continuer de faire la rue en presqu'île. Y a eu beaucoup de mise à l'abri mais y a eu beaucoup d'ouvertures de squats, et du coup des usagers qui se sont plus mis dans des coins comme Oullins, Villeurbanne, Caluire...”* [Intervenant CAARUD lyonnais]

*« Les campements, cabanes, lieux de vie/de manche et de consommation repérés n'existent plus (Pathé, Monoprix Bellecour, Passage de l'Argue, Impôts), il y est beaucoup plus rare de rencontrer des groupes d'usagers (notamment en soirée) et les lieux de manche habituels (Tabac, Epicerie) sont parfois désertés. »* [responsable d'observation TREND milieu urbain]

*« Moi je trouve qu'il y'a toujours du monde à nos maraudes mais le public a quand même un peu changé c'est plutôt des gens hébergés, c'est plus des gens de passage. Alors soit qui sont sortis de prison et qu'on revoit, ça fait 1an/ 2 ans qu'on les avait pas vu, soit des gens de passage qui sont pas d'ici, j'ai l'impression que c'est quand même moins des gens de Clermont et qui reste à Clermont [...] Y'avait des spots ou effectivement il y'avait de nombreuses personnes, des fois 20 personnes, mais là on les voit plus. »* [intervenante CAARUD Clermont-Ferrand]

Les raisons de cette présence moins importante des usagers sont multiples ; à cheval entre mesures de protection (mise à l'abri) et mesures de répression (éviction des centres-villes par des interventions policières diverses).

Les mises à l'abri à l'hôtel ou en CHRS ont bien souvent été initiées durant les confinements de 2020, pour se poursuivre en 2021 dans plusieurs villes (Bourg-en-Bresse, Valence, Clermont-Ferrand, Lyon, Chambéry...), induisant pour certains professionnels une « *dé-précarisation* » [Intervenant en CAARUD Valence] de certains usagers, au détriment d'autres laissés à la rue, étiquetés de « *galériens des galériens* » [Intervenant en CAARUD Chambéry]. Des formes nouvelles d'hébergement ont également été créées (Bourg-en-Bresse, Lyon), se voulant plus adaptées aux besoins des personnes : des nouvelles modalités d'accueil (le dispositif un *Chez-soi d'abord*) et/ou des types de locaux alternatifs (caravanes ou cabanons individuels) ont vu le jour. La mise en œuvre d'un revenu de solidarité jeune à Lyon a également pu permettre l'accès au logement pour de rares jeunes. Néanmoins, il faut nuancer, puisqu'à Lyon le taux de saturation des accès au logement est important et les dispositifs souvent peu adaptés aux usagers.

#### Des solutions d'hébergements manquantes et peu adaptées

Outre le manque de place dans les dispositifs acceptant les animaux de compagnie, et prenant en compte les consommations de produits, des professionnels de l'urgence sociale rappellent que sur 2021 « *Les temps d'attente à la MVS<sup>21</sup> ont doublé. 10 000 demandes MVS contre 6 000 il y a deux ans... 14 000 appels au 115 par an (14 000 personnes différentes), 14 demandeurs pour un logement...* » [Travailleur social - Samu social]. Certains rapportent également que les conditions dans lesquelles ont été réalisé l'entrée dans les dispositifs alternatifs type caravanes ont été particulièrement délétères pour certaines personnes accompagnées et pour leur activité d'accompagnement : « *La visibilité de ceux qui occupent les espaces de la rue de la République aurait accéléré le processus de relogement créant ainsi des conflits entre les usagers et des difficultés d'accompagnement pour les travailleurs sociaux intervenant sur ces territoires, parfois assimilé à des dispositifs qu'ils ne cautionnent pas par ailleurs* » [responsable d'observation]. Les professionnels relatent la manière dont le dispositif a été présenté comme réponse à une concertation de la ville avec les jeunes et le Samu social : « *les jeunes ont dit logement "autonome et autogéré", la ville a compris "caravane"* » [intervenante Samu social], ils caractérisent de « *lieu de vie au rabais* » ces « *4 caravanes dans un entrepôt vers un échangeur routier, pas de lumière du jour, puis déplacées en extérieur sur un terrain vague sans réelles toilettes...pour être enfin déplacé à Caluire sans accès à des douches et sanitaires corrects, le seul toilette utilisable ayant été pendant longtemps un vidangeur de caravanes disposé à la vue de tous* » [responsable d'observation TREND milieu urbain], qui laisse les jeunes « *d'autant plus livrés à eux-mêmes* » [intervenante Samu social].

De plus, les intervenants estiment avoir été investis dans ce projet contre leur volonté, les jeunes pensant alors qu'ils étaient responsables du lieu mais plus encore du choix des personnes qui pouvaient y accéder : « *Tout ça, ça a créé une situation très compliquée dans la presque île parce que*

<sup>21</sup> Maison de la Veille Sociale, dispositif en charge de traiter les demandes de logement et d'hébergement sur le département du Rhône.

*les gens nous ont assimilé à ce projet (aux caravanes notamment), au “débarrassage” et du coup, les gens ont dit “c'est vous qui avaient amené les gens là-bas, c'est vous qui avait des solutions, pourquoi pour eux et pas pour nous!” Et le paroxysme de ça c'est un gars qui est mort un mois après et lui qui avait pas eu de place parce qu'il était pas dans la bonne rue, parce qu'il était une rue à côté... et on s'est retrouvé “responsable” de la mort de ce gars, qui est resté dehors. Enfin... Tu vois ce que je veux dire. Les gens nous ont dit que c'était de notre faute si machin est mort. C'est vraiment venu écorner quelque chose de fondamental au sein de notre posture au Samu social ». [intervenant Samu social].*

Dans d'autres villes, ce sont parfois des loyers très peu chers et couverts entièrement par les APL qui permettent aussi aux usagers de trouver à se loger (Saint Etienne, Montluçon).

Enfin, l'ouverture ou le maintien de squats de tailles conséquentes permet aussi d'expliquer cette fréquentation moins importante des centres-villes, en particulier à Lyon. Ces lieux de vie sont particulièrement concentrés sur la commune de Villeurbanne, plus éloignés de l'hypercentre lyonnais, où résident plusieurs dizaines d'usagers. Leur préservation du fait de l'absence d'intervention judiciaire et policière à leur rencontre a pour conséquence de limiter la présence des usagers dans les espaces particulièrement touristiques et commerciaux que constituent cet hypercentre.

*« Ces squats sont soit des espaces ouverts et connus depuis de nombreuses années réinvestis spécifiquement par un public d'usagers, soit des espaces ouverts cette année par des usagers-“ouvriers”. Ces espaces, pour le moment, ne semblent pas subir de pression policière particulière. Les usagers d'un squat à Villeurbanne s'étonnent notamment de n'avoir encore jamais eu de visites des forces de l'ordre. Ces squats accueillent aujourd'hui de 20 à 30 personnes chacun. » [responsable d'observation TREND milieu urbain].*

Pour autant, ils constituent des espaces de vie relativement précaires, sans toujours d'accès à l'eau ou à l'électricité. Ils impliquent également souvent la promiscuité avec les animaux et peu d'espaces adaptés aux pratiques de consommation -notamment par injection- à moindre risques (peu d'accès à l'hygiène). L'éloignement avec les CAARUD situés en centre-ville (déplacements rendus tout de même moins complexe depuis l'autorisation des animaux dans les transports en commun) freine l'accès pour les usagers aux services d'hygiène proposés (douche, machine à laver, et matériel de consommation à moindre risques).

Diverses formes de répression sont également évoquées pour justifier la désertion des centres-villes par les usagers : de nouveaux arrêtés anti-mendicité dans des petites villes (à rebours de la levée de l'interdiction de mendicité à Genève en 2021, ville que fréquente beaucoup d'usagers précaires français transfrontaliers<sup>22</sup>), d'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique, l'éviction des usagers par les agents de sécurité à proximité des lieux en travaux (gare Part-Dieu à Lyon par exemple...), ou encore l'hypermédiatisation des installations d'usagers dans la rue durant l'année

---

<sup>22</sup> Le procureur général du Canton de Genève a suspendu l'application de la loi réprimant la mendicité suite à la condamnation par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Cette suspension fait suite à l'amende de 500 frs reçue par une femme roumaine pour avoir mendié sur la voie publique à Genève. La commission de la cour européenne des droits de l'Homme avait relevé que la plaignante « avait le droit, inhérent à la dignité humaine de pouvoir exprimer sa détresse et essayer de remédier à ses besoins par la mendicité. ». La Suisse a été condamnée à lui payer 922 frs pour dommage moral. De nombreux usagers français vivant sur Genève ont purgé des peines de prison pour mendicité, les amendes étant converties en jours de prison lorsque les usagers sont dans l'incapacité de les payer. Certains indiquaient être particulièrement poursuivis par la police pour ces activités de manche. Aujourd'hui, certains lieux restent interdits comme les abords des banques, des postes, des parkings, dans les gares ou encore dans les zones commerciales. Pour les usagers, aller faire la manche en Suisse, en plus d'une manche réputée plus efficace, ne représente ainsi plus un danger judiciaire.

2020 (à la Une des quotidiens locaux lyonnais à plusieurs reprises, ces derniers se faisant le relais des plaintes de riverains et commerçants, cf. également les collectifs de « riverains en colère » dans la partie I Trafics), ont pu induire une forme de pression politique en période pré-électorale. A noter que la publication de certains articles à Lyon, notamment sur internet, où apparaissent des photos de jeunes à la rue (sans leur consentement) ainsi que les commentaires de lecteurs, souvent haineux voire menaçants, ont pu induire un fort sentiment d'insécurité chez certains jeunes usagers précaires, dont certains sont d'ailleurs mineurs.

Enfin, la pression policière a également concerné les usagers étrangers, notamment la population géorgophone et russophone, beaucoup moins présente dans l'espace public. « *Une forme d'invisibilisation d'une population qui a reçu ces deux dernières années des OQTF quasi systématiques, des refus d'accès au statut d'étranger malade, et qui semblent avoir drastiquement évité les contacts extérieurs à la communauté, les déplacements pendant les périodes de confinement (pour éviter les contrôles notamment).* » [Responsable d'observation TREND milieu urbain]

Si un éparpillement des usagers dans la ville et banlieues alentours est globalement observé en 2021, quelques campements se maintiennent toutefois en centre-ville, notamment en presqu'île. Ces phénomènes d'ampleur importante en 2020 se prolongent mais changent aujourd'hui de forme. Certains espaces de rassemblement pour l'achat et la consommation (centre-ville, proximité Part-dieu) sont toujours fréquentés mais les usagers n'y dorment plus nécessairement<sup>23</sup>. Parfois mêmes ces espaces sont inoccupés durant plusieurs semaines, avant que des usagers ne viennent s'y réinstaller pour quelques jours, ou simplement le temps de consommer, et font offices de lieux de rencontre avec d'autres venus d'ailleurs.

*« ici il y a une dizaine de tentes, des sièges, de la bouffe. Il y a des pigeons dedans et tout et [...] personne n'y touche quoi. Et ça c'est du jamais vu. Moi je n'ai jamais vu un truc pareil »*  
[intervenant Samu social]

*“C'est pas du lieu de vie, c'est vraiment du passage, c'est l'urgence de la consommation. Il y a quelques spots qui deviennent des lieux de couche de manière très ponctuels, c'est pas des lieux de couche installés”.* [intervenant CAARUD]

*« Ils ont disposés en cercle, entre 6 et 7 tentes surélevés sur des palettes et sous de grandes bâches plastiques qui les protègent des intempéries. Cet emplacement reste visible, et semble continuer à être un point de repère pour les usagers des espaces de la marginalité urbaine : une zone de rencontre, de consommation, parfois de revente également pour d'autres usagers ne vivant plus à la rue. »* [responsable d'observation TREND milieu urbain]

Quelques petits campements de fortunes se maintiennent également, plus cachés, sous un pont, une trémie, bricolés avec les moyens du bord, dans des espaces choisis avec des critères qui varient selon les personnes : à l'abri de la pluie, des regards, du bruit, ou bien de la présence de riverains, du risque de délogement rapide...

---

<sup>23</sup> « *Tout au long de l'année 2020, nous avons noté la présence marquée (centrale et visible) de groupes d'usagers (jeunes et moins jeunes) dans le centre-ville lyonnais. Cette présence se caractérisait notamment par l'installation d'espace de vie pérennes et “construits” le long de la rue de la République : “campement” avec tentes, cabanes en cartons, utilisation de grandes bâches en plastique. Ces espaces de vie constituaient, la plupart du temps, le lieu de manche et de consommation pour ces usagers en grande précarité »* [responsable d'observation]

*« Si on est ici [sous une trémie] c'est qu'on sait qu'on risque pas de se faire virer, comme si tu dormais en ville, tu te fais virer le lendemain matin tu vois, nous on peut pas avec toutes les affaires que j'ai c'est l'enfer. De deux, genre c'est quand même couvert, c'est à l'abri de la pluie donc c'est quand même cool, y a les grillages qui sécurisent un minimum donc c'est plutôt pas mal par rapport aux chiens et le seul truc, le bémol c'est la pollution et le bruit. C'est pour ça que j'ai des glaires, c'est parce que la pollution. Et voilà, on a choisi ici parce que ça remplit plusieurs critères : sécurité, pas confort mais on est à l'abri, ouais c'est un peu tout ça et le fait de pas stresser : ouais demain, on risque de se faire virer. Non on est bien, on peut mettre des affaires, on peut mettre des canapés, [...] pis on essaie d'y garder propre, faut que je repasse un coup de balai mais on essaie de garder propre un minimum. [usager, 22 ans, vit à la rue/squat]*

#### La territorialité à l'opposé du concept d'errance...

Nous documentons depuis plusieurs années les pratiques des jeunes usagers présents dans l'espace public lyonnais (cf. rapport TREND 2018, 2019, 2020), ces « jeunes à la rue » qui s'y sont installés de manière plus pérenne depuis le milieu des années 2010 (alors qu'auparavant ces jeunes n'étaient rencontrés que durant la période estivale, cf. rapport TREND 2017).

Souvent qualifiés de « jeunes en errance » dans de nombreux travaux en sciences sociales (Berlioz 2000 ; Chobeaux 1996 ; Rothé 2016) pour renvoyer aux mobilités sans but ou hasardeuses<sup>24</sup> de ceux décrits comme des « zonards » (Pimor 2014), y compris au sein de l'OFDT et du dispositif TREND<sup>25</sup>, la notion d'errance est polysémique, déjà définit il y a 20 ans comme « opératoire pour les intervenants sociaux pour autant que chacun s'entende bien sur les mots, mais [restand] à solidifier dans le cadre d'une approche scientifique » (Pattegay 2001, cité par Chobeau 2016). Depuis, les travaux qui s'intéressent au phénomène dit de l'errance se multiplient, évoluent, peuvent qualifier des populations et des réalités parfois fort différentes (jeunes à la rue, jeunes de cités, MNA, etc.), se nuancent et se contredisent<sup>26</sup> également. Le concept d'errance continue pour autant d'alimenter et de structurer l'intervention sociale et les politiques publiques depuis plus de deux décennies.

Nous souhaitons souligner à notre niveau le fait que la notion d'errance ne nous semble pas opérante pour saisir finement les pratiques des jeunes rencontrés dans le cadre du dispositif TREND à Lyon. A l'inverse, dans son entreprise de définition d'un groupe dans son ensemble ou d'une identité générique (« jeunes errants », « jeunes en errance »), elle contrevient à ce qui constitue le socle de leurs pratiques individuelles et collectives : investir un lieu et s'y construire un espace « habitable ».

Le concept peut apparaître ainsi très réducteur, souvent négativement connoté<sup>27</sup>. Il ne permet pas de saisir l'épaisseur des réalités de vie et des dynamiques à l'œuvre pour ces jeunes, notamment concernant la territorialisation de leur manière d'investir la ville (dans leurs ancrages et déplacements),

<sup>24</sup> Des jeunes qui « errent du printemps à l'automne au hasard des occasions et des rencontres » explique Chobeaux, à propos également des jeunes fréquentant les festivals estivaux, et qualifiés de « nomades » (Chobeau 1996 Les nomades du vide) ; la recherche-action de 1994 conduite sous le titre « Jeunes en errance et hébergements festivaliers » et les travaux de Chobeaux, ont constitué « des matériaux essentiels à la construction de la catégorie de jeunes en errance ». Pattegay, P. ; « L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique », *Déviance et Société*, vol. 25, no. 3, 2001, pp. 257-277

<sup>25</sup> Pierre-Yves Bello, Abdalla Toufik, Michel Grandilhon, Isabelle Evrard : *Usagers nomades ou en errance urbaine et dispositifs spécialisés de première ligne ou de soin in Rapport national du dispositif TREND ; phénomènes émergents liés aux drogues, 2004*, et Rapport de l'OFDT « *Drogues et Addictions, données essentielles* » (avril 2019) qui indique que parmi les usagers précarisés on compte « désormais une part non négligeable de jeunes en errance et de migrants ».

<sup>26</sup> Zeneidi, D. 2010. "Jeunesse et errance : La construction d'une altérité problématique". In Danic, I., David, O., & Depeau, S. (Eds.), *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Chobeaux, François. « Vingt-cinq ans de jeunes en errance active. Où en est-on ? », *Rhizome*, vol. 59, no. 1, 2016, pp. 23-29.

<sup>27</sup> L'errance, du latin errare, signifie « aller de côté et d'autre, au hasard, à l'aventure » mais aussi « s'écarter, s'éloigner de la vérité » (Dictionnaire Le Robert 2022), et le terme laisse souvent entendre un manque, une absence, un déficit d'objectifs, de projets (de vie). A cela s'ajoute « le jugement négatif lié à l'occupation de la rue perçue comme un indicateur de désocialisation. Parazelli souligne combien les représentations savantes et courantes restent dominées par une diabolisation de l'espace public (2003). » Zeneidi op. cit.

tels que le rapportent les ethnographies menées dans le cadre du dispositif TREND depuis plusieurs années (cf. rapports précédents), et dans le cadre d'un travail universitaire réalisé par la responsable d'observation également. A l'opposé, le concept alimente la représentation erronée d'une errance sans but et fataliste, d'une « mobilité disqualifiante » (Zénéidi 2010).

*« L'errance induit quasiment un personnage sans décor. Le mouvement qu'elle décrit permet difficilement de cerner les territoires dans lesquels les jeunes se déplacent, physiquement et psychologiquement. Ceux que nous rencontrons occupent une présence marquée et visible dans la ville, et celle-ci s'apparente à une forme d'appropriation de l'espace public : ces jeunes y construisent des espaces de vie, s'y inscrivent dans un réseau de relations sociales avec les commerçants, le voisinage, des associations locales, d'autres jeunes lycéens ou étudiants. Cette capacité à occuper l'espace (et à s'y rendre visible) s'appuie sur une connaissance fine du territoire (par exemple occuper et se rendre visible dans certains espaces de la ville pour pouvoir bénéficier d'un accès à la nourriture, d'un accès aux services d'hygiène, au matériel de réduction des risques ou s'invisibiliser dans d'autres espaces urbains, en retrait, pour pouvoir y consommer à l'abri des regards). Pour ces jeunes "être à la rue", c'est faire avec la rue : c'est produire, transformer l'espace occupé, et produire un espace habitable en opposition avec le concept d'errance. »<sup>28</sup>*

Cette territorialisation nous semble procéder d'une dynamique particulièrement active et stratégique de l'habiter (loin de l'idée d'un « nulle part », les SDF au moyen-âge étaient appelés des « demeurant partout »<sup>29</sup>, et le Québec use plus volontiers de la notion d'itinérance que d'errance...) qui, parce que rien ne l'y autorise, doit sans cesse se (re)construire, se défendre. Les déplacements réguliers ont moins à voir avec l'errance (sous-entendu comme une absence d'ancrage et d'investissement) qu'avec une ré-ancrage continu (« ces mobilités ont la spécificité de qualifier l'espace, en transformant le lieu en territoire », Zeneidi op. cit.) et la résistance permanente à ce(ux) qui voudrait les faire disparaître de ces lieux.

## Des difficultés d'accès aux soins qui se maintiennent

Outre l'accès au logement et à l'hébergement, les difficultés rencontrées par ces usagers restent relativement similaires aux années précédentes, période de confinement mise à part qui avait généré des problématiques supplémentaires et spécifiques (cf. rapport TREND 2020).

Les difficultés d'accès aux soins restent importantes et rapportées partout en région. Des services de soins ne sont pas en mesure d'accueillir toutes les demandes, certains ont d'ailleurs été fermés du fait de la crise sanitaire et n'ont que partiellement réouverts, notamment dans le secteur hospitalier. Le manque de personnel du fait des contaminations au Covid a également été très prégnant durant l'année 2021. Les usagers comme le reste de la population ont pâti de cette situation, sachant qu'ils connaissent les mêmes difficultés à trouver un médecin traitant. Pour eux, se rajoute la difficulté d'accéder aux services de droit commun du fait de l'instabilité générée par la grande précarité (difficulté à se rendre aux rendez-vous, difficulté relationnelle avec certains professionnels, absence de prise en compte par les services des problématiques spécifiques : « *les gens vont pas attendre 6h pour un abcès, passer la nuit en attente d'opération sans traitement de substitution !* » [intervenant Samu social]). Des professionnels indiquent qu'à Valence un dispensaire a pu être créé à destination des plus précaires, « *alors que y'a 2-3ans le droit commun suffisait* », indiquant par-là les tentatives

<sup>28</sup> Caroline Loth responsable d'observation ethnographique TREND, et masteurante en anthropologie, université Lyon 2.

<sup>29</sup> Kitts, Antony. « Mendicité, vagabondage et contrôle social du moyen âge au XIX<sup>e</sup> siècle : état des recherches », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 1, no. 1, 2008, pp. 37-56.

Une ancienne association lyonnaise de soutien luttant pour l'hébergement des SDF était ainsi intitulée « demeurons partout » en référence à cette dénomination. <https://www.orspere-samdarra.com/2004/demeurant-partout-intervenant-volontaire>

d'adaptation de dispositifs mais qui font en réalité suite à une baisse récente de l'accessibilité des services de droit commun sur lesquels pouvaient compter les plus démunis par le passé.

Du côté des services en addictologie, leur répartition sur la région est très inégale, ils sont parfois éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres du domicile des usagers, et parfois concernés par un taux de saturation impliquant des délais de plusieurs mois avant toute initialisation d'un traitement méthadone, par exemple. Des CSAPA se trouvent obligés de restreindre les prises de RDV sur une plage horaire extrêmement courte, modalité particulièrement peu adaptée aux usagers les plus en difficulté : « *la marche à franchir [pour accéder à un TSO] est de plus en plus haute* » [intervenant Samu social]. Certains services dans d'autres villes ont même arrêté l'accès à la substitution faute de personnel.

Concernant la prise en charge des problématiques psychiatriques, les délais sont également jugés extrêmement longs, que ce soit en CMP ou dans d'autres types de services. Les équipes se décrivent souvent comme peu outillées pour accompagner les personnes particulièrement consommatrices de produits, qui ne sont pas toujours en mesure de respecter le sevrage imposé par l'hospitalisation en service de psychiatrie.

Enfin s'agissant de l'accès aux services d'hygiène d'une manière générale, le manque de bains-douches sur la ville de Lyon reste manifeste, de même que l'accès à l'eau durant l'hiver à cause de la fermeture des fontaines publiques. Nous décrivions les années précédentes les conséquences parfois dramatiques des consommations de drogues dans ces conditions (contaminations, abcès, etc.). Ces problématiques sont toujours d'actualité, et sont par ailleurs relayées dans le plaidoyer en faveur de l'ouverture d'une HSA<sup>30</sup>.

## Consommations : produits et pratiques d'usages

### *Des consommations bien présentes en centre-ville lyonnais*

Si les professionnels des CAARUD de la région rapportent pour la plupart ne voir dans la rue « *presque plus que le matériel et beaucoup moins les consommateurs* » [intervenant CAARUD] (cf. partie précédente), les consommations restent en effet très présentes dans les centres de plusieurs villes de la région.

Les différents types de matériel de consommation sont en effet bien visibles dans l'espace public, notamment les seringues mais également de plus en plus les pipes à crack (cf. plus bas partie cocaïne), dans la rue, les parcs, les toilettes publiques, les entrées de garage ou encore certaines cages d'escaliers. Certaines places lyonnaises accueillent régulièrement des rassemblements d'usagers pour consommer, où se côtoient des usagers très précaires, parfois migrants en situation de demande d'asile ou non, quelques consommateurs hébergés en CHRS à proximité, mais aussi des personnes plus insérées fréquentant les bars alentours. Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements sont les plus concernés, mais des seringues sont également retrouvées dans le 9<sup>ème</sup> ou encore à Villeurbanne. Les toilettes publiques sont des lieux où elles sont particulièrement identifiées, à différents endroits de la ville : sur la Presqu'île, dans les 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissement de Saxe Gambetta à la place Guichard et place Bir Hakeim, et les quais de Saône (Rimbaud et pêcheurie), ainsi que la place de la Croix-Rousse.

---

<sup>30</sup> Halte Soins Addictions, anciennement appelée salle de consommation à moindre risque, dont un projet sur la ville de Lyon est travaillé par plusieurs acteurs du champ médico-social depuis plus d'un an.

« La situation de consommation dans les toilettes publiques est notamment rapportée par les agents des parkings souterrains de la place de la République et de la place Bellecour : Les équipes se décrivent “épuisées” par une situation où ils doivent régulièrement “gérer” de manière quotidienne, le passage d’usagers de drogues dans les sanitaires. Cette “gestion” comprend la gestion de potentiels conflits entre les différents usagers des sanitaires : touristes, passants, riverains et des usagers de drogues qui sont décrits comme “pouvant passer devant une file d’attente” ou ayant une utilisation très longue des sanitaires (pour préparer leur produit et s’injecter). Du matériel de consommation a été retrouvé à plusieurs reprises dans les sanitaires : notamment des seringues retrouvées dans les dérouleurs de papier toilette. Ceux-ci portent d’ailleurs la marque de cuillères ou cup chauffés. Tous les agents décrivent avoir été en lien avec des usagers, avec lesquels ils ont “appris à être en contact ». [Responsable d’observation TREND milieu urbain]

Les usagers rencontrés rapportent eux-mêmes les consommations dans ces toilettes publiques.

« Je vais dans les toilettes de Bellecour pour baser et fumer de temps en temps. J’ai eu aucun problème avec personne, je suis discrète. Je mets entre 5 à 10 min pour préparer un produit et 1 heure pour le consommer [en dehors des toilettes]. Je cuisine soit ½g direct, soit 1g en 3 fois. » [usagère, 24 ans, vit à la rue ou en appartement selon les périodes].

D’autres usages ont également lieu dans l’espace public, discrètement dans des recoins ou plus ouvertement lorsque les campements sont installés dans la rue.

« Ils [un couple d’usagers de 23 et 34ans] consomment régulièrement dans la rue. Pour ne pas se faire surprendre, ne pas devoir subir les regards des gens, ils décrivent des consommations plus souvent la nuit qu’en journée. Ils ne fréquentent pas les CAARUD parce qu’ils n’ont pas envie de rencontrer une population “de squatteurs qui squattent, qui viennent te faire chier avec des prods, qui viennent te gratter des trucs”. Lui consomme tout de suite après avoir récupéré son traitement en csapa, “j’ai mes plans dans des cages d’escalier.” » [Responsable d’observation TREND milieu urbain]



[©Bonnaffé Raoul, Silhouettes sur matelas - d’après la description du terrain de recherche de la responsable d’observation, janvier 2022]

Des usagers installés dans une rue passante à Lyon : « De grandes couvertures de couleurs étendues sur des barrières grillagées de chantier permettent de préserver leur espace de vie de la vue des passants [...] Assis sur les matelas, leurs corps forment presque un cercle autour d’un personnage central, Stéphane\*<sup>31</sup>. Il est en train de “cuisiner” : ils “basent” de la cocaïne pour que chacun puisse ensuite la fumer. Il prépare le produit entre ses genoux, la couverture recouvrant légèrement la cuillère en aluminium dans laquelle se trouve son produit. Lili est assise à côté. En silence, après un regard de Stéphane, elle lui tend un bouchon rempli d’ammoniaque, qu’il verse dans la cuillère. Bilou est assis au bout du matelas, en face de Stéphane et tourne le dos à la rue. Camille est debout contre le grillage, Winnie est assis sur une caisse en bois, derrière Sylvain, sa hauteur lui permet de couvrir du regard l’espace public [...] Le groupe est silencieux, on entend simplement les bruits de la rue, et les aboiements des chiens de Ron, parti faire la manche quelques mètres plus loin. [...] Le vent qui souffle fort ce jour-là rend difficile l’utilisation du briquet pour chauffer la préparation. Au “putain” excédé de Stéphane, arrive un nouveau briquet, tendu par Lili. [...] Une fois

\* Tous les prénoms ont été modifié pour garantir l’anonymat

la préparation terminée, Stéphane obtient un “caillou” au fond de la cuillère. Il est le premier à s’en servir une part qu’il dispose sur la grille d’une pipe en verre. Le crépitement de la combustion du produit semble donner le signal aux autres qu’ils peuvent alors se répartir ce qu’il reste de produit. Chacun se sert individuellement, et dispose sur sa propre pipe une part du produit. Les cailloux crépitent sous les flammes des briquets, chacun déplace alors légèrement son corps, brisant légèrement le cercle autour de Stéphane, comme pour s’isoler le temps de la consommation. Certains tremblent, d’autres soupirent. Lili a des gouttes de sueur le long de ses joues, elle se frotte les yeux, les tempes et retire son pull dans un soupir de soulagement. » [Responsable d’observation TREND milieu urbain]

Outre dans l’espace public, les usagers en grande précarité peuvent également consommer dans leur lieu de vie (squats ou CHRS) ou dans les toilettes des lieux d’accueil (CSAPA, CAARUD) dans des conditions plus ou moins appropriées (selon l’accès à l’eau et à l’électricité, selon la nécessité de se cacher ou non, etc.). Certaines problématiques inhérentes à ces pratiques sont également rapportées dans le rapport de diagnostic en faveur de l’ouverture d’une HSA.

« Des professionnels de l’hébergement évoquent la présence de seringues dans les faux plafonds de leurs structures et de pipes à crack sur les rebords de fenêtres des appartements des consommateurs. Certains d’entre eux ont repérés un usage par voie injectable de Skénan®, Subutex® et cocaïne et la présence de trafic de méthadone au sein de leurs institutions. Ils expliquent que l’interdiction d’usage et de détention de drogues dans les hébergements et leur manque d’expertise sur le sujet ne les incitent pas à en parler avec les bénéficiaires de leurs structures pour repérer et évaluer les consommations<sup>32</sup>»

L’étude mise en place par le comité de pilotage du projet de HSA, dénommée Traboul (Territoires Réduction des risques, Attentes, Besoins et Opinions des Usagers de drogues de Lyon-Métropole) indique que sur les usagers répondant (N= 193), 22.8% n’ont jamais accès à un point d’eau lors de leurs consommations de produits psychoactifs, que 86.5% déclarent consommer dans l’espace public dont 72.5% dans la rue, 67.9% dans des squats, 71% dans des toilettes publiques, 65.8% dans des cages d’escaliers d’immeuble, 23.8% dans d’autres espaces publics (transports en commun, parcs publics, halls d’immeuble, lieux de travail). L’enquête RUEL (Rencontre Usagers de drogues dans l’Espace public de Lyon) qui approfondit de manière qualitative ces données, rend compte des motivations à consommer dans l’espace public mentionnées par les usagers (N=58): pour une majorité d’entre eux la proximité avec le lieu d’achat, mais aussi le fait de ne pas avoir de domicile fixe et/ou de ne pas posséder de lieux adaptés à la consommation, d’avoir un membre de la famille à domicile, d’être en compagnie d’autres usagers.

[©Bonnaffé Raoul, d’après la description du terrain de recherche de la responsable d’observation, janvier 2022]



<sup>32</sup> Diagnostic d’implantation d’une Halte Soins Addictions au sein de la métropole lyonnaise. Gilles Penavayre, Oppelia Aria, Avril 2022.

## Produits consommés : peu de changement et place majeure de la cocaïne

**Cocaïne** : La cocaïne est devenue omniprésente, au sens où elle est citée consommée dans l'ensemble des sous-espaces et des populations investiguées par Trend. Concernant les usagers en grande précarité, elle était déjà largement consommée par ceux rencontrés dans les CAARUD (sur les 3 dernières années, plus des 2/3 voire les ¾ des usagers des deux CAARUD lyonnais consomment de la cocaïne) les CSAPA, les CHRS, devenant parfois le premier produit consommé (bien qu'il ne soit pas toujours l'objet de la demande initiale de soin en CSAPA) devant les opiacés qui étaient auparavant plus caractéristiques des consommations de ces usagers. Le public d'usagers sortant de prison la cite également de plus en plus, et les professionnels des services en psychiatrie mentionnent des patients plus souvent consommateurs de ce produit. L'âge ne semble pas être une variable notable, la cocaïne est majoritaire chez de jeunes usagers très précaires comme chez les plus anciens (dont nous décrivions dans les rapports précédents le passage des opiacés à la cocaïne en usage quotidien).

Sa forte disponibilité favorise son usage (cf. partie trafic), de même que son prix toujours en baisse (en moyenne à 60 euros le gramme mais passant parfois sous la barre des 50 euros), la possibilité d'achat au demi-gramme ou pour des montants de 10 ou 20 euros), et sa vente par livraison permettant des achats pluri-quotidiens.

La tendance concernant les modes d'usage reste similaire aux années précédentes mais s'amplifie plus encore : l'injection reste très présente (avec le point notable qu'elle est généralement réalisée avec peu de pratiques de RdRD, notamment parfois l'absence totale de filtration), le sniff est régulier chez beaucoup d'usagers, mais c'est la voie fumée qui continue de prendre de l'ampleur et semble concerner une majorité d'usagers. L'ensemble des CAARUD de la région évoque l'augmentation constante de la distribution de matériel servant à fumer la cocaïne, qui avait déjà doublé pour certains l'an dernier et qui a à nouveau été multiplié par deux cette année. Ce matériel est retrouvé de plus en plus souvent dans des lieux de consommations, dans l'espace public (rue, toilette publique) ou ailleurs (en hôpital psychiatrique, en CHRS,). Si certains usagers sont passés de l'injection à la voie fumée (faisant d'ailleurs diminuer la file active d'injecteurs dans certains CAARUD), d'autres ont débuté des usages de cocaïne directement fumée, et ce sont de nouveaux usagers qui sont ainsi rencontrés par les CAARUD lorsqu'ils viennent se fournir en matériel. Sachant que de nombreux usagers n'utilisent pas le matériel distribué en CAARUD (pipe droite ou coudée, souvent prononcées « païpe » par les jeunes usagers lyonnais) mais confectionnent eux-mêmes leur pipes artisanales (avec parfois quelques éléments des pipes délivrées en CAARUD, notamment les embouts) l'ampleur du phénomène peut être d'autant plus important.



Bang artisanaux servant à fumer la cocaïne-basée. Sur le haut de la bouteille est placé un morceau d'aluminium percé, sur celui-ci un peu de cendre sur laquelle est disposé le caillou. La bouteille en plastique est remplie d'un fond d'eau. Photo TREND 2021

Le basage s'effectue toujours majoritairement à l'ammoniac en dépit des tentatives des intervenants en RdRD pour faire adopter l'usage du bicarbonate (cf. rapports précédents). Souvent un ou deux usagers basent pour l'ensemble d'un groupe de consommateur (cf. description ethnographique plus haut), tous ne maîtrisant pas toujours la pratique mais aussi parce qu'il est plus simple et rentable de baser une quantité plus importante de cocaïne (au moins un demi-gramme) qu'une ou deux dizaines de grammes destinée à l'usage unique.

Notons que le terme crack, auparavant réservé à la scène parisienne, est de plus en plus entendu en CAARUD, même s'il reste relativement marginal et plus souvent employé par les professionnels que par les usagers. Plus rarement également le terme « free-base » est employé par les consommateurs. D'une manière générale, les usagers nomment la cocaïne et le fait de la fumer, mais n'emploient pas de terme spécifique : « *ça fume pas de crack, ça fume pas de base mais ça fume la coc'...* » [Intervenant], Parfois le fait même de fumer est entendu de manière tacite : « *ils arrivent pour chercher des pipes et du coup on sait bien que c'est pour fumer le crack donc on parle même pas du produit. [...] on parle même pas du fait qu'elle est basée* » [Intervenant CAARUD]. Il devient de plus en plus implicite que la cocaïne sera fumée, comme s'il s'agissait désormais du mode d'usage le plus courant. Concernant les termes employés, relevons celui d'« *angoisse* », désignant un caillou très petit, provoquant très peu d'effet positif et « tout juste bon » à accélérer les habituelles sensations de forte anxiété postérieure à la consommation.

Conséquence négatives liées à l'usage de cocaïne basée :

Outre les dommages sanitaires liés au passage de la fumée dans les poumons, les conséquences négatives engendrées par la voie fumée résident principalement dans l'intensification du craving/compulsivité (envie irrépressible de consommer qui peut générer des comportements jugés proche de la folie par les professionnels et les usagers eux-mêmes<sup>33</sup>). Ceci implique une augmentation des consommations importante au cours de la journée, s'accompagnant d'un fractionnement des périodes de manches, entre-coupées d'achats et de consommations de produit, devenant central dans le quotidien des personnes. « *Déjà tu vas galérer à faire 10 balles pour aller chopper une taf et la taf elle va finir ...pffffiit pffffit... et pis tu vas être comme un connard et tu vas te dire j'ai fait 10 balles pour ça et tu vas recommencer à faire 10 balles et pis hop... ils font ça toute la journée.* » [Usager, la quarantaine]

Ces usages répétés induisent aussi la multiplication des états de manque psychique, susceptibles de conduire à des comportements plus agressifs, entre usagers ainsi que parfois à l'encontre de professionnels. Le développement du marché du crack à Genève illustre ce phénomène :

« *L'agressivité, l'agressivité ; la violence qui va avec [...] des usagers pendant ¾ jours de fume intensive, les gars ne mangent plus, ne dorment plus avec toute l'irritabilité qu'il y a derrière et toutes les tensions qu'il peut y'avoir face à ce produit. Et c'est quelque chose qui autour de la structure a créé quand même un certain impact.* » [Intervenant à la SCMR de Quai 9]

La place prise par la consommation dans le quotidien de certains usagers les conduit à négliger des aspects élémentaires de leur (sur)vie : sommeil, hygiène et alimentation en premier lieu (« *il ne se*

---

<sup>33</sup> « *On a beaucoup de personnes aujourd'hui qui font la poule. Ben c'est le gars qui va chercher les points blancs dans la rue. Ca on l'a énormément en salle de conso en ce moment, on l'a énormément dehors, à l'extérieur des personnes qu'ont pris une grosse taff et qui sont persuadées que chaque point blanc qu'est dans la rue c'est du produit.* » [Intervenant Quai 9].

*douche plus depuis un moment, le seul truc qui va rincer lui aujourd'hui encore c'est son caillou* », [Intervenant CAARUD], induisant le délabrement des états de santé.

*« Le problème c'est que comme je garde l'air dans mes poumons quand je relâche ça tape sur les tempes. Et ça fait mal, c'est après que ça soulage. Après ça me calme le cerveau, t'as vu ça me pose. Ça m'empêche de dormir mais ça me pose »*. [usager, 19 ans, à la rue].

Certains usagers indiquent « retourner à l'héroïne » pour pouvoir dormir ou gérer ces états de manque transitoires et les redescentes de cocaïne avec leurs corolaires d'angoisses. D'autres, suivis depuis plusieurs années en CAARUD, ont également expliqué avoir arrêté la cocaïne du fait de ces trop grandes complications associées et être revenus à l'héroïne, produit qu'ils estiment moins délétère au quotidien.

**Skénan®** : l'année 2021 aura marqué la fin ou presque de l'obtention du Skénan® par prescription, pour les usagers en grande précarité. Le trafic presque à l'arrêt (cf. partie trafic en centre-ville) et l'augmentation des prix (7-10 euros la gélule) inhérente à cette pénurie, a compliqué l'accès pour les usagers et les usagers-revendeurs (dont certains sont bien connus en centre-ville), qui auront conservé plus précieusement leur prescription pour leur propre usage, quand d'autres se sont vu mettre un terme à leur prescription.

Cette difficulté d'approvisionnement a pu constituer une source de conflits entre certains usagers (rapportée par les usagers de ces espaces de vie et par les travailleurs sociaux des CAARUD et du Samu Social). Ces conflits s'expliquent soit directement par l'absence de produits, soit par l'augmentation du prix du cachet, soit par un état de manque donnant lieu à de l'agressivité. Notons que ces états n'ont parfois pu être compensés par un relais en substitution compte tenu de la difficulté d'accès à la méthadone (cf. plus haut), ou de manière marginale par des achats de méthadone au marché noir (cf. plus bas).

Certains usagers témoignent des stratégies de maximisation des quantités consommables, mettant de côté les « fonds de cuillères » utilisées pour préparer les gélules de Skénan®, afin de les injecter plus tard, voire de les donner à d'autres en « dépannage ». Et beaucoup d'usagers indiquent s'être reportés sur d'autres produits : héroïne (initiation ou reprise de la consommation), et cocaïne. Les professionnels d'un CAARUD observent d'ailleurs la diminution de distribution des seringues 5ml et 2,5ml (principalement utilisées pour l'injection de Skénan®) au profit de seringues 1ml (utilisées pour la consommation de cocaïne ou d'héroïne).

*“Les usagers ne se sont pas systématiquement rabattus sur l'héro : c'est coke ou héro. Ça n'a pas fait... par exemple des gens qui consommaient du Skénan® et un tout petit peu de cocaïne, ça a pas fait "je consomme plein d'héroïne et un tout petit peu de cocaïne". Ça a fait "je consomme de l'héroïne régulièrement ou quotidiennement et je consomme plus de cocaïne qu'avant" [Intervenant CAARUD]*

**Méthadone** : Outre les difficultés d'accès en centre de soin (cf. plus haut), la méthadone est également beaucoup moins présente sur le marché de rue (cf. partie trafic). Pour autant certains professionnels indiquent qu'elle s'y trouvera plus facilement qu'en CSAPA, sans ironie aucune, et parfois même peuvent-ils conseiller à des usagers de s'y fournir dans l'attente d'un RDV ...

Le dépannage entre usagers est actuellement plus courant qu'une vente organisée en points fixes (comme elle pouvait l'être il y a plusieurs années de cela). Plusieurs usagers interrogés continuent de s'approvisionner au marché noir dans une visée substitutive, là où d'autres la consomment en alternance avec d'autres produits, en fonction de leur disponibilité (cf. les rapports précédents concernant le

« nomadisme de défonce » qui caractérise certaines personnes en grande précarité).

Les injections de méthadone-sirop restent l'apanage presque exclusif des usagers originaires des pays de l'Est et principalement géorgiens (cf. rapports précédents pour plus de détails sur la pratique et ses enjeux culturels). L'injection de méthadone-gélule semble ne pas avoir connue de percée significative, elle n'est quasiment plus rapportée par les usagers et professionnels interrogés en 2021, quelques soient les endroits de la région. Les usagers qui s'y étaient essayés n'ont pas perduré dans la pratique et consomment plutôt désormais de l'héroïne en injection ou de la méthadone par voie orale.

En région transfrontalière certains usagers vont s'approvisionner en Suisse afin d'avoir accès à une forme de méthadone liquide non additionnée de sucre, pour pouvoir l'injecter plus facilement.

**Héroïne:** Les consommateurs d'héroïne suivis par TREND sont les habituels usagers de ce produit rencontrés par les CAARUD, mais aussi d'anciens usagers qui reviennent à l'héroïne après un passage par le Skénan<sup>®</sup> durant plusieurs années qu'ils avaient choisi pour la fiabilité des dosages et sa disponibilité (ce qui n'est plus le cas). Certains considèrent même que « *l'héroïne a pris la place du Skénan<sup>®</sup> !* », à l'inverse des constats de la dernière décennie. De nouveaux usagers d'héroïne sont également rencontrés, soit qu'ils débutent leurs usages, soient qu'ils soient des usagers que les dispositifs de RdRD ne rencontraient pas encore (usagers issus des communautés Roms par exemple, ou d'autres usagers des pays de l'Est hors Géorgie<sup>34</sup>).

L'héroïne reste un produit toujours majoritairement injecté par ces usagers, et les professionnels d'un CAARUD lyonnais relèvent d'ailleurs l'augmentation de la distribution d'acide ascorbique cette année, même si certains usagers continuent à diluer leur produit avec du citron. La distribution importante de feuille d'aluminium destinée à fumer l'héroïne témoigne également de l'intérêt porté par les usagers pour ce mode de consommation, alterné parfois avec l'injection. Des jeunes vivant dans la rue ou en squats rencontrés par ce CAARUD « *chassent le dragon* », de manière occasionnelle, tout en consommant de la cocaïne quotidiennement (cf. plus loin cocaïne).

**Lyrica<sup>®</sup> :** La prégabaline, qu'elle soit sous forme de générique ou sous le nom commercial de Lyrica<sup>®</sup> (cf. annexe 4 pour la description de la molécule) est un produit de plus en plus cité par les usagers en situation de migration, principalement originaires des pays de l'Est et du Maghreb (adultes et mineurs). Par ailleurs l'usage par les MNA ou très jeunes migrants (qui n'ont pas forcément le statut de MNA) est particulièrement remarqué (cf. MNA-Jeunes migrants plus loin). Ces usages sont mentionnés dans la Métropole lyonnaise mais également ailleurs en région, jusque dans de petites villes (Annonay), par des professionnels rencontrant les consommateurs dans divers lieux (CAARUD, maraudes de rue, CHRS, consultation en PASS et CMP). Certains professionnels sont particulièrement inquiets de cette situation (interpellation de l'ARS, demande d'informations auprès des CEIP, du dispositif TREND, sollicitations des CAARUD par des professionnels qui ne sont pas du champ pour obtenir des informations en matière de RdRD, etc.). Des professionnels de CJC interrogés indiquent également rencontrer des jeunes usagers de ces produits qui se trouvent dans des états de sevrages brutaux lors de la période de Ramadan par exemple, de même que lorsqu'ils sont incarcérés à l'EPM<sup>35</sup>.

Ces usages ont pour certains commencé dans les pays d'origine, d'autres usagers les ont débuté une fois arrivant en France, ou parfois en Espagne s'ils ont traversé ce pays durant leur trajectoire migratoire. Ils obtiennent la prégabaline sur prescription lors de consultations pour des douleurs principalement, ou en falsifiant des ordonnances, voire directement au marché de rue,

---

<sup>34</sup> A noter à Villeurbanne l'overdose enfant de 11 ans dans un camps de personnes décrites comme originaires d'« Europe de l'est » par les médias. <https://www.cnews.fr/france/2021-06-06/rhone-un-enfant-de-11-ans-meurt-dune-overdose-dans-un-squat-1089776>

Les produits concernés étant cocaïne et héroïne.

<sup>35</sup> Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs

particulièrement développé dans certains quartiers (lyonnais en particulier, avec des comprimés vendus à quelques euros, prix fluctuant selon les lieux, avec une hausse notable à la suite de la sécurisation des ordonnances en mai 2021 mais revenu à la baisse ensuite.). Le Rivotril® (Clonazépam) est un produit également particulièrement cité par ces usagers, qu'ils associent souvent à la prégabaline (pris ensemble ou en alternance), et qui peut se trouver vendu dans les mêmes lieux. De nombreuses boîtes de ces médicaments sont retrouvées dans certains lieux de consommation en centre-ville lyonnais. Des usagers associent aussi le Lyrica® à la cocaïne, parfois en le sniffant également, même si la majorité du temps il est pris sous forme orale.

#### Autres produits régulièrement mentionnés :

- **La kétamine** continue d'être de plus en plus citée par les usagers en grande précarité, et fait désormais partie d'un panel de produits à l'usage très régulier, qui peut remplir des fonctions multiples : celle d'une défonce occasionnelle plus ou moins forte, celle de la gestion du manque occasionné par d'autre produit comme l'héroïne, en alternance avec ceux-ci pour en diminuer l'usage (alcool), ou encore pour gérer les redescendes de cocaïne. Ainsi pour certains usagers les consommations sont quotidiennes, ou sur des sessions pouvant durer plusieurs jours. Généralement prise en sniff, la kétamine est plus marginalement injectée. Cette substance est réputée facile à gérer en termes d'effets et induire une accoutumance moins prononcée que d'autres produits. Les achats seraient également facilités par le développement de la livraison (cf. partie trafic) et la possibilité d'obtenir des quantités importantes (achats au litre) cf. partie kétamine dans les produits marquants de l'année).

- **D'autres molécules médicamenteuses** font également partie des consommations régulières des usagers en grande précarité, en particulier **les benzodiazépines (Ceresta®, Valium®)** dont les modalités d'usage (souvent injectées ou prises par voie orale en quantité importante, et parfois associées à l'alcool) et d'achats (achats de rue ou sous prescriptions) n'ont pas variées depuis des années. Nous avons noté que ces consommations avaient été amplifiées lors du confinement (cf. rapport précédent). Elles semblent désormais être revenues à l'habituel. Plus à la marge, se trouvent également cités des **médicaments antalgiques (le tramadol et l'oxycodone)** généralement obtenus sur prescriptions. Le **Subutex® (buprénorphine)** est toujours consommé par des usagers (rarement jeunes) qui n'ont pas changé leurs usages depuis de nombreuses années. Il est principalement consommé en injection. A noter que la **Ritaline® (méthylphénidate)** a été cité à quelques endroits de la région (Ain, Ardèche) par des usagers rencontrés en CAARUD. Elle aurait été obtenue via des ordonnances, revendue ensuite dans des cercles restreints d'usagers, puis consommée en injection. Nous renvoyons à l'annexe 4 pour plus d'éléments sur les molécules citées.

- **L'ecstasy/MDMA** est un produit consommé mais rarement de manière régulière ni quotidienne. Il est plutôt consommé lors des événements festifs y compris par des usagers en grande précarité, notamment lorsque que le produit est donné en cadeau avec l'achat de cocaïne ou de cannabis (cf. partie trafic). Disponible au marché de rue dans certains quartiers, c'est principalement en livraison que les usagers l'obtiennent.

- **Le LSD** est d'usage occasionnel et associé à des temps plus festifs, chez des usagers précaires plutôt jeunes, qui le trouvent également disponible en livraison par certains de leurs revendeurs habituels de cannabis, cocaïne et ecstasy.

- L'usage d'**opium** est plus souvent saisonnier (été/début d'automne). En lien avec sa récolte, il est

souvent rapporté par des usagers qui peuvent travailler dans des cultures de pavot en Espagne par exemple ou qui vont l’y récupérer via des connaissances et le revendre ensuite à Lyon par bouche à oreille. « *L’opium semble rester un produit particulièrement apprécié des usagers et peut constituer, pour certains, une consommation “relais”, une pause dans une consommation plus régulière d’héroïne ou de méthadone* ». [Responsable d’observation TREND milieu urbain].

- Enfin **le cannabis** doit d’être mentionné au titre qu’il constitue un produit très répandu et largement consommé (généralement quotidiennement) par beaucoup d’usagers en grande précarité rencontrés. Pour autant aucune variation n’est à signaler cette année concernant les modalités d’usages et d’obtention (si ce n’est l’accès par livraison toujours plus disponible pour les usagers à la rue ou en squats, cf. partie trafics).

- C’est également le cas de l’**alcool** dont nous ne détaillons pas les usages dans le rapport TREND, mais à propos duquel nous avons noté l’an dernier le report important sur celui-ci durant le confinement, du fait de la difficulté d’accès momentanée à d’autres produits. A noter tout de même la pratique de consommation de gel hydroalcoolique par des usagers en très grande précarité à Lyon, parfois mélangé à du sirop, décrite par les professionnels du Samu Social.

## Les jeunes migrants usagers (Mineurs Non Accompagnés)

Nous adoptons la terminologie de « jeunes migrants usagers » pour évoquer le public auparavant défini comme « MNA », mais qui n'ont pas toujours obtenu ce statut (pour diverses raisons qui n'ont pas à voir avec ce pour quoi le dispositif TREND s'intéresse à leurs usages de produits). Leur parcours migratoire et leur (très) jeune âge ainsi que l'absence d'adultes officiellement référents, sont les dénominateurs communs à ce public, dont nous cherchons à documenter les pratiques de consommation.

Il y a peu d'éléments nouveaux pour caractériser ce public et ses usages, en comparaison de ce que nous avons déjà décrit dans les précédents rapports.

Ces jeunes consommateurs ont toujours un profil similaire : principalement originaires du Maghreb où ils se sont souvent initiés à ces usages (cf. rapport précédent). Ils vivent à la rue/dans des squats certains sont hébergés en foyer ou à l'hôtel. Quelques-uns sont régulièrement en situation de fugue, se déplacent d'une ville à l'autre en lien avec les activités de trafics qui leur permettent de survivre.

Les produits consommés restent similaires : Lyrica® et Rivotril® principalement (d'autres benzodiazépines sont citées à la marge comme le Lysanxia® et le Lexomil®). Ils sont généralement consommés pour une recherche « d'ébriété » et la réduction des angoisses dues au parcours souvent traumatique de la migration, à des situations vécues dans le pays d'origine, mais aussi à leurs conditions de vie actuelles marquées parfois par les violences subies, en tout cas la grande précarité l'absence de stabilité, la solitude, qui amplifient ces souffrances.

*« des jeunes qui sont hébergés en hôtel, qui sont seuls avec des gros flashes traumatiques, ils refoncent vers le Lyrica® assez vite pour gérer ces flashes ... » [professionnelle à l'EPM]*

D'autres produits sont également cités, notamment le cannabis et la cocaïne, parfois l'ecstasy, consommés en fonction de leur disponibilité dans leurs réseaux.

Ces jeunes sont rencontrés principalement en région lyonnaise mais également dans certaines petites villes de la région<sup>36</sup>, par des professionnels divers, dans l'espace public (maraudes de CAARUD, agents de tranquillité urbaine, Samu social, parfois policiers), en foyers d'hébergement, à l'EPM, à la marge en CJC/CSAPA, et parfois directement devant la justice. Les collectifs militants participant à l'ouverture de lieux squattés destinés à accueillir des jeunes non pris en charge<sup>37</sup>, ne font

---

<sup>36</sup> A Genève également les abords de la salle de consommation sont fréquentés par des jeunes en recherche de prégabaline et de Rivotril. Le phénomène semble toutefois peu étendu et moindre qu'auparavant.

<sup>37</sup> Cette absence de prise en charge peut être liée à la non-reconnaissance de minorité, mais aussi à l'absence de moyens mis en œuvre par la collectivité locale concernée pour mener à bien sa mission de mise à l'abri des MNA sur le territoire, et ce y compris en amont de la procédure de reconnaissance de minorité. Cf. précédents rapports pour plus d'élément sur la situation lyonnaise. A l'échelle nationale, une note de l'OFDT à paraître explique ainsi que « les réponses apportées en matière d'hébergement diffèrent en fonction des politiques et dispositifs locaux en la matière et de la situation administrative du mineur. En effet, d'après les professionnels interrogés, à la différence des autres publics de mineurs migrants, les usagers de drogues observés par le dispositif TREND ne s'engagent que très rarement dans une procédure de reconnaissance de la majorité et de l'isolement, prérequis à une éventuelle prise en charge par l'ASE. Ce phénomène s'explique à la fois par leur ancrage dans un mode de vie à la rue, par l'influence des groupes de pairs, par leur défiance vis-à-vis des institutions de l'ASE mais également (et peut-être principalement) par l'inadaptation de cette procédure complexe et souvent inadaptée à leurs situations. L'absence d'engagement dans la procédure de reconnaissance de la majorité et d'isolement et de suivi éducatif rend aléatoire la possibilité de mise à l'abri! Du fait de leur minorité, ils sont en principe exclus du 115 et des places en hébergements d'urgence, mais il semble qu'au sein de quelques territoires, certains mineurs y ont recours.]. Celle-ci repose alors principalement sur la présence au niveau local de dispositif d'hébergement acceptant ces mineurs usagers de drogues et leur proposant des conditions d'accueil adaptées à leurs besoins. »

de leur côté mention d'aucune consommation notable de produits, à l'exception du cannabis. A noter que les jeunes accueillis viennent souvent d'autres régions d'Afrique (Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal, Liberia, Cameroun, Gambie) ou d'ailleurs (Bangladesh).

Les difficultés et dommages engendrés par les consommations importantes de produits au sien de cette population n'ont pas variés en 2021. Sont ainsi toujours mentionnés :

- des états d'ébriété et de perte de contrôle induisant de l'auto ou hétéro-agressivité (violences diverses, et notamment les scarifications que certains jeunes s'infligent pour gérer des états d'intense anxiété (que les consommations peuvent en retour favoriser, cf. rapport précédent).
- une délinquance judiciairisée, pour des faits favorisés par la prise de produits : vols ou cambriolages facilités par la désinhibition provoquée par certains produits, implications dans des réseaux de trafics comme revendeurs de rue payés à la journée dans des réseaux lyonnais, mais aussi marseillais<sup>38</sup> ( ces fonctions leur permettant également de se procurer le(s) produit(s) consommé(s)).
- des surdoses et des addictions entraînant des usages compulsifs et des syndromes de manque (non négligeables concernant les benzodiazépines), souvent d'ailleurs décrit par les professionnels comme particulièrement « bruyants ». Le Lyrica® nécessite également un arrêt progressif que les jeunes ne sont pas toujours en mesure de mettre en œuvre, notamment lors d'arrestation ou dans les périodes d'incarcération. D'ailleurs la grande majorité des MNA incarcérés semble être consommatrice de benzodiazépines et de Lyrica®. Les jeunes interpellent parfois les professionnels des unités sanitaires en détention réclamant des prescriptions pour des douleurs spécifiques. Un professionnel observe « *des syndromes rhumatologiques aigus et fugaces chez certains d'entre-deux : au point que l'on ne sache, à ce stade, pas s'il s'agit de pathologie factice, ou d'un effet adverse du sevrage* ». [Intervenant à l'EPM]

Les difficultés et besoins des professionnels rencontrant ces jeunes sont toujours importants en matière de compréhension des usages et d'accompagnement des parcours de soin, avec des accueils rendus parfois d'autant plus compliqués du fait de la difficulté d'accès à la langue parlée par le jeune (cf. rapport précédent). Plusieurs initiatives se sont succédées ces derniers mois : des diagnostics partiels sur le sujet réalisés notamment par une équipe de CAARUD<sup>39</sup>, des demandes de plusieurs équipes travaillant en foyer d'hébergement pour être accompagnés par les CAARUD lyonnais au sujet des consommations, l'accueil systématique de ces jeunes dans certains CSAPA et CJC par un psychologue dédié, la mise en œuvre d'un accueil psychiatrique et addictologique des MNA à Lyon, via la PASS de l'hôpital du Vinatier (accueil sans RDV chaque mercredi avec la possibilité d'une première évaluation et une prise en charge conjointe psychiatrique et addictologique assistée d'une traduction systématique). Un projet de structuration territoriale est également en cours afin d'assurer la liaison entre les différentes structures de prise en charge, et une équipe mobile composée de différentes associations médico-sociales et de la PJJ, a été créée à l'automne 2022 pour intervenir auprès de ces jeunes, spécifiquement sur les 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon où ils sont nombreux à être présents sur l'espace public.

---

<sup>38</sup> Ces réseaux ont intérêt à utiliser ces jeunes qui ne connaissent pas le territoire ni ses acteurs, diminuant ainsi les risques de dénonciation, tout en restant à la merci d'adultes pour leur survie sur place.

<sup>39</sup><https://www.mas-asso.fr/wp-content/uploads/2018/03/PAUSE-DIABOLO-ETUDE-MESUAGES-MEDICAMENTS-PERSONNES-MINEURES.pdf>

## C) Usages et usagers observés dans les espaces festifs

### Une année encore rythmée par les restrictions

La première moitié de l'année 2021 a été à nouveau marquée par une période de couvre-feu et de fermeture des établissements. Comme en 2020, des fêtes illégalement organisées dans l'espace public<sup>40</sup> et des soirées en appartements ont continué de constituer des opportunités de rassemblements festifs, à échelles variées. Les boîtes de nuits/clubs ont pu réouvrir quelques mois durant l'été-automne avant d'être de nouveaux fermés jusqu'au début de l'année 2022, de même que les établissements type sexclubs et saunas gay, et des festives ont également pu se dérouler durant l'été, mais avec des jauges restreintes.

Beaucoup d'usagers ont expliqué n'avoir toujours pas repris leurs habitudes festives alors que les clubs avaient réouvert (milieu d'année 2021 et début d'année 2022). Ils déclaraient ainsi préférer les manières de faire la fête expérimentées durant l'année 2020, passant ainsi d'une situation subie (« se rabattre » sur les free-party et fêtes sauvages et autres « plans B » que nous décrivions dans le précédent rapport) à une situation choisie. Les ambiances plus ouvertes et libres (y compris dans la possibilité de consommation de produits sur place) des fêtes en extérieur et/ou illégales, les fêtes en espaces privés comme les appartements ou grandes villas, sont particulièrement appréciées. Parfois d'autres types d'espaces ont été préférés du fait de l'absence de passe sanitaire. Certains fêtards ont été découragés par les jauges restreintes, ou n'ont pas apprécié l'ambiance de ces fêtes au cadre fortement contrôlé.

**Les soirées extérieures dans les centres-villes** ont favorisé le mélange des publics :

*« On va y croiser à la fois la jeunesse qui fréquente habituellement les lieux de fête que sont les boîtes de nuit et les jeunes des quartiers populaires de la Métropole. C'est un lieu de fête connu pour ce brassage et pour permettre de passer des soirées à moindre frais. D'un point de vue consommation et revente de produits psychoactifs, c'est l'opportunité de croiser des revendeurs ou d'obtenir de nouveaux numéros de réseaux de livraison » [observateur TREND]*

*« Si la surveillance est moindre que dans un club (il faudra tout de même pour cela faire attention aux nombreuses patrouilles de police nationale et municipale), les consommations se font pourtant assez discrètes » [observateur TREND]*

Pour les usagers dont les **soirées en appartement** ont remplacé les sorties en clubs, la consommation de produit s'est émancipée d'un modèle traditionnel *before -soirée -after* que nous décrivions jusque-là, puisque tout se déroule dans le même endroit. Les usages peuvent néanmoins perdurer selon le modèle excitants/hallucinogènes pour les débuts ou milieu de soirées et dépresseurs pour la fin. Cependant, certains produits deviennent également la « thématique » de la soirée (« soirée LSD », « soirée MDMA », « soirée DMT »). La cocaïne a également pris une place conséquente et parfois systématique dans certains groupes d'usagers, alors qu'auparavant elle n'était pas aussi

---

<sup>40</sup> Une fête organisée sur les quais de Saône au printemps 2021 avait été particulièrement médiatisée, les organisateurs ensuite mis en garde-à-vue et convoqués devant la justice pour « mise en danger de la vie d'autrui »

présente dans les petites soirées en appartements. La facilité de pour l'obtenir et pour la consommer (se faire livrer chez soi, plusieurs fois durant la soirée) contribue à faire entrer la cocaïne dans le paysage habituel des retrouvailles en appartement.

S'agissant **des free-party**, elles n'ont pas connu de réelle période de pause contrairement au printemps 2020 où tout avait été mis en suspens durant les premiers temps de la pandémie (cf. rapport précédent).

Des soirées à plusieurs milliers de personnes (notamment à Roybon durant La Nuit des Meutes<sup>41</sup> avec 5000 personnes, mais aussi d'autres avec 2000 à 3000 personnes, sous un pont d'autoroute, à proximité de parc, en bordure de forêt, dans le Rhône, la Drôme, la Savoie, l'Isère, etc.), et de nombreuses petites soirées de type « calages » (cf. rapport précédent) ont également été rapportées en région lyonnaise et grenobloise.



Free-party,  
TREND 2021

Les soirées de type « warehouse », que nous décrivions plus en détails l'an dernier, sont toujours nombreuses autour de Lyon et de Grenoble. Elles se situent à la frontière entre légalité et illégalité : elles impliquent généralement la location d'un lieu, sans déclaration officielle des festivités (ou alors sous d'autres modalités (« cabaret », etc.)), avec une communication discrète, proche de celle des free-party, tout en faisant payer l'entrée via un système de tickets acheteables parfois sur Internet (entre 15 et 25 euros en moyenne). Leur organisation répond ainsi à différentes contraintes (nécessité d'embaucher des vigiles, crainte d'une intervention policière, adopter une communication discrète mais conséquente pour s'assurer du remboursement de la location, etc.) auxquelles se sont ajoutées cette année les contraintes liées au passe sanitaire. Pour les organisateurs, il fallait en scanner

<sup>41</sup> Cf rapport précédent pour plus d'éléments sur cette soirée qui s'est déroulée en Aout 2021, dans un contexte de fort répression des free-party en France et débouchant sur la mise en demeure d'associations de RdRD de livrer à la justice des informations relatives aux organisateurs.

suffisamment pour le faire valoir en cas d'un contrôle, tout en n'en scannant pas plus que la jauge officielle imposée pour tous rassemblement de ce type.

Plusieurs organisateurs ont indiqué s'être fait « déborder » par l'ampleur des fréquentations de ces soirées (certains ont même avoué leur soulagement à l'arrivée de la police qui allait ainsi limiter l'afflux par sa présence aux alentours). Dans plusieurs lieux, le scannage des passes a fini par être abandonné au cours des mois. A l'inverse, la distribution de masques et de gel hydroalcoolique a été quasi systématique, motivée par un souci de protection sanitaire des participants.

#### Enjeu de communication pour les soirées illégales

Qu'il s'agisse de free-parties ou de soirées *warehouse*, la communication se fait généralement via les réseaux sociaux, sur des pages Facebook ou via des messages privés, des stories, des comptes Telegram, mais aussi par l'envoi de SMS classiques à des cercles de connaissances plus ou moins élargis. Certains organisateurs ont même tenté les cartons d'invitation papiers, qui ont eu pour vocation de limiter la diffusion de l'information et restreindre le nombre de participants.

Il semble que la différence entre les événements déclarés et ceux qui ne le sont pas, réside principalement dans la temporalité des publications. L'illégalité impose une discrétion qui risquerait d'être mise à mal par un délai trop long entre le moment de l'annonce (avec les détails précis de lieu) et le moment où elle se déroule.

*« On fait une création d'un événement privé sur Facebook et ça va se faire sur du bouche à oreilles [...] et puis on met aussi des story sur nos réseaux sociaux. [...] Quand on fait ça en sauvage, on prend que nos petits caissons et on prévient au dernier moment sur nos réseaux en story, MP [message privé] ou sinon par SMS. » [organisateur de soirée, 23ans]*

*« [...] On n'est pas très inquiet par rapport aux fuites et tout ça parce chacun fait tourner qu'à ses potes en disant « tu fais pas tourner » ou « fait tourner qu'à tes potes et point barre » pour pas se retrouver avec trop de personnes ou carrément avec les flics sur place avant qu'on arrive, ce genre de chose. Après quand nous on y a va en tant que public, la plupart du temps les infos elles viennent de Telegram, des groupes, du bouche à oreille. C'est des potes qui nous transmettent les infos. » [organisateur free-party depuis 3ans, 22ans]*

*« Bah la dernière fois on a carrément rien fait, on a fait que par réseaux sociaux carrément. Et c'est parti, on devait attendre pas loin de 100 personnes et en fait il y avait 300, 350 voire 400 personnes [...] On a fait une communication un peu hybride, on n'a pas créé d'événements, on a juste mis une photo qui expliquait qu'on allait faire quelque chose, telle date, dans telle région et après on fonctionnait plus ou moins comme une hotline sauf que là tu pouvais pas taper un numéro et tout c'est juste t'envoyais un MP et nous, dès qu'on est arrivé sur zone, on a eu la loca GPS, on l'a envoyé à tous les gens qui nous l'ont demandé quoi ». [Organisateur depuis 4 ans, 23 ans]*

Les enjeux peuvent être particulièrement importants pour les organisateurs qui exercent à la fois dans un cadre légal et illégal, la répression vécue sur des événements illégaux risquant de compromettre l'ensemble de leur activité (dans le cas de saisies de matériel ou d'amendes importantes à payer, mais aussi s'ils sont connus des services de police par la suite).

### Mixité des publics en espaces alternatifs/illégaux :

Nous avons expliqué dans nos précédents rapports que la traditionnelle distinction alternatif/commercial n'apparaissait plus si opérante : un certain nombre de pratiques ordinairement affiliées au milieu alternatif (ambiance underground, programmation musicale alternative, références (contre-culturelles)) ne lui sont plus spécifiques et ont été en partie adoptées par les espaces plus conventionnels (clubs, festivals). Nous constatons également que la mixité des publics, parfois des organisateurs, induisait une circulation des produits, ainsi que de leurs habitudes d'usages et d'obtention. Les mesures de restriction ayant accompagné le contexte de crise sanitaire ont largement renforcé ces dynamiques, subies ou choisies par les usagers, y compris pour l'année 2021.

Nous évoquons plus haut les moments festifs en centre-ville qui rapprochaient des usagers qui ne se croisaient pas en clubs auparavant, et des sound-systèmes de free party qui tentent d'organiser également des événements en contexte légal.

Ajoutons que ces sound-systèmes entraînent avec eux leur public, qui est ainsi amené à fréquenter différents espaces et à y côtoyer le public traditionnel de ces salles, qu'ils s'agissent de clubs ou de salles plus alternatives<sup>42</sup>. Se retrouvent alors mentionnés des usages de produits moins habituels de ces scènes (kétamine, LSD) du fait de ce nouveau public, qui peuvent « dénoter dans le paysage » [observateur TREND].

Dans le sens inverse, en 2020 comme en 2021 la fermeture des boîtes de nuits aura aussi amené un public de clubbers à fréquenter les free-party (cf. rapport précédent). De même un lieu squatté durant la fin 2020 et l'année 2021 organise des soirées clandestines et a été fréquenté par des fêtards « en recherche de plan B ».

La mixité des publics se constate également avec l'arrivée d'un public défini comme « lgbt+ » ou « queer », souvent relativement jeune (moins de 30ans), qui a investi certaines de ces scènes alternatives (squats et salles de concert), et venant parfois pour l'occasion d'autres villes/départements de la région où n'existent aucun espaces de ce type.

### Consommations : peu d'évolution et des tendances de fond qui se maintiennent

Quelques fluctuations ont eu lieu concernant les usages de produits dans les espaces festifs investigués par Trend durant l'année 2021 : la présence toujours plus marquée de certaines molécules (kétamine, cocaïne, CBD, 3MMC) et l'apparition d'autres (concentrés de cannabis), avec quelques périodes creuses pour certains produits habituels comme les amphétamines. Pour d'autres produits classiques (LSD, champignon, protoxyde d'azote, 2cB et poppers), rien n'est à signaler, ils sont toujours disponibles dans les mêmes proportions que les années précédentes et selon les mêmes modalités d'usages (prix de vente, apparence, mode de consommation).

Ainsi la **kétamine** est citée désormais sur l'entièreté des espaces investigués (free parties, clubs généralistes, milieu festif gay, soirées en appartement), produit « tendance » s'il en est, avec des modalités d'usage qui se diversifient (cf. kétamine dans la partie Produits notables de l'année).

---

<sup>42</sup> Les collectifs d'organisateur eux-mêmes peuvent être composés de personnes venant de ces différents pôles, un milieu « tekno » plus underground et d'autres novices de celui-ci et plus habitués des salles/clubs et autres styles musicaux.

**La cocaïne** est également partout présente, et ce depuis de nombreuses années, mais c'est la forme fumée qui apparaît dans de plus en plus d'espaces également, alors qu'elle était plus souvent réservée à quelques milieux et se faisait beaucoup plus discrète les années précédentes. Il en est fait mention cette année en free-party, en milieu chemsex, et dans quelques soirées en appartement.

**La 3MMC** est régulièrement apparue dans les notes ethnographiques des espaces festifs alternatifs (free-party) et commerciaux (clubs) qu'ils soient en lien avec le public gay ou non. Ceci confirme la tendance déjà évoquée les 2 années précédente d'un produit qui a conquis de nouveaux espaces par des effets de porosité entre milieux et par une plus grande accessibilité (cf. 3MMC dans la partie « Produits notables de l'année »).

**Le CBD** est beaucoup plus souvent cité, consommé sur place (et bien souvent confisqué à l'entrée des clubs par des vigiles qui ne peuvent pas différencier l'herbe CBD d'un cannabis classique) en alternative aux joints de THC ou en sus de ceux-ci. Il est également utilisé pour des moments de redescende en fin de soirée, afin de favoriser le sommeil en évitant les effets de défonce plus marqués du THC.

En plus de **l'herbe et de la résine de cannabis classique** présentes dans tous les espaces festifs (avec des **résines de cannabis jugée particulièrement fortes** qui ont pu circuler (cf. partie Trafics)), des **concentrés de cannabis (huile/wax)** ont été mentionnés comme consommés par quelques usagers, parfois revendus sur place (en free-party), avec une recherche spécifique d'intensité concernant les effets ressentis.

**Les hallucinogènes classiques (LSD, champignons, et 2cB)** ont été observés dans les contextes habituels (free-party et petits calages) sans variation notable de leurs usages, ni des publics qui les consomment. A noter l'évocation plusieurs fois de la molécule **1P LSD**, achetée sur Internet ou vendue sur place.

**Le protoxyde d'azote** a été également relevé selon les mêmes modalités que les années précédentes (dans des soirées en établissements festifs ou dans des lieux privés, avec quelques mentions de « bar à proto » ou de revente sur place, y compris en club) et dans d'autres espaces également que nous détaillons dans la partie protoxyde d'azote plus loin dans ce rapport (voire la partie « Produits notables de l'année »).

**Les ecstasy et la MDMA** ont été présents de manière habituelle. La MDMA dite « champagne » (du fait de sa couleur marronnée claire), est toujours repérable cette année. Les ecstasy ont souvent été considérés par les usagers comme particulièrement forts, les revendeurs indiquant également plus souvent la nécessité de fractionner les doses et annonçant régulièrement des dosages au-delà de 200mg (jusqu'à 350mg), tout autant en free-parties qu'en clubs ou en espaces festifs gay. Néanmoins aucune analyse n'a permis d'attester cette concentration. Il n'est pas toujours évident, durant l'achat auprès d'un revendeur, de distinguer si l'annonce du dosage, qu'il soit juste ou non, relève d'un argument marketing visant à promouvoir un produit puissant, ou de conseils RdRD invitant à fractionner les doses.

Concernant le marketing, aucun ecstasy ayant rapport avec la pandémie mondiale n'aura été observé sur l'année, ni pour aucun autre produit (logos de buvards de LSD, sachets de conditionnement de résine...). Notons néanmoins les références du côté des noms de lieu (« le cluster » pour un espace non-officiel) et de soirées (« PCR-party »).

Enfin, soulignons la difficulté temporaire d'accès aux **amphétamines** rapportée par plusieurs usagers sur diverses scènes festives. Ils évoquent une « période creuse » en début et milieu d'année 2021, avant un retour à la fin d'année dans des proportions et des prix similaires aux années antérieures. Ce phénomène reste difficile à expliquer à partir des éléments recueillis cette année concernant l'organisation des trafics. Des revendeurs se fournissant sur le Darknet n'évoquent aucune pénurie, permettant des achats au kilo faisant tomber le prix du gramme à 2 euros en moyenne, avec des qualités et spécificités différentes.

*« Du rose du jaune du blanc, du dry du wet, mais généralement du wet, le dry étant plus cher. Jamais les plus forts, je prends du 70 pourcents, au-delà c'est trop fort pour beaucoup. Certains étaient bien coupés à des solvants ou alcools, le poids est pas le même à l'arrivée qu'au départ. Sur certains c'est presque entre 30/50 pourcent de perte une fois séché, ce pourquoi je le conserve au frigo et vends mes grammes pesés sans séchage. »* [revendeur en région lyonnaise, 29ans]

Quelques éléments apparaissent notables s'agissant des modalités de consommation :

Tout d'abord **l'usage de cigarette électronique pour la consommation de différentes drogues** a été rapportés à plusieurs reprises : dilution, dans le e-liquide, de cannabis sous forme d'herbe ou de résine, mais aussi des poudres de cannabinoïdes de synthèse, de la changa (DMT sous forme végétale) et même des tentatives de consommation de cocaïne.

Des usages de **snorters/bumpers** ont également été cités par les usagers interrogés (permettant de préparer à l'avance sa poudre bien écrasée et facilitant la consommation sur place). Ce mode de conditionnement du produit reste néanmoins peu utilisé, la majorité des usagers sniffent le plus souvent à l'aide d'une paille confectionnée à partir de papier (ou de carnet de RTP lorsqu'ils y ont accès).

Enfin, les observateurs ont noté la **fréquente désinfection des supports** de préparation des produits destinés à être sniffés (confection de traces), à l'aide de tampon d'alcool, voire de gel hydroalcoolique, résultant d'habitudes prises par de nombreux usagers au plus fort de l'épidémie de Covid et qui semblent se maintenir (« *les téléphones portables n'auront jamais été aussi clean* » [usager fréquentant les free-party depuis 10ans, observateur TREND]).



Les cas de soumission chimiques sont à distinguer de la vulnérabilité chimique, définie comme un état de fragilité d'une personne induit par la consommation volontaire de substances psychoactives la rendant plus vulnérable à un acte délictuel ou criminel.

Les derniers résultats de cette enquête la plus récente<sup>45</sup> datent de 2019 :

- Seul 9,2% sont des cas de vulnérabilité chimique vraisemblables (confirmés par une analyse toxicologique)
- Dans ces cas, les victimes sont majoritairement des femmes (66%)
- Dans ces cas, la majorité (59%) des substances identifiées sont les antihistaminiques et sédatifs ou les benzodiazépines. Un seul cas de GHB/GBL a été identifié en 2019.

Cependant, les victimes n'ont que rarement accès à une toxicologie adaptée (laboratoires spécialisés) dans des délais rapides (12h). Cela ne leur permet pas d'objectiver la présence du GHB/GBL et contribue ainsi à maintenir cette substance comme « drogue du violeur » dans les représentations.

Les témoignages recueillis dans le cadre du dispositif Trend sont tous du même ordre : une personne se sent mal, ne reconnaît pas les effets de ce qu'elle a consommé (si elle a absorbé des produits, ce qui n'était pas systématiquement le cas), fait l'expérience d'un « un malaise », est accompagnée par des proches durant plusieurs heures, avec parfois l'intervention des pompiers et un passage par l'hôpital. Pour aucune d'entre elles une prise de sang n'a permis d'identifier des produits involontairement ingérés, la plupart du temps ces analyses ont été réalisées dans un laps de temps ne permettant pas d'identifier la molécule la plus suspectée, à savoir le GHB.

Les personnes relatent également l'impossibilité de déposer plainte et de bénéficier d'une analyse capillaire par la suite. La procédure policière implique en effet de livrer des informations sur la soirée (lieux, organisateurs, etc., y compris en espace privé), ce que les victimes n'ont pas souhaité faire de peur de représailles judiciaires sur les organisateurs. De plus, des personnes rapportent que certains soignants ou policiers rencontrés suspectent une ivresse entraînée par des usages volontaires à l'origine du malaise, jusqu'à décourager les victimes de porter plainte.

*« Ils [la police] m'ont interrogé et en fait ils cherchaient surtout à savoir l'identité des personnes qui avaient organisé les soirées donc moi j'ai rien dit. Et ensuite ils sont partis, il y a une infirmière qui est arrivée. Et d'abord elle m'a fait tous les tests, glycémie et tout machin. Et un peu plus tard elle m'a mis dans un box et là j'ai eu une prise de sang et un électrocardiogramme. [...] je me souviens qu'elle m'a fait la prise de sang, je me souviens que je voyais déjà le jour [...]*

*[La police] ils m'ont dit que non non "t'as pas le droit de porter plainte quand tu es dans cet état là" [...] Non bah en fait ils m'ont dit de venir demain de porter plainte, je suis jamais venue. Alors en fait j'avais pas envie de porter plainte parce que, en fait, je pouvais pas porter plainte contre...à la limite si il y avait eu quelqu'un, la question se posait mais là il y avait personne, c'était contre X. Et du coup bah forcément ça mettait dans l'enquête les organisateurs de la soirée qui eux ont très très bien fait les choses pour le coup. Donc je trouvais ça pas cool. Et puis de toutes façons ça sert à rien, ça leur sert juste à eux pour aller... parce qu'en fait j'ai appris qu'après être venus me voir, ils sont allés à la soirée, et ils ont foutu l'organisateur en garde-à-vue [...] En fait l'hôpital ça m'a plus traumatisé que ce qu'il s'est passé avant [...] La deuxième infirmière elle me fait "bon vous aviez bu quand même" et je dis "bah oui j'ai bu une pinte sur place et avant ça, chez moi, j'ai dû boire deux verres, mais quelques heures plus tôt quoi " [...]* »  
[Témoignage d'une victime recueilli après une soirée en région lyonnaise]

<sup>45</sup> CEIP-A de Paris, *Soumission chimique, résultats de l'enquête 2019*, ANSM, 2021.

Ce phénomène dont il reste délicat de préciser la nature exacte et l'ampleur, a des conséquences collatérales à de nombreux niveaux pour les personnes qui organisent et qui fréquentent ces espaces, mais aussi pour les personnes qui font usage de drogue en générale, et de GHB en particulier. D'un côté les commentaires qui l'entourent renforcent la stigmatisation de certains produits et donc de certains usagers, quand de l'autre il s'accompagne de l'amplification de la prise en compte des violences notamment sexistes et sexuelles, et plus largement de la thématique du consentement.

L'ambiance de « crainte généralisée », de « méfiance », de l'extension d'un « climat anxieux » -ainsi décrit par des usagers et associations d'auto-support- participe à une « *psychose collective* » [Intervenante Rdr] qui se porte souvent autour d'un produit plutôt que sur la prévention des agressions potentielles, ce que regrettent de intervenants en RdRD dans ces espaces. « *On lutte contre un produit plutôt que contre une agression* » [intervenante association auto-support], alors que le produit en question n'est pas responsable en tant que tel de ces événements, fût-il même concerné. Si ces associations regrettent la focalisation sur un produit participant à la panique morale autour des drogues, elles restent néanmoins attentives à la parole des victimes, et œuvrent souvent déjà depuis plusieurs années à la prévention des agressions et des violences sexistes et sexuelles en espaces festifs.

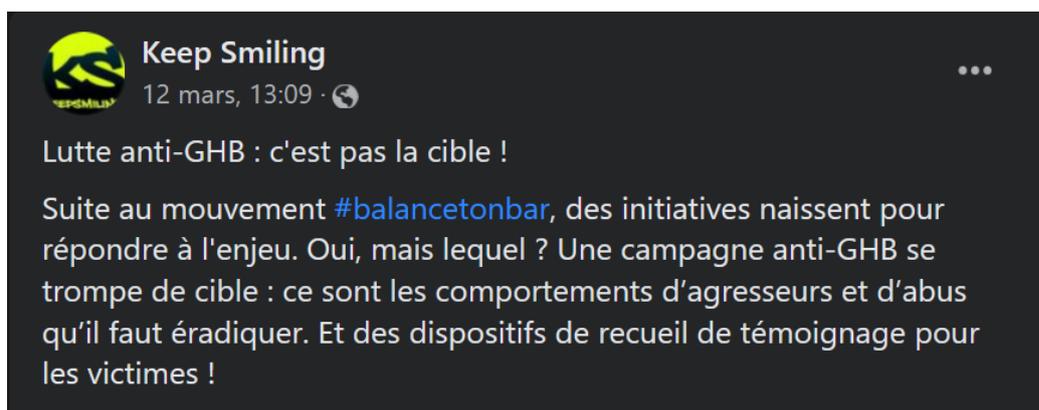
*« Avec toute la libération de parole qui y a eu au niveau des agressions... malheureusement la question de la solution est vachement prise... comme d'habitude avec les questions de GHB, en fait on va retenir un produit plutôt qu'une agression. Ça a vachement été pris sous l'angle sécuritaire, lutter contre les produits plutôt que lutter contre les agresseurs. Un truc qui est nouveau c'est que maintenant dans les soirées même sur Grenoble, sur Lyon, on a des organisateurs, plusieurs, qui mettent dans leur événement « pas de GHB, pas de GBL » des choses qu'on avait pas avant. Qui m'agace énormément [...] Et sur le GHB/GBL ça fait vraiment tout d'un coup que tout le monde s'inquiétait [...] ils veulent tous avoir des capotes de verres, ils veulent tous avoir notre avis dessus... ils veulent tous avoir des messages de préventions, y'a des panneaux qu'on a arraché la dernière fois parce que c'était marqué partout « surveillez vos verres », « attention y a du GHB », alors que personne n'a cette info et c'est super anxieux ! Et on s'est retrouvé avec des publics [...] genre moi c'est la première fois que ça m'arrive quand même, quelqu'un qui pose son verre sur le stand, et je lui enlève son verre et il me dit « qu'est-ce que t'as mis dedans ? » et puis « ha non c'est vrai c'est safe ici parce que en bas c'est GHB land ! », j'étais là mais qu'est-ce qu'il raconte ce gars vraiment ! et du coup y'a une parano liée à ça ... Tout en étant d'accord avec le fait que le GBL est quand même de plus en plus... enfin, est facile à obtenir clairement très facile et ... ça attire... enfin, y'a beaucoup de gens qui sont plus à essayer quand même, mais c'est plutôt dans les milieux de personnes qui connaissent les produits, qui ont envie d'en essayer d'autres. [...] En discutant avec les gens on disait une soumission chimique ça peut être liée à plein de choses, ils ont dit « ha bon le GHB ça s'utilise récréativement ?! » Personne n'était au courant alors que c'est des acteurs de la musique quoi ! ». [Intervenante RdRD association d'auto-support]*

Ainsi, face à la méconnaissance du grand public des usages de GHB/GBL de manière récréative (qui ont augmenté ces dernières années et se sont diffusés dans de nouveaux espaces), et dans ce contexte actuel, les usagers habituels de GHB/GBL se font d'autant plus discrets. Certains craignent ainsi que l'évocation de ces usages ne leur porte préjudice, qu'ils soient l'objet de jugements négatifs, voire d'interventions (de vigiles ou autres personnes) d'autant plus agressives dans ce contexte. Un usager a par exemple fait l'objet d'une garde-à-vue suite à une fouille dans un club lyonnais, et les articles de presse ont relayé en gros titres la « seringue » qu'il détenait, alors qu'il s'agissait d'une pipette (sans

aiguille) dont sont muni tous les consommateurs récréatifs de GBL leur servant à doser avec précision leur produit, un terme alimenté par (alimentant) la psychose des aiguilles<sup>46</sup>.

« oui clairement l'image du produit fait que ceux qui en consomment régulièrement de manière récréative, ils vont pas le crier sur tous les toits ! » [Intervenante RdRD]

« ça créer une grosse stigmatisation des consommateurs et consommatrices de GHB, c'est évident ! » [Intervenant RdRD]



D'autres dimensions plus positives sont à relever : le phénomène a attiré l'attention sur les questions de prévention des agressions et des violences sexistes et sexuelles (VSS), l'importance du consentement, de la protection des personnes en situation de vulnérabilité (du fait de leur « ivresse » au sens large). Ces initiatives ont déjà été mises en place depuis plusieurs années par certaines associations<sup>47</sup>, elles bénéficient aujourd'hui d'une plus grande médiatisation dans ce contexte. Elles intéressent d'autant plus les gérants d'établissements (que ce soit des clubs de taille importante ou des collectifs de petites salles ou salles alternatives) qui cherchent à mettre en place des mesures plus globales face à un phénomène précis qui est quant à lui plus difficilement maîtrisable : ils éditent des chartes, forment leurs équipes, mettent en place de référents contre ces VSS et plus largement mobilisent la RdRD liées à l'usage de drogue qui englobe ces questions de sécurisation des consommateurs. Ils communiquent sur ce sujet sur les réseaux sociaux à l'occasion de l'annonce de leurs événements<sup>48</sup> ou



<sup>46</sup> [https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/lyon\\_69123/un-homme-arrete-avec-une-seringue-et-du-ghb-dans-un-bar-tres-connu-de-lyon\\_50973298.html](https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/lyon_69123/un-homme-arrete-avec-une-seringue-et-du-ghb-dans-un-bar-tres-connu-de-lyon_50973298.html)

<sup>47</sup> L'association d'autosupport Keep Smiling avait commencé des ateliers à ce sujet avant le confinement, l'association *Consenti* existe depuis 2018, *Serein.e.s* depuis 2019, etc.

<sup>48</sup> Ainsi la communication autour d'un événement à Lyon : « *xxxxx s'efforce à être un espace safe. Les actions ou étalage des comportements suivants ne sont pas tolérés : racisme, sexisme, transphobie, homophobie, misogynie, discriminations, intolérances, ainsi que l'irrespect des règles de consentement. Notre staff est là pour toi.* »

Ou encore celui-ci : « *CONSENTEMENT, RESPECT & TOLÉRANCE. Le non-respect la charte au sein de l'espace xxxxx sera sanctionné par une exclusion définitive de l'événement : Le CONSENTEMENT est roi : tu ne touches pas sans avoir eu un consentement explicite. On respecte la LIBERTE des autres : les photos et les vidéos sont INTERDITES lors de l'événement*

dans leur lettre d'information mensuelle. Ils mettent quelques fois en place des espaces définis comme « safe », parfois en non-mixité (dans des endroits peu habitués à ce types de pratiques auparavant).

Des équipes de CAARUD ou d'associations d'auto-supports liées aux drogues sont approchées par les établissements ou des associations organisant des événements (dont des associations étudiantes), qui se tournent vers elles comme nouveaux interlocuteurs sur ces questions générales de sécurisation des usages de drogues également dans une optique de réduction des risques d'agression. Des liens se créent ou se renforcent entre des associations de RdRD liés aux drogues et des associations *post me-too*/féministes luttant contre les VSS (cf. notes de bas de page 38), notamment à l'occasion d'interventions communes dans les lieux de fêtes.

Le constat partagé est ainsi que la problématique des VSS n'est pas récente : loin de se résumer à ces cas supposés de soumission chimique, l'enjeu est à la fois de libérer la parole des victimes et de trouver des solutions à un phénomène d'ampleur beaucoup plus large.

D'ailleurs, le fait même que des cas d'agression (et pas uniquement liés à des cas de soumissions chimiques) soient de plus en plus rapportés dans les notes TREND, alors qu'on peut penser qu'ils existaient déjà les années précédentes, est le signe d'une évolution des perceptions des violences sexistes et sexuelles en milieux festifs. Comme si ce qui était de l'ordre de la norme auparavant et qui ne faisait ainsi pas « événement », se place aujourd'hui sous les projecteurs de tout observateur et observatrice de ces espaces.

---

*La TOLERANCE est souveraine : aucun comportement à caractère violent physique ou verbal, à l'égard d'une personne au sein de xxxx et aux alentours n'est accepté »*

## Les pratiques de Chemsex

Les pratiques de chemsex sont toujours bien présentes dans l'agglomération lyonnaise, même si durant une partie de l'année, la fermeture (ou la restriction d'accès à cause de jauges restreintes et l'exigence du passe sanitaire) d'espaces festifs liés à la communauté gay (clubs, sexclubs, saunas), qui structurent une partie de ces soirées (servant de *before*, de lieu de rencontre avant la soirée en appartement, mais aussi de lieu de consommation) a pu limiter ces pratiques.

Nous avons décrit dans le précédent rapport les modalités d'adaptation des soirées aux diverses restrictions liées à la crise sanitaire, et le fait que ces espaces ont pu représenter durant un temps quasiment les uniques lieux de sociabilité et de convivialité d'une partie du milieu. Les données récoltées cette année ont permis de mettre en évidence la perdurance de certaines évolutions constatées en 2020 et notamment la tenue de soirées chemsex :

- en espace privé sous des modalités classiques largement décrites dans les rapports précédents. Il semble y avoir eu en effet moins de soirées de grande ampleur à l'extérieur de la ville comme rapporté l'année précédente en contexte de confinement/couvre-feu (soirées *all inclusive*, etc.). A l'inverse, les soirées paraissent comme resserrées à l'espace privé (en appartements), accueillant quelques personnes tout au plus.
- dans des établissements, de manière d'autant plus discrète que la clientèle était moins nombreuse du fait des restrictions. Les associations intervenant en RdRD témoignent de leur plus grande difficulté à y mener leurs actions.
- en contexte de rencontres sexuelles tarifées, où le travailleur du sexe propose une prestation associant consommation de drogues et pratiques sexuelles. Parfois ce dernier fournit le produit, parfois le produit est à la charge du client, parfois le produit est échangé contre des prestations sexuelles.
- enfin en espaces extérieurs sur les lieux de dragues gay (voire rapport de l'an dernier pour la description de ces espaces). Ces espaces ont toutefois été moins évoqués par les personnes rencontrées cette année par rapport à l'année précédente, où le confinement et ses suites avait rendu ces scènes plus attrayantes.

### *Complications somatiques et psychiques :*

Les personnes pratiquant le chemsex rencontrées par les services médico-sociaux ont été décrites :

- comme « moins en détresse » que durant l'année 2020, où les sentiments de grande solitude et de honte avait été particulièrement importants, et semblent s'être amoindris avec la fin des confinements. Les usages solitaires paraissent moins présents également, aux dires de certains professionnels de CAARUD.

*« Globalement c'était la population qu'on a senti en 2020 la plus inquiétante au niveau des pratiques et au niveau psychologique. Là au niveau des pratiques il y a encore des choses préoccupantes mais moins de déprime, voire de dépression... Un petit peu un "retour à la normal" avec un retour des lieux de rencontre un petit peu plus classiques et du coup une occasion de varier les pratiques de consommation et les pratiques sexuelles. »* [Intervenant en CAARUD]

- D'autres services (CSAPA, CAARUD, Cegidd) rapportent à l'inverse des situations de décompensation de pathologies importantes, tant physiques que psychiques, de même que la perdurance d'usagers injectant de plus en plus souvent seuls. Des primo-injecteurs sont toujours rencontrés également. Un professionnel exerçant en Cegidd décrit « *une année catastrophique* », avec de nombreuses hospitalisations pour abcès, pour des endocardites, des ruptures sigmoïdes liées aux pratiques de fist, une nette augmentation des IST (dont VIH) et enfin de nombreuses hospitalisations en psychiatrie.

- Concernant les IST, divers intervenants (Cegidd, association de santé communautaire) mettent en évidence une augmentation des cas de gonocoque, chlamydia et syphilis, mais également un plus grand nombre de dépistages positifs au VIH, en particulier durant l'été 2021. Des intervenants en santé communautaire évoquent une « *remontée de la charge virale communautaire* », qui peut être à la fois liée à la baisse des dépistages durant l'année précédente<sup>49</sup>, mais aussi à la stagnation des primo-prescription de PrEP et les difficultés de renouvellement de celle-ci (liées également à la fermeture de services) et parfois la baisse de l'observance de ce traitement (avec des cas de séroconversion sous PrEP).

*« Ça stagne voire ça baisse le nombre de gens qui se mettent sur PrEP, c'est assez compliqué. Ceux qui devaient le faire l'ont fait, et pour convaincre les autres c'est toujours aussi compliqué. Il y en a de moins en moins qui franchissent le cap, qui passent à l'action et pourtant l'accès à la PrEP a été facilité avec l'arrivée en libéral, [...] alors après c'est pas parce que l'Arrêté l'a permis que pour autant le réseau est présent hein, vous allez chez n'importe quel médecin il ne sait pas ce que c'est la PREP, donc ça avance pas vraiment de faire un Arrêté pour ça. »*  
[Intervenant en santé communautaire]

- S'agissant des dommages somatiques liées aux pratiques d'injection, plusieurs intervenants mentionnent de nombreux usagers ayant des problématiques veineuses déjà bien avancées, généralement après plusieurs mois/années de pratiques. Certains sont décrits comme « *déjà en fin de parcours d'injecteur* », pour qui il est « *quasi trop tard pour AERLI* » [intervenante association communautaire], avec un « *capital veineux vraiment entamé, parfois plus que chez des usagers de longue date d'héro* » [intervenante CAARUD]. Les mauvaises pratiques de filtration sont également souvent mentionnées.

*« Il y a des personnes qui clairement ouvrent le piston, mettent la poudre, rajoutent l'eau par-dessus, remettent le piston, font shake-up et injectent parce que c'est des produits [certaines cathinones] qui coagulent tellement rapidement que ça bouge dès qu'on injecte... Et puis j'ai des personnes qui comme ça [font] un très grand nombre d'injection, au bout de la troisième, quatrième, [quand ils placent] un stérifilt sur une aiguille, 9 fois sur 10, ils tordent l'aiguille, donc ça va être compliqué aussi. »* [Intervenant en santé communautaire]

- Enfin, des difficultés psychologiques rencontrées chez des usagers chemsexuels ont été particulièrement soulignées cette année. Des cas de grande souffrance psychique que les consommations ont généré ou qu'elles ont amplifié et débouchant parfois sur des hospitalisations («

---

<sup>49</sup> Alors même que de plus en plus d'opérateurs en proposent, il est constaté une baisse de la fréquentation des lieux de dépistages par les usagers pour diverses raisons, associées à la fermeture de certains services durant l'épidémie, qui n'ont parfois toujours pas réouverts depuis.

les unités d'hospit psy commencent à bien connaître les chemsexeurs » [intervenant Cegidd]) ont été relevées par les intervenants interrogés.

*« c'est vraiment des dépressions rudes et on a de plus en plus de personnes qui rentrent dans le soin par la psychiatisation de leurs consommations enfin, il y a un moment où ça devient trop too much et des gens qui sont bipolaires, qui pètent des câbles, des gens qui font des crises à répétition et qui finissent par aller en HP, ça on en a de plus en plus [...] Ça je pense que c'est vraiment une réalité de la 3 [3MMC], comment ça a pointé du doigt vraiment que c'est des produits qui à la longue sont psychiatisant quoi. Et des hospitalisations très rudes, c'est vraiment des séjours longs, avec des traitements médicalement lourds, enfin vraiment, c'est pas des cures de désintox light quoi » [Intervenant en santé communautaire]*

Par ailleurs, l'association AIDES a participé à une étude menée sur la région AURA concernant « l'impact de la crise sanitaire sur les parcours de santé des personnes vulnérables au VIH et aux hépatites »<sup>50</sup>, ayant pour objectif d'observer les conditions de vie des personnes accueillies dans différents établissements de la région AURA durant cette période (personnes vivants avec le VIH/une hépatites virale, utilisateurs de la PrEP, et usager.e.s de drogues). Le rapport pointe une précarisation aggravée, une répression accentuée, et des difficultés dans le parcours de soins, ainsi que pour certains une augmentation des consommations de produits psychoactifs (y compris l'alcool ou les traitements de substitution), ces constats rejoignant ceux évoqués dans le précédent rapport TREND.

*« Les personnes sont demandeuses de soutien psychologique et en addictologie. Ces demandes illustrent des parcours chaotiques, notamment lorsque l'accès est contraint (coût des consultations de psychologue, rareté des consultations gratuites). Il en va de même avec l'addictologie, lorsque le délai de rendez-vous s'allonge à plusieurs semaines au minimum, étant de fait incompatible avec l'urgence des situations, ce qui n'est alors pas spécifique de la crise sanitaire mais est exacerbé. Il est à noter que les personnes ont développé des stratégies d'adaptation en matière de réduction des risques liés à la Covid-19 (positionnement sur une échelle de risque, modification des pratiques, limitation des interactions et mise en œuvre du principe de la bulle sociale). Cela apparaît comme des stratégies de compensation afin de maintenir un équilibre de vie acceptable pour elles (maintien d'une sexualité, automédication ou augmentation de la consommation de drogues, initiation au chemsex), pouvant basculer dans la transgression et/ou l'illégalité »<sup>51</sup>*

Un professionnel ayant participé au rapport mentionne également pour TREND les difficultés relationnelles dans l'accès au soin rencontrées par le public chemsexeur :

*« Une immense majorité des gens qu'on a interrogés relèvent un relationnel compliqué avec tous les professionnels de santé [...]. Et notamment chez les consommateurs ou consommatrices et c'est en partie lié au jugement [...]...par exemple des hommes soit PREPeurs soit séropo' et qui vont déclarer à leur médecin infectiologue ou en Cegidd qu'ils consomment. Déjà ils sont pas forcément écoutés là-dessus et très vite ils sont renvoyés sur de l'addicto' alors que c'est pas leur demande. Et ça crispe la relation. [...] Donc [même si ils viennent consulter pour le VIH] les chemsexeurs on les colle voilà en sexo et en addicto' ! Ce qui pourrait être un besoin mais c'est pas celui qui est exprimé et si le besoin apparaîtrait plus tard ... bah ça risque de nuire sur un recours ultérieur. Ça c'était vraiment quelque chose de assez notable dans ce qu'on nous a exprimé » [intervenant AIDES]*

<sup>50</sup> Charpentier, N. et Roduit, S. Impact de la crise sanitaire sur les parcours de santé de personnes vulnérables au VIH et aux hépatites, Genève: Université de Genève (SocioBrief, n°6)

<sup>51</sup> Impact de la crise sanitaire sur les parcours de santé de personnes vulnérables au VIH et aux hépatites, op. cit.

## Consommations

Aucun changement notable n'a été constaté à propos des produits consommés en contexte de chemsex et leur mode d'usage : la 3MMC y tient toujours une place importante, de même que le GBL, la cocaïne (plus régulièrement fumée), et le poppers. La kétamine est plus fréquemment citée (et toujours le mélange kétamine-3MMC dénommé « 3000 »). Le cannabis est présent en filigrane dans beaucoup de soirées même si son usage n'est pas nécessairement à mettre en lien avec les pratiques sexuelles. Quelques autres cathinones (NEP, 3CMC, 2MMC, alpha PVP) sont parfois présentes également. Pour la première fois le protoxyde d'azote a été cité : pris de manière similaire au poppers, juste en amont de l'acte sexuel, dans une visée d'amplification de l'orgasme ou pour retarder l'éjaculation. Enfin la Tina (méthamphétamine) reste encore relativement rare, souvent évoquée par les usagers comme consommée lors de déplacement dans d'autres villes d'Europe, et beaucoup moins présente sur le secteur transfrontalier que ce qu'elle n'avait pu apparaître l'an dernier.

Pour précision concernant la 3MMC, si celle-ci paraît toujours largement consommée et disponible en 2021, avec un grand nombre de comptes sur les applications de rencontres dédiés à sa vente, la situation a changé en fin d'année 2021 à la suite de son interdiction aux Pays-Bas (cf. 3MMC partie « Produits notables de l'année »). La plupart des usagers ont continué d'acheter sur les mêmes sites Internet, et se sont retrouvés généralement avec des poudres de 3CMC, achetées sous cette appellation ou non. Les retours concernant cette molécule sont relativement négatifs. Les usagers évoquent une corrosion des muqueuses plus importante, des maux de gorge et des plaies aux cloisons nasales en cas de sniff, des sensations de brûlures veineuses ou annales en cas d'injection intraveineuse ou de plug. Un cas de phlébite au moins a été rapporté, et chez de nombreux usagers une dégradation de l'état veineux très rapide (« *après quelques semaines à peine, alors qu'avec la 3MMC j'avais quasi pas de souci* » [Usager pratiquant le chemsex, 35ans]).

*« Pour certains usagers ça devient beaucoup plus difficile de s'injecter, des usagers qui se slammaient depuis très longtemps qui disent clairement que leurs veines sont usées depuis que c'est passé à la 3CMC. On commençait pas mal avec les chemsexeurs à les initier au Plug car certains avaient vraiment les veines dans un état catastrophique. Et en fait bah là on se trouve un peu démuni car vu ce qu'ils nous disent que ça leur fait à leurs veines on se dit que pour leur cul ça peut être compliqué »* [Intervenant CAARUD].

Concernant les effets, ils peuvent varier selon les usagers, la plupart évoquant une plus grande rapidité d'action, « *une montée rapide et violente* » un « *gros flash* ». Cependant ces effets s'estompent selon leurs dires plus rapidement, et ont comme conséquence une démultiplication chez certains consommateurs, des injections en comparaison de leur habitude avec la 3MMC, et une forte déshydratation associée. Néanmoins d'autres évoquent alors la possibilité de terminer la soirée plus rapidement après la dernière dose consommée, et de trouver plus facilement le sommeil.

Dans certains lieux d'accompagnement, une campagne de prévention a été menée pour inviter les usagers à la prudence concernant le passage de la 3MMC à la 3CMC. Les doses ingérées, la gestion des effets, et la nécessité d'être informé sur la molécule consommée (en se tournant vers les dispositifs d'analyses de produits, CCM ou SINTES) sont abordés.



Une affiche exposée dans un CAARUD lyonnais à destination des chemsexuels consommant de la 3MMC, TREND 2021

## II) Analyses de produits réalisées en région

*Nous renvoyons à l'annexe 3 concernant les précautions d'interprétation des données relatives aux analyses de produits effectués par le dispositif SINTES, de même que par le dispositif CCM ou encore les chiffres du laboratoire d'analyse de la Police scientifique d'Ecully.*

Le dispositif SINTES a collecté environ 90 échantillons sur l'année 2021 et le début de l'année 2022 dans le cadre du volet veille (cf. présentation page 10), principalement de la cocaïne, de l'héroïne, du cannabis, des cathinones et quelques autres produits à la marge.

- Entre fin 2020 et début 2021, **une vingtaine d'échantillon de cannabis**, principalement d'herbe mais aussi de résine, ont été collectés pour des effets indésirables, et pour lesquels les résultats ont mis en évidence la présence d'une adultération avec un cannabinoïde de synthèse (CS), le MDMB 4 en PINACA. Nous avons décrit tous les éléments relatifs à ce phénomène dans le précédent rapport : type d'herbe concernée (CBD), profils d'usagers, modes d'achats, effets ressentis, et caractéristiques de la molécule, ainsi que les conseils de RdRD communiqués par les associations. Ce phénomène n'ayant pas perduré au-delà du printemps 2021 (tous les cannabis analysés depuis ne contiennent pas de trace de CS, y compris ceux apportés au laboratoire d'analyse par CCM) nous ne le redétaillons pas ici. A noter qu'à l'échelle nationale les cannabinoïdes de synthèse représentent un tiers des NPS identifiés pour la première fois en France en 2021 (32 substances au total, dont 12 détectées via SINTES<sup>52</sup>), cf. tableau illustratif en annexe 4 partie NPS.

- **Seize collectes de cocaïne** ont mis en évidence des poudres majoritairement conformes (mise à part une arnaque au paracétamol) contenant les produits de coupe habituels (à l'exception d'une poudre contenant 5 produits de coupe différents, et d'une coupe au méthylphénidate) : le lévamisole (dosé entre 10 et 20 %), la phénacétine (entre 14 et 39 %), mais aussi du paracétamol, de la caféine, du mannitol, de la benzocaïne et de la lidocaïne. Les poudres étaient dosées en cocaïne entre 26% et 98%, cette dernière ayant été collectée au motif d'effets indésirables particulièrement puissants (convulsion à l'injection). Le prix et le dosage n'ont que peu en commun, la poudre dosée à 98% a été vendue à 50 euros le gramme par un livreur classique sans mention spécifique de sa pureté, et celle dosée à 26 % (largement en dessous des puretés moyennes de 72% en région selon les chiffres du LPS) vendue à 60 euros le gramme (demi gramme à 30 euros). Plusieurs de ces cocaïnes étaient au-dessus de 80%, et 3 d'entre elles sont sans coupe active, c'est-à-dire sans aucun ajout de produit destiné à amplifier/modifier ses effets. Le laboratoire CCM indique également avoir analysé de nombreuses cocaïnes sans coupe active (plus de la moitié des échantillons de cocaïne analysés<sup>53</sup>), phénomène de plus en plus fréquent. Le LPS indique par ailleurs que 41 % des cocaïnes saisies dans la région ne contiennent pas non plus de coupe active (cf. partie trafic).

- **Dix échantillons d'héroïne** ont été analysés, indiquant un taux de pureté compris en 8 et 22%, à l'exception d'un échantillon contenant 51% d'héroïne et aucune coupe active. Pour les autres,

<sup>52</sup> Cf. Le Point SINTES n°8. <https://www.ofdt.fr/publications/collections/notes/la-point-sintes-n-8-septembre-2022/>

<sup>53</sup> 83 échantillons de cocaïne ont été analysés en 2021, une cinquantaine sur la première moitié de l'année 2022

on retrouve classiquement le paracétamol (dosé entre 35 et 53%) et la caféine (entre 16 et 29%)<sup>54</sup>. La noscapine est également fréquemment identifiée avec des dosages parfois importants (jusqu'à 20%), bien qu'il ne s'agisse pas là d'un produit de coupe mais d'un élément alcaloïde présent dans le pavot et qui témoigne d'une synthèse partielle de la diacétylmorphine. Elle a néanmoins des effets opiacés non négligeables<sup>55</sup>. Enfin, élément notable de l'année, par deux fois de la xylazine (un tranquillisant vétérinaire) a été identifiée dans des héroïnes collectées et achetées à différents endroits de la Métropole lyonnaise (avec une même coupe à la caféine et au mannitol), induisant des phénomènes de forte somnolence et d'étourdissement qui ont laissé penser aux usagers qu'ils faisaient un début d'overdose. Nous avons mentionné ces cas dans le précédent rapport, et renvoyons à la Lettre du Respadd qui traduit des éléments d'un article intéressant pour comprendre le phénomène de plus grande ampleur aux Etats-Unis<sup>56</sup>.

- Plusieurs échantillons de **3MMC** ont été collectés suite à l'interdiction de la molécule aux Pays-Bas en novembre 2021 (cf. 3MMC partie « Produits notables de l'année »). Quatre d'entre eux se sont révélés conformes, avec des taux de pureté compris entre 80 et 98%, et pour quatre autres échantillons c'est de la 3CMC qui a été identifiée, avec des effets négatifs rapportés notamment par injection (cf. partie chemsex). De la 3CMC a également été analysée, des poudres qui étaient vendues comme telles par les sites Internet.

- **D'autres arnaques** ont été identifiées via SINTES : Du MXPr<sup>57</sup> vendu pour de la kétamine sur Internet, de l'atropine<sup>58</sup> à la place de LSD vendue également sur Internet, un comprimé de 3MMC vendu pour de l'ecstasy dans la rue, du 3-HO-PCP<sup>59</sup> à la place de PCP annoncé sur le sachet cédé à un usager (consommation ayant donné lieu à une hospitalisation d'urgence), et enfin de la méthamphétamine « coupée » à la MDMA achetée à un revendeur. A noter également l'identification dans de l'amphétamine de DPIA (diphenyl-isopropylamine), un précurseur de la synthèse de l'amphétamine qui n'est pas censé se retrouver dans la forme finale, et qui peut être particulièrement

---

<sup>54</sup> Le LPS indique que 96% des héroïnes saisies en région sont coupés avec ces deux produits, et donne une pureté moyenne à 19%

<sup>55</sup> Cf Le point SINTES n°6 pour plus de détails sur ces molécules résidus de synthèse, qui peuvent également concernées la cocaïne lorsque son extraction n'est pas complète. <https://www.ofdt.fr/BDD/sintes/LePointSINTES06.pdf>

<sup>56</sup> Cf. l'article en question : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S037687162200117X?via%3Dihub>  
Et un extrait de la lettre du Respadd numéro 130, à propos de celui-ci : « *Comment la xylazine, un tranquillisant vétérinaire, rend les surdoses encore plus dangereuses ; Les dernières données du Center for Disease Control and Prevention des États-Unis montrent que le pays a enregistré 105 752 décès par surdoses de drogues entre octobre 2020 et octobre 2021. Et tandis que la plupart de ces surdoses impliquaient le fentanyl, les experts disent qu'un produit de coupe a particulièrement majoré les décès : la xylazine, un tranquillisant vétérinaire également connu sous le nom de "tranq" ou "tranq dope".[...] La xylazine [...] a de lourds effets sédatifs, comme un opioïde, mais ce n'est pas un opioïde, et ne répond pas à l'antidote contre les surdoses d'opioïdes, la naloxone. [...] Comme un opioïde, la xylazine peut déprimer le système respiratoire, de sorte que le risque de surdose se multiplie lorsqu'elle est associée à l'héroïne ou au fentanyl. De plus, " dans la littérature vétérinaire, nous savons que cela provoque une très grave forme d'anémie. Ainsi, lorsque des personnes s'injectent de l'héroïne contaminée par de la xylazine, elles peuvent se retrouver avec une forme quasi mortelle de carence en fer dans le sang "*

<sup>57</sup> La Methoxpropamine ou MXPr est un dissociatif puissant agissant sur les mêmes récepteurs que la kétamine. Cette substance a été identifiée pour la première fois en France en septembre 2020.

<sup>58</sup> L'atropine est un alcaloïde utilisé en médecine en tant qu'antidote après certains types d'intoxication, ou encore comme correcteur de bradycardie et également dans les collyres utilisés pour l'examen du fond de l'œil.

L'atropine par son action anticholinergique peut également engendrer une toxicité qui se manifeste par une sécheresse de la bouche, tachycardie, dilatation des pupilles (mydriase). A forte dose, elle induit également des hallucinations, agitation, agressivité, confusion, hyperthermie voire une dépression respiratoire et un coma dans les cas les plus graves.

<sup>59</sup> Le 3-HO-PCP un dissociatif au propriétés euphorisantes et hallucinogènes.

toxique. En avril 2022, un comprimé de MDMA a été analysé qui contenait de la 3MMC, ainsi que la trace d'un opiacé de synthèse (U-47700) mais en quantité infime laissant plutôt penser à une contamination fortuite lors de la manipulation du produit, plutôt qu'à un ajout volontaire. En mai, ce sont plusieurs cachets de MDMA qui ont été analysés par le laboratoire CCM sur un lieu festif et dont l'analyse a révélé qu'il ne s'agissait pas de MDMA, confirmé par l'envoi à un laboratoire SINTES identifiant de la 4CMC.

- Pour finir, citons les produits analysés qui se sont révélés conformes : plusieurs fois de la méthamphétamine (dosées à 98%, 80% et 100%), l'identification pour la première fois en France de 3MMA via un achat Internet, de la 3.4 DMMC (une cathinone également relativement rare), du flualprazolam<sup>60</sup>, de l'Ethcathinone, de l'alpha PVP et de l'alpha PHP, du 6-APB, un mélange vendu sur Internet sous l'appellation de Synthacaine (3MMC et benzocaïne), et du DCK (deschlorokétamine<sup>61</sup>).

---

<sup>60</sup> Le Flualprazolam est une nouvelle benzodiazépine plus puissante que l'alprazolam. En mars 2019 il était question en Europe d'une trentaine de décès (dont 8 où la substance avait clairement un rôle direct ou facilitateur) et une trentaine d'intoxications non fatales. Elle est attendue pour avoir des effets sédatifs et hypnotiques, du fait de sa parenté avec l'alprazolam, et le triazolam. Elle est décrite pour avoir une demi-vie très importante.

<sup>61</sup> Analogue NPS de la kétamine, connu depuis 2015 en Europe et en France depuis 2016

### III) Produits marquants de l'année 2021

#### A) 3MMC

*Voir encadré en annexe pour les éléments de présentation du produit et les données de cadrage générales quant à son usage.*

Nous l'avons évoqué tout le long de ce rapport, la 3MMC est un produit qui est désormais observé dans la quasi-totalité des espaces festifs investigués par TREND. Il est désormais visible en dehors des scènes affiliées au milieu gay dans lesquelles son usage s'était originellement développé : en contexte privé (soirées en appartement), en établissements et festivals, mais aussi sur les scènes alternatives (free-parties de petite ou grande taille, et parfois mêmes dans des salles de concert alternatives). La molécule est aussi mentionnée par des usagers fréquentant des espaces « libertins ». Sur l'ensemble de ces scènes des femmes et des hommes hétérosexuels la consomment.

Si par le passé nous observions déjà des usages dans d'autres contextes que le chemsex et les soirées en établissement recevant un public spécifiquement HSH, ils survenaient en général à l'occasion de moments festifs en proximité avec ces publics : soirées en clubs thématiques où les publics se mélangeaient, amitiés proches entre des groupes d'usagers dont des HSH consommateurs de 3MMC, etc. (cf. rapport précédent).

Il semble aujourd'hui que la 3MMC se soit totalement émancipée de ces contextes (nous avons déjà commencer à le constater l'année dernière<sup>62</sup>). Nous faisons ainsi l'hypothèse que la démultiplication des achats via Internet durant la période de confinement, et des soirées privées où le produit circulait, a participé à sa diffusion.

On la trouve désormais intégrée à l'offre de nombreux revendeurs par livraison, via des applications de type Snapchat qui contribuent à la faire connaître auprès de leur clientèle habituelle. « *La 3 elle fait partie du catalogue maintenant !* » [usagère, 30ans, insérée socialement]. C'est à la fois le signe d'une diffusion plus massive, autant qu'un facteur explicatif de celle-ci, selon la réciprocité de l'offre et de la demande s'agissant des drogues illicites. Son prix est généralement plus élevé à la livraison que sur les sites Internet, entre 30 et 50 euros le gramme contre une vingtaine. Sur le secteur transfrontalier des réseaux de revente ont été observés, et plusieurs saisies douanières ont eu lieu, la 3MMC étant d'ailleurs revendue plus cher en Suisse au détail (entre 50 et 70 francs suisses).

A noter que la forme cachet a été plusieurs fois observée et vendues en espace festifs ou dans la rue, ainsi que d'autres cathinones (cachet de méthylone notamment, cf. partie Analyse de produit). Parfois il s'agissait également d'une arnaque, le produit ayant été vendu pour de l'ecstasy.

---

<sup>62</sup>« Et enfin notons la diffusion de la 3MMC dans des soirées qui n'ont rien à voir avec le milieu LGBT, et en dehors de toute recherche d'effets en lien avec la sexualité. Ce sont ses effets jugés particulièrement adaptés à la sociabilité festive qui sont pointés (stimulants, euphorisants et empathogènes) proche à la fois de la MDMA et de la cocaïne, mais avec une attractivité financière plus importante puisque moins chère que ces produits ». Rapport Trend Lyon 2020

Elle représente ainsi pour certains usagers une nouvelle expérience psychoactive jugée différente et parfois plus intéressante que la cocaïne pour un coût moindre, voire une alternative à celle-ci, comme aux amphétamines lors de période de pénurie notamment (cf. consommation en espaces festifs). Plusieurs témoignages ont fait mention d'usagers consommant de la 3MMC en remplacement des amphétamines, sans adapter toutefois les quantités, avec des conséquences potentiellement dommageables (*bad-trip* paranoïaque, malaise, tachycardie).

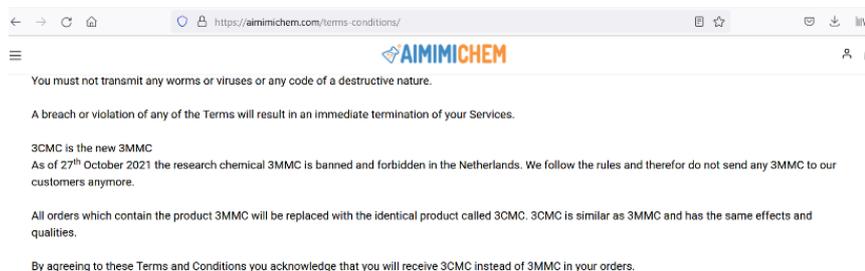
Notons les différences importantes des taux de pureté selon les poudres/cristaux et les cachets de 3MMC analysés, par SINTES mais aussi à l'occasion d'un travail de thèse mené par un étudiant en pharmacie au CEIP de Grenoble basé sur une quarantaine d'échantillons de 3MMC analysés (antérieurement à l'interdiction hollandaise, cf. plus bas). Cette étude a permis de mettre en évidence une variation de 30 à 90% des taux de pureté (jusqu'à 98% pour SINTES), mais aussi la présence de trace d'alpha PVP, de cocaïne et de caféine. Un échantillon ne contenait pas de 3MMC mais une autre cathinone, de la 4CEC, phénomène déjà observé par le passé dans des collectes SINTES en région lyonnaise.

L'année 2021 a donc été marquée par l'interdiction de vente de la 3MMC aux Pays-Bas. Dans ce pays la législation a en effet évolué concernant certaines molécules, qui ne faisaient pas l'objet d'interdiction stricte sur le territoire jusque-là et qui sont désormais classées comme stupéfiants. C'est le cas, entre autres<sup>63</sup>, de la 3MMC, qui était vendue via des sites Internet hébergés aux Pays-Bas la molécule était conditionnée et expédiée depuis ce pays).

Certains shops ont ainsi indiqué, en amont de la date officielle d'interdiction, qu'ils proposeraient des molécules en alternative à la 3MMC : 3CMC, 3MMA... (qui ne sont pas interdites, car les Pays -Bas contrairement à la France ne classent pas par familles de molécules mais par substances désignées). Ils incitaient néanmoins les usagers à faire des stocks de 3MMC durant le temps qu'il restait, avec des offres promotionnelles conséquentes notamment pour l'achat au kilo.

D'autres shops ont continué à écouler des stocks quelques temps officiellement, ou plus officieusement en changeant le nom des molécules. Ainsi le terme « 111 » mentionné par certains usagers, qui indiquaient néanmoins avoir conscience qu'il ne s'agissait pas là d'un changement de molécule mais d'un terme permettant de contourner l'interdiction. Néanmoins aucune analyse n'a confirmé que le produit ainsi nommé était véritablement composé de 3MMC.

D'autres sites ont laissé des indications floues qui ne permettent pas aux usagers de comprendre le changement de molécules, ou fallait-il lire jusque dans les « *termes et conditions* » du site pour être informé du remplacement de la 3MMC par la 3CMC, sans que rien ne l'indique durant l'achat.



<sup>63</sup> D'autres molécules ont également été interdites aux Pays-Bas en même temps que la 3MMC : d'autres cathinones ( l'a-PHP, l'Hexen (N-ethylhexedrone), la 4-CMC...), des dérivés de fentanyl, des opioïdes, le DOC, des cannabinoïdes de synthèse, l'Etizolam et le Flualprazolam (des benzodiazépines). <https://nltimes.nl/2021/05/27/netherlands-restricts-designer-drug-3-mmc>, en date du 29 juin 2021.

Nous avons évoqué dans la partie Chemsex le report des usagers sur l'achat de 3MMC, ou son usage à leur insu parfois (cf. Analyse de produit) et les conséquences de ces consommations, relativement négatives pour l'instant.

Il semble que peu de temps après l'interdiction, d'autres filières d'approvisionnement aient été mises en place, les usagers eux-mêmes citant la provenance espagnole. L'EMCDDA a pu par ailleurs indiquer plusieurs saisies en Espagne et une en France, de cathinones de synthèse achetées en Inde par des entités espagnoles avec pour certaines, comme la saisie française, comme destination les Pays-Bas. Dans la globalité, il s'agit de plusieurs tonnes de cathinones dont principalement de la 3MMC, saisies particulièrement inhabituelles pour l'Espagne. D'autres cathinones sont également concernées (3-CMC, N-éthylnorpentédrone, 2-MMC...).

## B) Kétamine

*Voir encadré en annexe pour les éléments de présentation du produit et les données de cadrage générales quant à son usage.*

La tendance observée depuis 2 ou 3 ans se confirme : la kétamine est désormais totalement intégrée aux pratiques de consommation sur l'ensemble des espaces investigués par Trend, qu'il s'agisse des espaces festifs mais aussi de ceux de la marginalité urbaine, au point désormais que « *sa présence n'interpelle plus* » [observateur TREND milieu festif commercial].

Nous notions dans le rapport précédent cette diffusion également auprès de publics plus jeunes (étudiants et lycéens), ainsi que l'expansion des pratiques de revente notamment via la livraison (appels téléphoniques directs ou via l'application Snapchat), mais aussi la diversification des modes de consommations et des effets recherchés. Ces tendances sont constatées également à l'échelle nationales (cf. Numéro 141 Tendances OFDT<sup>64</sup>).

L'ensemble de ces points se confirme cette année, avec des usages plus rependus encore, que ce soit en free-parties et en soirées DUB, en clubs et dans des bars dont des bars LGBT, des soirées privées à domicile, des salles de concert alternatives (en lien également avec la mixité des publics évoquée, cf. partie festif), des soirées chemsex, dans des groupes de lycéens et de travailleurs saisonniers, et ce à différents endroits de la région.

---

<sup>64</sup> « Si la kétamine reste principalement consommée en free parties pour les mêmes raisons, des usages lors de festivals, de soirées en club, de before (temps qui précède la soirée) ou d'after (moment qui poursuit la soirée/nuit) à domicile, voire d'apéritifs, sont toutefois plus fréquemment observés en 2019. Cette diffusion s'accompagne d'une modification des pratiques de consommation, la kétamine est prise de manière parcimonieuse pour obtenir des effets euphorisants, de détente corporelle et de désinhibition, compatibles avec un temps festif limité. Cet usage s'accompagne d'une évolution des représentations du produit : l'image dangereuse de cette substance liée à ses effets puissants et son usage médical d'anesthésiant vétérinaire s'estompe au profit de celle d'un produit adapté au contexte festif ». Numéro 141 Tendances 2019 -2020, décembre 2020, OFDT

Consommé principalement en sniff, plus rarement en injection, les effets recherchés sont multiples et renvoient à la diversité des contextes de son usage et de ses utilisateurs : au classique effet hallucinogène connu de la kétamine, pouvant aller jusqu'à la décorporation (effet dissociatif maximum), s'ajoute également des recherches d'effets beaucoup plus « doux », « *pas des gens qui cherchent à voyager mais à faire leur soirée pépère* » [usagère], des petites traces prises régulièrement dans la soirée (« *à la cuillère portée autour du coup* » [intervenant RDR] ) pour obtenir à la fois un effet stimulant mais aussi « cotonneux ». « *Pas forcément dans l'optique de se prendre un gros K-hole, ou de se prendre une grosse distorsion mais des usages plutôt par petite portion, par petite traces dans le but de rester éveillé, d'avoir un côté stimulant* » [intervenant en RdRD]

*« la Ké' on en trouvait qu'en teuf et maintenant on en trouve dans n'importe quelle soirées à peu près électro et c'est un public de plus en plus jeune qui en prend et oui c'est pas du tout des gens qui cherchent à voyager c'est des gens qui cherchent à se maintenir tranquille toute la nuit quoi ! »* [intervenant en RdRD]

Les usagers rencontrés disent maîtriser les effets du produit en adaptant les dosages. Certains apprécient des effets “plus légers”, moins dissociatifs quand d'autres apprécient le “voyage”, mais aussi la gestion possible des effets, y compris intenses, d'un produit réputé plus facile à doser que d'autres, et entraînant moins de phénomène de dépendance (« *ça à l'image d'une drogue non-addictive* » [intervenant RdRD]), et qui plus est non-déTECTABLE aux tests salivaires réalisés par les gendarmes sur la route.

*« Moi je recherche le voyage, le fait dissociatif, vraiment voyager. Après ça dépend des goûts, y'a les gros poneys et y'a ceux qui prennent de la ké. Moi je suis un gros poney, je préfère me faire un demi gramme en 1 trace que de me faire 3,4 traces. Une fois y'a des petits jeunes en teuf ils m'ont vu, ils ont dit "wah un kétosaure, ça existe encore et tout »* [usager 26 ans, vit en squat]

*« A : En termes d'effets, bah t'es coton !*

*B : Tu ne ressens plus de douleur, ouais t'es tout coton.*

*A : T'es sur un nuage.*

*B : Tu peux voir des hallus aussi.*

*A : Tout dépend des quantités aussi. Et des capacités de ton corps. [...]C'est plus facile de gérer ta perche aussi sous keta que bouffer un taz. Un taz, tu fais le con, tu le bouffes entier alors qu'il est trop fort, bah t'es niqué. La K...tu peux te prendre une petite trace, voir comment elle est et après la tester.*

*A : Les mecs ils vont pas s'amuser à prendre un taz, le péter en quarts, bouffer un quart, attendre 1h30 voir ce que ça fait et après prendre le reste tu vois. Là c'est instantané tu vois.”*

*[...]*

*B : C'est la drogue où t'as le moins de côtés négatifs en fait. T'as pas de redescence. Le côté positif c'est que t'as pas de dépendance du tout, à la limite, t'en tapes souvent ; bah tu vas devoir juste en taper plus mais le jour où t'en as pas, t'es pas mal.”*

*[usagers , 29 et 24 ans, à la rue]*

On retrouve également des usagers utilisant la kétamine de manière quasiment quotidienne, pour trouver le sommeil après des consommations d'autres produits, mais aussi parfois pour diminuer leur dosage de TSO, de cannabis ou d'alcool (pour un public jeune rencontré en CAARUD et CJC notamment), parfois pour gérer le manque intermittent d'héroïne. Pour certains, avoir développé cet usage post-soirée de la kétamine en redescence inscrit le produit dans un usage solitaire au domicile qui n'est pas sans causer des soucis de dépendance, à minima psychique, par la suite.

Enfin s'agissant des achats de kétamine, nous avons mentionné la facilité d'obtention par la démultiplication des vendeurs par livraison qui l'ont, depuis plusieurs années parfois, intégré à leur offre (on trouve rarement des revendeurs uniquement de kétamine), à des prix qui se maintiennent alentours de 40 euros le gramme. Il est désormais fréquemment possible de l'acheter au demi-gramme, signe d'une adaptation de l'offre à la demande (et inversement) à l'instar de ce qui a été constaté pour la cocaïne il y a une dizaine d'année.

Les usagers interrogés rapportent des achats à la fois sous forme de poudre, mais aussi de paillettes<sup>65</sup> (généralement via le Darknet), ou encore pour les plus gros consommateurs et/ou les revendeurs sous forme liquide, au litre (environ 800 euros) ou demi-litre, en provenance de Hollande ou d'Espagne. Ils la « cuisinent » alors pour l'amener à l'état de poudre (par simple évaporation) pour pouvoir la revendre et la consommer.

*« 1 litre ça fait 50g, 50g pour 1200 euros et on la revend à 40 l'unité ou 20 le demi. C'est pas la même ké que celle des hôpitaux, c'est pas le même dosage » [usager, 35 ans, vit en squat]*

## C) Protoxyde d'azote

*Voir encadré en annexe pour les éléments de présentation du produit et les données de cadrage générales quant à son usage.*

Si le protoxyde d'azote est toujours bien présent en espace festif (usage décrit depuis plusieurs années sur les espaces festifs commerciaux et alternatifs), les phénomènes plus récents concernent plutôt sa diffusion à de nouveaux publics (notamment jeunes), et dans des espaces (espaces publics, véhicules) et dans des temporalités (journée, quotidien) qui ne sont plus circonscrites à des contextes de festivités spécifiques. Nous le notons depuis 2 ans à propos des usages observés par des personnes ayant des activités de trafics, de cannabis en particulier, qui peuvent consommer du protoxyde d'azote durant les temps de guets, mais aussi de livraison (cf. rapport précédent), nous constatons également la présence de protoxyde dans des espaces très éloignés des scènes festives (bars, clubs) à proximité desquels il était plus généralement retrouvé : en abords de routes, dans des communes en banlieues, sur des parkings de centre commerciaux, etc.

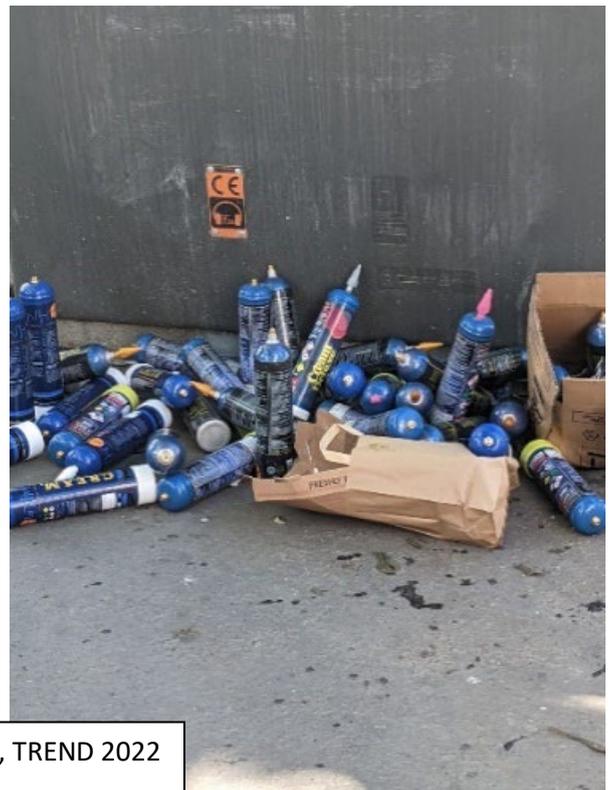
En 2021, en plus de son usage en contexte de chemsex observé de manière marginale mais pour la première fois dans le cadre de TREND (cf. partie chemsex), ce sont aussi de jeunes usagers (adolescents et post-adolescents) qui sont particulièrement mentionnés par des professionnels (intervenants en CJC, en prévention spécialisée, ou dans l'éducation nationale), qui relatent leurs

---

<sup>65</sup> La question de la toxicité présumée de la forme paillette nécessitant d'être recuisinée avant usage, n'est toujours pas clairement définie, ni dans l'argumentaire des usagers (certains évoquent une « volatilité du produit », qui « passerait dans les voies respiratoires », qui « recristalliserait dans les reins entraînant une irritation de la vessie », qui « se met moins sur les muqueuses et du coup se disperse plus dans le corps ») ni dans celui des professionnels chimistes ou pharmaciens qui n'envisagent pas de toxicité plus spécifique de cette forme pailletée qui à l'analyse reste du chlorhydrate de kétamine.

consommations lors de temps de retrouvailles qui ne sont plus seulement des soirées organisées comme telles. Des usages en fin de journée, parfois en périphérie de temps scolaire, mais aussi quelques cas marginaux de consommation quotidienne sont rapportés, avec parfois des conséquences négatives en lien avec ces usages : accidents (chutes), désinhibition favorisant des rapports sexuels non-désirés et/ou non-protégés. Si les petites cartouches sont toujours observées, les observateurs mentionnent surtout de grosses bonbonnes, permettant d'inhaler des quantités beaucoup plus importantes de produits, et conséquemment des effets et risques moins maîtrisables pour les usagers. A ceux-ci s'ajoute également le risque de brûlure par le froid amplifié par le format bonbonne : des cas ont été rapportés au CEIP de brûlures au niveau des cuisses, entre lesquelles est tenue la bonbonne et parfois directement à même la peau lorsque les vêtements ne couvrent pas cette partie du corps. « *Se taper une bonbonne* » peut ainsi faire partie de pratiques devenues plus habituelles dans des groupes de jeunes. Les observateurs font également mention de jeunes consommant ensemble dans des appartements, en banlieues lyonnaises et grenobloises notamment. Comme nous le mentionnions déjà l'an dernier, ces usages bien que sur des temps moins spécifiquement définis comme festifs, restent néanmoins associés à la recherche d'euphorie, de désinhibition, de partage, souvent propres à des usages adolescents mais pas uniquement, et qui ne sont pas toujours circonscrits pour eux à une temporalité de soirée (temps périscolaires par exemple).

On note par ailleurs la présence toujours **grandissante des usages sur l'espace public et dans des temps plus quotidiens, pas uniquement par des jeunes** : « *ce n'est plus (que) le proto des teufs c'est le proto des rues* » [intervenant association d'autosupport]. On consomme pour passer le temps, égayer son activité de guetteur, ses journées passées au quartier mais aussi en centre-ville, dans des parcs, devant des centres commerciaux. Souvent aussi les véhicules servent de lieu de consommation pour un peu plus de discrétion, « *ça tape dans les voitures et après ça fait le tour du quartier pour s'éclater* » [observateur]. Les bonbonnes sont souvent abandonnées et donc particulièrement visibles notamment au bord des routes et des périphériques, jetées de manière aléatoire après la reprise de la route, même si des cas de consommation au volant sont aussi rapportés. « *Tu fais un Lyon-Saint-Etienne t'en ramasses 10, et encore en voiture, si tu le fais à pied il te faut une hotte* » [Observateur TREND].



Villeurbanne, TREND 2022

La diffusion du protoxyde d'azote hors des sphères festives classiques et auprès d'un public plus jeune a participé de sa médiatisation, et des inquiétudes de divers professionnels ou même de personnalités politiques, dans des secteurs où il était tout à fait inconnu il y a quelques années de cela. Le caractère de « nouvelle drogue » relaté par les médias est ainsi erroné si l'on considère les pratiques globales de

consommation de drogues (bientôt 30 ans que le protoxyde d'azote est observé en détournement d'usage dans certains contextes festifs, free-party et milieu étudiant). Le phénomène nouveau réside plutôt dans la dimension interculturelle qu'il semble aujourd'hui revêtir, s'émancipant des références (contre-)culturelles d'espaces où son usage était privilégié, mais où il apparaît parfois même déjà désuet<sup>66</sup>. Le protoxyde d'azote représente ainsi un exemple type de renouveau des usages, où se répondent la popularité de la pratique et sa médiatisation, comme se répondent l'offre et la demande, construisant conjointement un « phénomène de mode ».



Concernant les risques associés aux consommations de protoxyde d'azote, les usagers en espaces festifs rencontrés dans le cadre de TREND rapportent très peu de dommages (quelques chutes sont mentionnées), mais ce sont les professionnels des services hospitaliers et/ou d'addictologie, ainsi que le CEIP, qui ont particulièrement évoqué le produit (« *c'est addictif même quand on n'en prends pas* » ironise une participante) et des problématiques associées, que ce soit ceux exerçant en CSAPA, ELSA, CJC, en service de sevrage hospitalier, et au CEIP.

Il est fait mention de cas de consommation journalières et de demandes pour d'aide à la diminution ou au sevrage, et nous soulignons des cas de demandes comme motif initial de consultation alors que jusqu'à présent l'usage de protoxyde apparaissait dans les questionnaires globaux de produits consommés mais sans demande particulière à son endroit.

Des séquelles neurologiques (fourmillements, sensation d'anesthésie, voire paralysies temporaires, des jambes et des bras) avec parfois un préjudice fonctionnel important, sont également rapportés de manière précises pour la première fois par les services d'addictologie participant au groupe focus TREND, quand jusqu'à présent seul le CEIP en faisait mention. De fait, cet organisme est dépositaire des cas souvent les plus graves, et rappelle que s'agissant du protoxyde d'azote « **près de 76% des appels reçus par les centres antipoison concernent des atteintes neurologiques avec parfois des séquelles persistantes nécessitant une rééducation fonctionnelle** », dans un document de communication sur les risques de l'usage de protoxyde d'azote paru récemment, édité par les Hospices Civiles de Lyon<sup>67</sup>. Une note de l'ARS paru en février 2021 alertait déjà les professionnels sur la situation (cf. rapport Trend précédent).



<sup>66</sup> « En France, la consommation récréative du protoxyde d'azote reste discrète jusqu'aux années 1990, au cours desquelles quelques cas et leurs conséquences sanitaires commencent à être documentés par les centres anti-poison et le dispositif d'addictovigilance<sup>4</sup>. Au cours de la décennie suivante, le dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) piloté par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) décrit des usages de protoxyde d'azote lors de free parties<sup>5</sup> où le gaz est consommé plutôt en fin de soirée, souvent pour relancer et/ou potentialiser les effets des stimulants comme la MDMA. À la fin des années 2000, la présence du gaz diminue progressivement, du fait notamment de sa mauvaise réputation liée à la survenue d'accidents (perte d'équilibre entraînant des chutes et blessures, bad trips, etc.) causés par des consommations importantes. Certains organisateurs de free parties ne souhaitent également pas que ces événements, déjà stigmatisés par les médias et les pouvoirs publics, ne le soient davantage par la présence de produits parfois volés, lorsque les bonbonnes de gaz ont été subtilisées dans les hôpitaux, cliniques ou entreprises. Comme le rappelle un usager, il n'était pas rare, au cours des années 2000, de voir des flyers avec la mention « interdit aux ballons » et il est arrivé que les vendeurs de protoxyde d'azote se fassent prendre à partie, parfois violemment ». C. Gérôme, Développement des usages de protoxyde d'azote : retour sur une panique morale, SWAPS n°96-97, Hiver 2020-2021

<sup>67</sup> <https://www.chu-lyon.fr/sites/default/files/plaquette-prevention-protoxyde-azote.pdf>

Enfin concernant les trafics, il est à noter que plusieurs grosses saisies ont eu lieu dans la région lyonnaise, la plus importante étant celle de 4 tonnes saisies à Villeurbanne à l'automne 2021. Le gaz est conditionné sous forme de bonbonnes mais aussi de « tanks » pouvant contenir plusieurs litres. Par ailleurs 171 kg ont été saisiés par la douane à Villefranche également cette année.

Le produit est vendu en livraison suite à des propositions de vente sur des applications type Snapchat, le forum Coco, etc. (cf. partie Trafics), des revendeurs en espaces festifs (quelques cas de reventes organisées en établissements ont été constatés mais restent marginaux<sup>68</sup>), mais également par des vendeurs de rue, sous forme de bonbonnes (vendues en moyenne 10 euros), de capsules, ou même de ballons directement gonflés prêts à l'emploi. L'interpellation de certains de ces revendeurs avait conduit à la saisie de 4 tonnes à l'automne, elle-même conduisant l'enquête en Seine-et-Marne avec 7 tonnes saisies, au sein d'un réseau mentionné comme travaillant « à l'internationale ». Le produit n'étant pas classé stupéfiant, les chefs d'inculpation concernent ici le fait d'organiser une vente à la sauvette, du travail dissimulé en bande organisée et la vente de produit destiné à faciliter l'extraction de ce gaz pour en obtenir les effets psychoactifs, en rapport avec la loi de juin 2021 interdisant "de vendre et de distribuer" ce produit "afin d'en obtenir des effets psychoactifs", ainsi que la vente aux mineurs<sup>69</sup>.

## D) CBD

*Voir encadré en annexe pour les éléments de présentation du produit et les données de cadrage générales quant à son usage.*

Nous évoquons déjà l'an dernier l'ampleur grandissante de la place du CBD dans les habitudes d'usage de certaines populations suivies par TREND ainsi que les phénomènes liés au trafic (pour un produit qui n'est de fait pas toujours distribué dans un cadre légal).

Cette année la tendance se poursuit, avec un développement notable de sa diffusion, ainsi que des pratiques de consommation qui se diversifient et touchent des profils d'usagers de plus en plus variés.

### **Vente**

Concernant les pratiques de vente, on notera d'une part la multiplication des boutiques spécialisées, partout en région dans les grandes comme les plus, voire très, petites villes, plusieurs enseignes se disputent désormais une clientèle grandissante. Les stratégies marketing sont diverses, soient particulièrement associées à la plante cannabis classique, avec des visuels et des objets directement liés à l'usage habituel de la plante (pipe à eau, feuille à rouler, code couleur vert-jaune-rouge, références au mouvement rastafari, etc.), soit elles cherchent au contraire à s'en démarquer, bannissant toute référence au cannabis et parfois même ne proposent pas de fleurs à la vente.

---

<sup>68</sup> Une affaire a été médiatisée sur la ville de Montélimar récemment (mai 2022), et des témoignages recueillis dans le cadre de TREND indiquent également la pratique dans certains lieux à Lyon.

<sup>69</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043575111>

*« ça c'est l'orientation de ma chaîne, on voulait un truc un peu, on vend pas de fleurs, de feuilles, on vend pas de grinder, des trucs comme ça, on essaie d'être hyper clean là-dessus, de pas faire de mélange de genre. On vendra jamais de bangs, on vend jamais des pipes à eau, des choses comme ça » [gérant de boutique]*

Ces boutiques peuvent être autonome, ou appartenir à une franchise qui engage le gérant sur un catalogue de produits spécifique et une ligne marketing et communicationnelle précise, mais lui laisse une part de choix dans les produits qu'il souhaite proposer à la vente, en fonction du quartier d'implantation et de la clientèle qu'il cible plus particulièrement (cf. plus loin).

La vente de CBD par livraison s'est également développée dans de nombreuses villes, un service généralement proposé par une boutique, avec des arguments marketing ciblant l'efficacité (« express », en 24h voire 1h) ou encore appuyant l'aspect « écologique » du service (livraison à vélo). Des distributeurs automatiques de fleurs de CBD ont été mis en place à plusieurs endroits de la région, que ce soit en Métropole lyonnaise (notamment dans un centre commercial) ou dans une petite ville de 3000 habitants dans l'Ain, preuve d'une banalisation du produit qui s'émancipe des échoppes spécialisées qui pouvaient encore lui conférer un aspect plus confidentiel.

Nous notons dans la partie Trafics, la présence du CBD dans certains réseaux de revente de cannabis classique, qui l'ont intégré à leur offre, dans des points de vente fixes (de type fours) ou par livraison, des usagers préférant y acheter une herbe parfois vendue moins chère qu'en boutique au détail. Nous évoquons le retour de gérants de boutique ayant indiqué avoir été sollicités par des revendeurs d'un point fixe à proximité de leur boutique, désirant leur acheter de grandes quantités de fleurs, plus particulièrement durant les quelques semaines qu'aura duré l'interdiction gouvernementale<sup>70</sup>. Parfois des tensions apparaissent entre ces réseaux et les boutiques qui peuvent « leur causer du tort car on fait sortir les gens du fours » [gérant de boutique], lorsque les clients de cannabis classique acheté au marché de rue se tournent vers le CBD officiellement vendu en boutique. Les réseaux de trafic utilisent également de l'herbe de CBD à l'insu des usagers, revendue pour du cannabis classique, sur laquelle peut être pulvérisé ou non un cannabinoïde de synthèse (cf. partie analyse de produit) ou bien qu'elle soit utilisée pour donner un meilleur aspect à une résine de mauvaise qualité. Nous notons l'importation (de Suisse, d'Italie) de quantités parfois importantes de ces herbes qui font l'objet de saisies douanières, et sont ensuite analysées par le LPS. Celui-ci a ainsi également un regard sur l'évolution des concentrations en CBD de ces produits, concentration qui augmente cette année encore, pour les résines passant de 14 à 16% en moyenne, avec une maximale à 37% (contre 25 % en 2020). Pour les herbes la concentration moyenne passe à 14% contre 10% en 2020. Le LPS indique également que le taux de THC dans ces produits est en moyenne de 1%, contre 2% en 2020 pour la résine et 3% pour l'herbe. Les taux de THC maximums retrouvés ont également diminué : 2% contre 4% l'an dernier pour la résine, et de 4% contre 7% pour l'herbe. Une analyste estime ainsi que les trafiquants « s'habituent au marché, [et] qu'ils vont arriver à, petit à petit, à baisser leurs taux aux normes » [professionnelle LSP], c'est-à-dire passant en dessous des 0,2%.

Nous rappelons que s'agissant de l'herbe, avec un taux de THC maximal à 0,2%, la concentration en CBD ne pourra excéder (pour les variétés autorisées en France) que difficilement 10 à 12%, et ainsi des herbes plus fortement dosées auront nécessairement fait l'objet soit d'ajouts de concentrés de CBD (sous forme de cristaux par exemple), soit de traitement afin d'éliminer une partie du THC, dans tous les cas en s'éloignant d'une forme entièrement naturelle du produit fini.

---

<sup>70</sup> Arrêté du 30 décembre 2021 portant application de l'article R. 5132-86 du code de la santé publique, suspendu ensuite par la décision du conseil d'Etat fin janvier. <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2022-01-24/460055>

Enfin, des usagers expliquent avoir la possibilité de ramener des quantités plus ou moins importantes de CBD de Suisse, depuis les cultures où ils travaillent à la manucure de la plante, et ce de manière plus ou moins tolérée par les gérants de ces entreprises. Quelques poignées de fleurs sorties chaque jour, ou bien aussi du pollen récupéré après les différentes opérations de « débeudage » (coupage des sommités fleuries), « manucuration » (élagage des feuilles et tiges des sommités fleuries) et séchage, peuvent constituer en fin de saison des quantités relativement conséquentes (de l'ordre du kilo) revendues ensuite dans des cercles plus ou moins élargis de consommateurs en France. Ce type d'emploi n'est que rarement déclaré pour les usagers interrogés par le dispositif TREND, qui y trouvent une opportunité de travail sans condition de statut administratif, et adaptée à leur situation de précarité (sur un modèle de travail saisonnier, avec une possibilité de loger sur place en camion par exemple), avec une rémunération alentour de 20 euros de l'heure largement supérieure à ce qu'ils peuvent espérer sur le territoire français. A quoi s'ajoute ainsi la plus-value escomptée de la revente du CBD récupéré.

## Consommation

Concernant les usagers de CBD, le lien avec la pratique antérieure de consommation de cannabis est fréquent mais non-systématique. Ainsi, si certaines personnes font un usage du CBD en parallèle, en alternance, substitutif et/ou d'aide à la diminution du cannabis (nous en décrivions les modalités dans le précédent rapport, et notions cette année encore sa présence grandissante en espaces festifs en alternative aux joints de cannabis, mais aussi dans certaines institutions de soin<sup>71</sup>), d'autres usagers ont un usage plus exclusif du CBD et une recherche d'effets spécifiques qui ne sont pas en lien avec un usage antérieur du cannabis. Des gérants de boutiques, mais aussi des professionnels rencontrant ces usagers en CSAPA ou en CAARUD, évoquent des demandes précises : la gestion de diverses douleurs (musculaires, articulaires, migraines), de l'anxiété, une aide au sommeil, sont les principales mentionnées. Des usages pour la gestion du stress et une aide à la concentration (chez les étudiants notamment) sont également des éléments mentionnés. Parfois même une alternative à la ritaline est-elle évoquée, y compris pour des adolescents ou enfants. Il s'agit là d'une « *volonté générale de baisser la chimie* » [gérant de boutique], le CBD se faisant alternative à d'autres traitements expérimentés jusque-là par ces personnes pour ce type de troubles (sommifères, antidouleurs, anxiolytiques). D'autres motivations sont également mentionnées visant des effets spécifiques, notamment celui de la récupération sportive. Il semble par ailleurs que la recherche d'effets liés à « l'intimité » soit en train de prendre de l'ampleur (le CBD comme une alternative au poppers, pour la détente et la stimulation sexuelle.)

*« Alors il y a des métiers, j'ai remarqué, alors la restauration, des métiers difficiles, les mecs ils sont speedés. On a pas mal d'avocats pour l'huile, les choses comme ça, des gens qui font des conférences, des artistes aussi qui ont besoin de rester hyper focus mais détendus. »* [gérant d'une boutique de CBD]

Les clients des boutiques sont parfois très renseignés et se présentent avec des demandes précises sur la variété, la forme et le dosage souhaités. D'autres sont au contraire très demandeurs de conseils. Il semble ainsi que la possibilité d'interagir avec un vendeur et de pouvoir observer le produit avant l'achat soit un facteur favorisant l'intérêt qu'il suscite :

---

<sup>71</sup> Dont des services hospitaliers fermés, et qu'il n'est pas sans poser soucis aux soignants qui ne peuvent le différencier du cannabis classique totalement interdit dans ces institutions.

*« Dans nos clients, on a [...] ceux qui ont des douleurs, des pathologies aussi, des neuropathies, il y a des pathologies très précises où ils savent en fait. Ils se sont renseignés à l'étranger, ils sont sur des forums, et par exemple l'endométriose, certaines neuropathies, il y a des choses comme ça où les mecs ils arrivent et ils savent déjà, les femmes elles arrivent, elles sont sur des forums à l'étranger et tout ça. Alors au Canada on leur dit "15 gouttes de CBD à 10%, faut essayer ça, c'est mortel, ça soulage" [...] Et puis ouais il y a les anciens [personnes âgées] qui eux s'en parlent beaucoup entre eux : "ah dis donc j'ai essayé une petite goutte à mettre sous la langue ou une crème", ... Nous c'est les premiers [à être venus], et puis ils sont plus ouverts. Le côté cannabis, ça les bloque pas du tout alors qu'il y a des gens de 40, entre 35 et 50 ans qui sont plus, ... Ils demandent, qu'est-ce que c'est le CBD? Ils ont beaucoup besoin d'explications en fait, c'est pour ça que la boutique marche encore bien. Les boutiques, je pense qu'elles vont se faire bouffer petit à petit, mais ça marche encore bien parce que là les gens, on en a pour 2 ans je pense, 2-3 ans, ils ont besoin d'infos parce que sur Internet on trouve tout et n'importe quoi, c'est impossible de faire le tri sur Internet même pour nous... »*

*Coordinatrice : ils ont envie de quelqu'un en face qui les conseille... ?*

*Gérant: Voilà. Que ce soit pour les clients en fleurs aussi parce qu'ils ont besoin de sentir les fleurs, ça te fait une grosse différence de voir le pollen, de le toucher et puis les anciens eux ils ont besoin de savoir, de se rencontrer avec la personne, d'avoir des infos précises sur les produits, et puis on commence beaucoup à avoir des gens qui sont envoyés par un médecin en fait ». [gérant de boutique]*

En effet, de plus en plus de clients se présentent dans ces boutiques sur orientation d'un praticien de santé, qu'il soit médecin (généraliste, addictologue, neurologue...), ou kinésithérapeute notamment. Pour autant, la problématique légale du statut du CBD concerne également les structures d'accueil et de prise en charge des usagers, qui pour certaines se voient dans les mêmes difficultés que les forces de l'ordre à ne pouvoir différencier le CBD d'un cannabis classique banni des règlements intérieurs de ces structures (qu'elles soient hospitalières ou non).

De plus, l'impossibilité de garantir aux usagers que la consommation de fleur de CBD ne positivra pas un test salivaire ou urinaire au THC (seule la forme isolat, obtenue dans des conditions optimales d'extraction dont ne bénéficient pas toutes les structures commercialisant des extraits de CBD, peut garantir l'absence totale de THC du produit fini), met les professionnels en situation délicate quant à l'accompagnement des usagers vers l'usage du CBD quelle qu'en soit la visée.

Au-delà des nouvelles formes (microbilles, etc.) et conditionnements alimentaires, les principales formes recherchées peuvent être tout autant l'huile que l'herbe en fonction des effets escomptés et des habitudes d'usages (à noter d'ailleurs que le développement des boutiques a popularisé le système de consommation par vaporisation, ce mode d'usage étant particulièrement approprié pour une recherche d'effets rapides et maîtrisés de l'herbe, et sans dommages liés à la combustion).

Enfin, certains clients sont particulièrement intéressés par les formes concentrées de CBD. Celles-ci se développent particulièrement depuis 2 ans, avec désormais une pluralité d'aspects et de concentrations. A l'instar du cannabis on trouvera des résines, wax, butter, shatters, moonrock, etc. (cf. rapport antérieur et cf. annexe 4) ainsi que des isolats permettant d'atteindre des concentrations proches de la pureté (98, 99%). Parfois des tentatives de « défonce » avec ces concentrés sont rapportées par des usagers (qui ont tenté de les sniffer notamment) mais qui ont semblé peu concluantes.

## Annexe 1 : Précaution d'interprétation des chiffres liés aux trafics

Il est essentiel de mentionner plus en détail la problématique « chiffres/mesure du trafic » et leur non-corrélation systématique, souvent rappelée par les professionnels du champ.

*« Les saisies recensées par les services répressifs (police, douanes, gendarmerie) en France ne constituent qu'un indicateur partiel de l'offre de drogues illicites, parce qu'elles sont directement liées à l'activité des services concernés. La quasi-totalité des cas d'interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants se traduit par une saisie. L'évolution du nombre de saisies est donc étroitement liée à l'évolution du nombre d'interpellations <sup>72</sup>»*

Ce nombre d'interpellations est lui-même impacté par les conditions d'activité des services qui les produisent, conditions qui varient en fonction des opportunités, des directives et stratégies adoptées, etc., et qui ne sont pas toujours directement en lien avec l'organisation des trafics et moins encore avec les pratiques de consommation.

De fait, une seule affaire peut considérablement augmenter les chiffres d'une année donnée, laissant faussement penser à une intensification du trafic voire à une explosion des usages, mais aussi également à une moindre présence du produit l'année suivante puisque les pourcentages décroîtront nécessairement en l'absence des volumes saisis l'année précédente.

Cela est particulièrement vrai sur les NPS ou les drogues plus rares, type méthamphétamine, GHB, etc. Notons également que les chiffres annoncés par les Douanes sont aussi plus directement en lien avec de gros trafics à l'échelle internationale et pour des produits en transit, car les « flux domestiques » qui alimentent le territoire national sont plus difficiles à détecter pour ces services du fait de leur modalités opérationnelles. Les chiffres transmis par les Douanes ne renseignent donc que parcellément sur l'état du marché très localement.

Ces chiffres nous semblent néanmoins pertinents à mobiliser pour étudier des évolutions au fil des années, sur les volumes saisis mais aussi les différents types de vecteurs interceptés et les types de présentations des produits, qui peuvent renseigner sur le caractère plus général de tendances observées à l'échelle régionale.

---

<sup>72</sup> <https://www.ofdt.fr/statistiques-et-infographie/series-statistiques/evolution-du-nombre-de-saisies-des-principaux-produits-stupefiants/>

## Annexes 2 : Citer les origines géographiques, culturelles et communautaires des personnes consommatrices et/ou impliquées dans les trafics

*Réseau albanais, usagers originaires des pays de l'Est, usagers géorgiens, personnes originaires d'Afrique Sub-saharienne ou maghrébines...* Citer les origines géographiques, nationales ou culturelles des personnes est une question délicate, au risque que les informations soient utilisées à d'autres finalités que celles de l'auteur et du cadre de sa recherche, notamment dans le traitement politique et/ou médiatique qui pourrait en être fait.

La restriction en France des statistiques ethniques (ou dites raciales/de la diversité) et de la collecte de données liées à l'origine des individus est ainsi sensée prévenir le risque de l'identification/assignation communautaire, de la stigmatisation, voire de la justification de diverses formes de xénophobie, qui plus est lorsque les données portent sur des pratiques illégales comme l'usage ou la vente de drogues. Cette option est néanmoins controversée : il lui est reproché une forme de cécité, voire de démagogie, dont l'effet est d'invisibiliser des enjeux d'inégalité de statuts et de conditions de vie dans la société française et la discrimination que ces communautés subissent.<sup>73</sup>

« *Responsabilité des chercheurs dans la propagation des stéréotypes forgés par le sens commun* » versus « *responsabilité des chercheurs dans l'invisibilité d'une question sociale...* »<sup>74</sup> [Simon 2008], la démarche est donc délicate et expose « *à des difficultés nombreuses, dont la principale réside dans l'impossibilité de développer un vocabulaire autonome distinct de celui produit par les stéréotypes et préjugés* »<sup>75</sup>. Les questions que ces processus de catégorisations posent (pourquoi tel groupe est-il désigné/se désigne-t-il à partir de ses origines ? qui le nomme ainsi ? dans quel contexte ? quelles historicités de ces désignations ? etc.) sont essentielles à envisager, mais ne pourraient faire l'objet d'une réelle investigation dans le cadre du dispositif TREND.

Il faut néanmoins préciser qu'en mentionnant parfois dans ce rapport l'origine (mais également l'orientation sexuelle) des usagers et/ou personnes impliquées dans les trafics, telle qu'elle est énoncée par les enquêtés (qu'ils soient usagers ou professionnels), notre but n'est pas de concourir à la discrimination de quelques communautés que ce soit. A l'inverse, il nous semble important au sein de TREND de rendre compte des communautés qui se trouvent impliquées dans des usages et des trafics, lorsqu'elles apparaissent comme saillantes dans les observations et les entretiens réalisés, tout en les rattachant aux conditions de vie très souvent précaires, aux formes d'exclusion socio-économique et de discriminations (à l'emploi, par exemple) que ces communautés subissent. Ces processus d'exclusion et ces discriminations peuvent en effet concourir à des choix de subsistance limités (notamment l'engagement dans des économies parallèles) et à des pratiques d'usage de substances psychoactives.

De plus, l'organisation de réseaux de trafic au sein de communautés de même origine nationale et/ou géographique s'explique également par la confiance nécessaire entre les membres d'un réseau menant des activités illégales (du fait notamment du risque de répression). En effet, cette confiance se trouve plus importante et plus simple à mettre en œuvre au sein de structures familiales et de groupes communautaires, notamment lorsque ceux-ci sont déjà constitués comme espace de solidarité et d'organisation collective pour faire face à la précarité, qui plus est dans les quartiers populaires. Néanmoins l'implication dans le trafic ne résultent pas toujours de dynamiques

---

<sup>73</sup> Voir à ce sujet : Éric Fassin, « Comptage ethnique : un débat confus et paradoxal », article publié dans *Le Monde*, le 18 avril 2009 ; Patrick Simon, Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de « race », *Revue française de sociologie*, vol 49, 2008, pp 153-162 ; Geisser, Vincent. « "Statistiques ethniques", statistiques éthiques ? », *Migrations Société*, vol. 114, no. 6, 2007, pp. 3-11.

<sup>74</sup> Patrick Simon, Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de « race », *Revue française de sociologie*, vol 49 2008, p153.

<sup>75</sup> P. Simon, Op. Cit.

communautaires et peut également s'inscrire dans des stratégies de survies matérielles propres aux personnes en situation de précarité.

Ainsi, consommation de produits et parcours migratoire peuvent aller de concert : la première peut constituer une stratégie de survie et/ou d'adaptation à des conditions d'existence particulièrement difficiles qui ont initié la migration et/ou ont été générées, renforcées, et aggravées par elle. Réinscrire les usagers dans ce contexte de vie spécifique apparaît comme une exigence pour proposer une vision fine et dynamique du phénomène.

## Annexe 3 : Précaution d'interprétation des données sur les produits analysés

Les données présentées dans la partie « Analyse de produits en région », ne sont pas représentatives de l'ensemble des produits en circulation et ne peuvent ainsi constituer un « état des lieux du marché ».

D'une part, les échantillons collectés via le dispositif SINTES (cf. présentation p. 11) le sont en fonction de critères spécifiques, soit que les produits aient entraîné des effets inattendus, soit qu'il s'agisse de produits nouveaux. Ainsi, *« les teneurs moyennes calculées à partir des résultats d'analyse SINTES sont indicatives et ne sont pas représentatives des teneurs moyennes des produits circulant sur le territoire français. En effet, les collectes SINTES n'ont pas été effectuées aléatoirement et le nombre d'échantillons est trop faible pour lui conférer une représentativité »*<sup>76</sup>.

Les produits qui ont pu être collectés via le laboratoire régional CCM ne sont également pas suffisamment nombreux pour être représentatifs de la diversité des produits en circulation, et la technique d'analyse ne délivre pas toutes les informations nécessaires à l'établissement d'une composition exacte et quantitative<sup>77</sup>.

De plus, nous restituons également les données issues des saisies de police à l'échelle régionale (et nationale pour une mise en perspective), mais celles-ci ne permettent pas d'isoler les saisies inférieures à 10 grammes, qui sont bien plus représentatives de l'état du marché puisqu'elles interviennent en général après les opérations de coupage, sur des produits directement destinés au consommateur ou qui seront saisis sur lui-même, contrairement aux saisies de volumes plus important où le produit pouvait encore être destiné à être coupés (pour les poudres). De plus, avant l'isolement des herbes-CBD, celles-ci étaient intégrées dans la moyenne générale des taux de THC dans l'herbe de cannabis, faisant drastiquement chuter cette moyenne de manière factice puisqu'elles n'en contenaient presque pas. Ainsi la comparaison des chiffres avec des données antérieures peut-elle fausser la tendance générale des courbes.

Néanmoins, il est intéressant de rendre compte ici des données recueillies via ces dispositifs, car elles renseignent sur la récurrence de certains produits de coupe, pour SINTES indiquent des taux de concentration dans des échantillons consommés « en bout de chaîne » (destinés à être consommés et ne faisant plus l'objet de coupe), et attestent également de la présence de certains NPS, associés ou non à des arnaques. *« De plus, confrontées à d'autres données, en particulier celles du dispositif TREND et les analyses des saisies effectuées par les Douanes ou les Services de Police, ces teneurs constituent des signaux qui viennent renforcer la perception d'un phénomène ou apporter des éléments particuliers de compréhension »*<sup>78</sup>

---

<sup>76</sup> Le point SINTES n° 6 : <https://www.ofdt.fr/BDD/sintes/LePointSINTES06.pdf>

<sup>77</sup> La CCM, pour chromatographie sur couche mince, est une méthode de séparation de mélanges ; elle est basée sur les différences d'affinité des substances à l'égard de deux phases, l'une stationnaire ou fixe, l'autre mobile. La phase mobile migre de bas en haut, par capillarité, le long de la phase stationnaire en entraînant les constituants du mélange déposé sur la plaque. Les taches révélées à la fin de la migration correspondent chacune à un constituant. Cette technique délivre donc des informations qualitatives (détection des substances pharmacologiquement actives) et non quantitatives.

<sup>78</sup> Le point SINTES n°6, op. cit.

## Annexe 4 : Informations générales sur les différents produits

### Cannabis

Le cannabis (ou chanvre) est une plante, aux usages divers (textile, isolation, etc.) mais dont les variétés destinées à la consommation sont principalement choisies pour leur taux plus élevé en THC (tétrahydrocannabinol,  $\Delta^9$ -THC), le principal composant psychoactif du cannabis, et en CBD (cannabidiol, voire plus bas). La résine peut être nommée « *shit* », « *teushi* », « *teush'* » « *boulette* », « *bédo* », « *chocolat* », « *marron* », « *zetla* », « *haschish* », « *hasch* » ou encore « *taga* » « *gras* », « *tamien* », « *teuteu* » ; l'herbe peut être nommée « *weed* », « *beuh* », « *beuher* », « *ganja* », « *marie-jeanne* ». L'herbe peut également être nommée par un nom de variété (« *bubble gum* », « *AK47* », « *Haze* » ou « *White Widow* », etc.). L'huile (extrait de la plante très concentré en THC) ainsi que d'autres produits d'extraction (BHO<sup>79</sup>, moonrock<sup>80</sup>, wax<sup>81</sup>, dryx3<sup>82</sup>) sont beaucoup moins fréquemment observés.



Pieds de cannabis femelle, TREND-Lyon 2019

Le cannabis est principalement fumé sous forme de cigarette confectionnée artisanalement et contenant du cannabis additionné à du tabac (la cigarette sera nommée « *joint* », « *ouinj* », « *pétard* », « *pèt'* », « *tarpé* », « *spliff* », « *beuz* », « *cône* » ou « *pilon* »). D'autres modes de consommation sont observés plus à la marge : le cannabis peut être fumé, dans une chicha et autres pipes à eau plus ou moins artisanales (appelés « *bangs* » ou « *bonghs* ») ou vaporisé à très haute température (à l'aide d'un vaporisateur, portable ou fixe) pour éviter les effets nocifs de la combustion, et il peut également être cuisiné et mangé (« *space cake* »). Le cannabis (résine ou herbe) est très souvent consommé pour ses effets de détente, bien être et euphorie, parfois en automédication pour la gestion des douleurs, de l'appétit, etc. Il peut aussi être consommé en parallèle d'autres produits pour en moduler les effets.

### Cannabidiol (CBD)

Le CBD (cannabidiol) est un cannabinoïde présent dans la plante de cannabis mais n'entraînant pas les mêmes effets que le tétrahydrocannabinol (THC). Il a des propriétés anxiolytiques, relaxantes, voire sédatives. Certains usagers déclarent en consommer afin d'arrêter ou de réduire leur consommation de cannabis, d'herbe ou de résine. La motivation à l'usage est « thérapeutique » lorsqu'elle vise à préserver sa santé ou à limiter l'impact de la consommation sur l'activité professionnelle.

Le CBD peut être consommé comme le THC sous la forme de sommités fleuries, de résine, de poudre, d'huile ou encore d'e-liquide à vapoter.

Quelle que soit sa forme, le CBD est souvent acheté sur Internet mais il est possible de s'en procurer dans des boutiques de vapotage, dans des « concept stores » ou « coffee shops » dédiés<sup>83</sup>. Il est également parfois revendu sur le marché de rue, ou en livraison.

<sup>79</sup> Butane Hash Oil, consistant à concentrer les principes actifs dans une matière huileuse obtenue après que l'herbe ait été mise au contact de gaz butane liquide, par exemple de manière artisanale en vidant le contenu d'une cartouche de recharge de briquet dans un tube contenant l'herbe. Cf. rapport précédent pour plus d'informations sur les concentrés de cannabis.

<sup>80</sup> Herbe de cannabis trempée dans de l'huile de cannabis et saupoudrée de résine de cannabis.

<sup>81</sup> Extraction concentrée (en principes actifs (THC)), ici à la texture cire (« wax ») mais d'autres consistances sont possibles, plus ou moins dures.

<sup>82</sup> Filtration de la résine par différents procédés afin de la concentrer plus encore en THC le produit final.

<sup>83</sup> Rappel des évolutions de la réglementation : le CBD, en tant que molécule, n'est pas classé stupéfiant par la réglementation française : s'il est obtenu de synthèse, le CBD est totalement licite. De même, il peut être légalement extrait de la plante

## Opiacés-Opioïdes

Les opiacés constituent une famille de produits dérivés de l'opium, substance provenant de la culture du pavot somnifère. La morphine (ou sulfate de morphine) est le produit de référence de cette famille. Le terme opioïde désigne toute substance ayant un effet de type morphinique /morphino-mimétique, c'est-à-dire activant les récepteurs opioïdes dans le système nerveux central. Cela concerne les substances d'origine naturelle (extraites du pavot, comme l'opium, la morphine, la codéine), semi-synthétique (héroïne-diacétylmorphine, oxycodone...), ou obtenues entièrement par synthèse (fentanyl, tramadol, méthadone...), et qu'il s'agisse donc de substance licites ou illicites. Les médicaments opioïdes sont caractérisés par deux grands types d'utilisation : les médicaments indiqués dans le traitement des douleurs intenses et/ou rebelles aux autres analgésiques (codéine, sulfates de morphine (Skénan®), fentanyl...), et les médicaments de substitution aux opiacés (méthadone et buprénorphine haut dosage/BHD (Subutex®)). Les opiacés/opioïdes ont pour caractéristiques d'entraîner une tolérance et une accoutumance au produit importantes, et présentent le risque sanitaire majeur de conduire à une dépression respiratoire en cas de prise trop importante, autrement nommée overdose. C'est un risque propre aux substances « dépresseur » du système nerveux central, comme le sont également certains médicaments (benzodiazépines) ainsi que l'alcool (qui peut conduire au coma éthylique).

## Opium-Rachacha

L'opium est une substance végétale obtenue à partir du latex du pavot somnifère (*papaverum somniferum*), généralement récupéré après incision des bulbes. Il se présente sous la forme d'une pâte marron plus ou moins compacte, et se consomme essentiellement fumé, à l'aide d'une pipe, ou ingéré, et beaucoup plus exceptionnellement par voie intra-rectale. Le Rachacha est une préparation d'opium se présentant sous la forme d'une pâte marron rouge, de consistance molle ou parfois sous forme liquide. L'opium est obtenu à partir d'une transformation artisanale du pavot généralement préparée par les usagers eux-mêmes à partir de pavots locaux, ou qu'ils obtiennent dans des pays voisins (Espagne). Il est classé comme stupéfiant.



Bulbes de pavot incisés,  
TREND-Lyon 2019

---

cannabis, mais seulement en suivant ces critères cumulés : il doit provenir d'une liste de variétés autorisées de cannabis, lesquelles doivent contenir moins de 0,2% de THC dans la plante à maturation, le produit fini (quelle que soit sa forme) ne devra contenir aucune trace de THC, et le CBD ne devra avoir été extrait qu'à partir des graines ou des fibres de la plante. Ces points ont été rappelés par la MILDECA en 2018. La législation est en train d'évoluer à partir des arrêtés de différentes juridictions (cour européenne de justice et cours de cassation en France) qui somment à l'Etat français de se mettre en conformité avec le droit européen (libre circulation des marchandises légalement produite dans un Etat Membre, donc y compris CBD extrait des fleurs), mais aucune modification n'est effective à l'heure où nous rédigeons ce rapport (juin 2021).

## Héroïne

L'héroïne (ou diacétylmorphine) est un opiacé semi-synthétique découvert en 1874 et commercialisé au début du 20<sup>ème</sup> siècle par la firme Bayer comme médicament pour différentes affections respiratoires dont la tuberculose.

En France, elle circule en France associée à des produits de coupe (principalement du paracétamol et/ou de la caféine), et peut être désignée sous les appellations « héro », « dré », « dreu », « came », « bourrin », « cheval », « pedo », « dope », « poudre », « dreupou », « meumeu », « chnouff », « cheuha », « Hélène », etc.). On distingue deux formes d'héroïne : la variété appelée « blanche » (ou « cheblan », « thaï », ou encore « T4 ») est la forme chlorhydrate, soluble dans l'eau. La forme base, nécessitant l'adjonction d'un acide pour se solubiliser est appelée « brune » (ou « rabla », « brown », « marron », « neubru », « rheub' », « brown sugar », « moka » ou encore « paki »). Cela étant, des héroïnes chlorhydrates peuvent aussi être de teinte brunâtre (voire rosées, grises...)<sup>84</sup>.



Héroïne brune, TREND-Lyon 2019

L'héroïne se consomme en sniff, à l'aide d'une paille : les usagers utilisent alors des outils mis à disposition des structures de RdRD (« roule ta paille », carnet de feuilles à usage unique) ou se fabriquent des pailles eux-mêmes (billet de banque, feuille de papier, etc.).

Le produit peut également être injecté. Il est alors dissout dans de l'eau (fiole d'eau PPI distribué par les structures de RdRD) et s'il s'agit d'héroïne brune avec de l'acide citrique, ascorbique ou du jus de citron, afin de favoriser la dilution. Ce mélange est ensuite chauffé puis filtré (à l'aide d'outils tels que le filtre mis à disposition avec le Stericup®, le Sterifilt® ou les filtres « toupies », mais certains usagers utilisent parfois des filtres de cigarettes) avant d'être injecté.

L'héroïne brune peut être fumée selon la méthode dite de la « chasse au dragon », consistant à utiliser une feuille d'aluminium sur laquelle est déposé le produit pour le chauffer afin qu'il se transforme en liquide, une goutte navigue alors sur l'aluminium. L'utilisateur utilise ensuite une paille large afin de fumer les vapeurs émanant du liquide.

L'effet de l'héroïne consiste en un état d'euphorie et de plaisir suivi d'un effet sédatif. L'héroïne est parfois mélangée avec un stimulant comme la cocaïne : on appelle alors ce mélange le « speed-ball ». L'héroïne est aussi utilisée par certains usagers pour réguler des effets d'autres produits, notamment pour gérer les « descentes » des hallucinogènes et des stimulants.

## Buprénorphine Haut dosage

La buprénorphine haut dosage (BHD) est un médicament de substitution aux opiacés (MSO). Autorisé en France en 1995, il est commercialisé depuis 1996 sous la marque Subutex® – d'où son appellation par les usagers de « sub », « subu » ou « bubu » (mais aussi « lubia » qui signifie haricot en arabe) – et depuis 2006 sous sa forme générique. La buprénorphine n'est pas inscrite sur la liste des stupéfiants, mais sa délivrance est assimilée à celle des médicaments stupéfiants<sup>85</sup>. La buprénorphine est un agoniste partiel des récepteurs opioïdes permettant de réduire le risque d'overdose : les effets du médicament atteignent un plateau au-delà duquel ils ne progressent plus en intensité, même avec une autre molécule. Ces propriétés peuvent ainsi produire un syndrome de manque pour certains usagers consommant d'autres opioïdes durant une même période.

<sup>84</sup> Certains usagers nomment ainsi « brune » ou « blanche » en fonction de la couleur, d'autres en fonction de leur solubilité dans l'eau, semant la confusion sur les variétés d'héroïne disponibles.

<sup>85</sup> Sa prescription doit être établie sur ordonnance sécurisée, mentionnant systématiquement le nom du pharmacien ou de la pharmacie d'officine.

Un traitement par BHD peut-être initié en médecine de ville pour une durée maximale de 28 jours renouvelables. La BHD existe sous forme de comprimés à laisser fondre sous la langue (sublingual), dosés entre 1 et 8 mg. Ces dernières années, de nouvelles formes de BHD ont été commercialisées, sous l'appellation Suboxone® (association de BHD et de naloxone) puis Orobu-pré® (forme orodispersible de la BHD).

Lorsqu'il est consommé hors protocole médical, qu'il soit obtenu sur le marché noir ou légalement sur prescription, le Subutex® peut être consommé en injection, en sniff ou même fumé, les usagers pouvant alterner ces modes d'administration avec la voie sublinguale. Lorsqu'il est fumé, le comprimé est effrité, mélangé à du tabac (parfois du cannabis) et roulé dans une feuille de papier à cigarette. Pour être injecté, il est simplement mélangé avec de l'eau, puis filtré afin d'en retirer le maximum d'excipients. L'injection de BHD peut-être à l'origine de complications sanitaires (notamment d'œdèmes lymphatiques ou « mains de Popeye », ainsi que des endocardites). L'utilisation de filtres plus performants que le filtre coton (Sterifilt®, filtres « toupies ») permet de réduire ces risques.

## Méthadone

Le chlorhydrate de méthadone ((du nom de sa molécule la 6-di**METHYL**Amino-4,4-Diphenyl-3-eptan**ONE**) est un opioïde, agoniste morphinique commercialisé en France comme médicament de substitution aux opiacés (MSO) depuis 1995 sous l'appellation Méthadone. Il se présente sous la forme de sirop, ainsi que sous forme de gélules depuis 2008 et sa durée d'action (par voie orale) peut aller jusqu'à 28h. Inscrite sur la liste des médicaments stupéfiants, la délivrance de méthadone est soumise à une primo-prescription par un médecin exerçant dans un CSAPA ou un service hospitalier spécialisé (unité d'addictologie, ELSA...). Le relais de prescription peut ensuite être effectuée par un médecin de ville, pour une durée maximale de 14 jours pour la forme sirop, et de 28 jours pour la forme gélule. La prescription de la forme gélule n'est officiellement possible qu'à l'issue d'un an de stabilisation du traitement sous forme sirop. Qu'elle soit obtenue sur le marché noir ou légalement sur prescription, la méthadone peut être consommée hors protocole médical. Il peut alors s'agir, pour la forme sirop comme pour la gélule, d'usage par voie orale ou en injection. Les formes galéniques de ces médicaments étant volontairement conçues afin d'éviter les usages « détournés », leur injection provoque des dommages physiques difficiles à réduire même par les moyens habituels (filtration, utilisation d'un matériel stérile, accompagnement des usagers à l'injection).

## Sulfates de morphine (Skénan®)

Le Skénan® est le nom commercial d'un médicament antalgique, de pallier 3, contenant du sulfate de morphine. Celui-ci est indiqué pour soulager les douleurs persistantes ou rebelles aux autres analgésiques, notamment les douleurs d'origines cancéreuses. Il peut être possiblement prescrit comme médicament de substitution des opiacés (MSO) dans un cadre précis, bien qu'il ne dispose pas d'autorisation de mise sur le marché officielle pour cela. En effet, la circulaire (dite « circulaire Girard ») de 1996 autorise son usage dans le cadre d'un traitement de substitution lorsque les autres MSO (méthadone et BHD) ne peuvent être prescrits pour diverses raisons, mais avec des restrictions de prescription, celles-ci devant se faire via des médecins addictologues. La demi-vie du Skénan® (2 à 6h) est relativement faible, ce qui ne permet pas de soulager les symptômes de manque des usagers pour l'ensemble de la journée en une prise quotidienne. Le Skénan® est en outre classé sur la liste des médicaments stupéfiants, (ce qui implique des mesures de contrôle telles que la prescription par ordonnance sécurisée).

Le Skénan® (surnommé « skèn' », « neuneu » ou « neuské ») se présente sous forme de gélules contenant des microbilles de morphine à libération immédiate (ActiSkénan®) ou prolongée (Skénan® LP), destinées à être avalées.

Lorsqu'il est consommé hors protocole médical, le Skénan® est très majoritairement injecté et parfois consommé par voie orale, la voie nasale restant très marginale. Certains usagers alternent entre ces modes de consommation. La forme galénique du Skénan® LP est conçue pour rendre difficile les usages « détournés » du médicament. L'étape de filtration nécessaire à l'injection est ainsi délicate pour les usagers, ceux-ci optant parfois pour une filtration minimum en conséquence qui peut s'accompagner d'un risque de détérioration du veineux.

## Autres médicaments opioïdes

Mis à part le Skénan® et les médicaments de substitution précités, d'autres médicaments contenant des opioïdes peuvent faire l'objet d'usages hors cadre thérapeutique. Ils peuvent être naturels, semi-synthétiques (synthétisé à partir d'une molécule naturelle) ou de synthèse. Le pouvoir antalgique de ces molécules varie et est classé selon les analgésiques faibles ou forts. Les médicaments opioïdes dits « forts » (oxycodone, fentanyl, fentanylloïdes) sont classés sur la liste des médicaments stupéfiants, comme le Skénan®. Les médicaments opioïdes dits « faibles » (tramadol, codéine, de pallier 2) ne sont pas classés comme stupéfiants, mais leur délivrance nécessite une prescription médicale. En plus des TSO et du Skénan®, ce sont principalement les médicaments opioïdes dit « faibles » qui font l'objet d'usage hors protocole thérapeutique, plus rarement des opioïdes dit « forts ».

Les prescriptions sont de plus en plus suivies par le réseau d'addictovigilance et font l'objet actuellement d'attention du fait de la situation aux Etats-Unis et de l'épidémie d'overdoses, qui fait craindre - ou du moins incite à la vigilance - en France quant à une évolution similaire de la situation, du fait d'un nombre important de prescriptions à l'échelle nationale et de l'augmentation des décès liés à des surdoses les impliquant.

**La codéine** est, comme la morphine, un alcaloïde extrait du pavot somnifère. Elle est utilisée comme analgésique soit seule (Dicodin®, Codenfan®) soit combinée à d'autres molécules (Codoliprane® par exemple) ou présente dans des sirops ou comprimés antitussifs (par exemple Néo-Codion®). Disponible en vente libre jusqu'en juillet 2017, la codéine est, depuis uniquement accessible sur ordonnance, après que les risques d'usages hors protocole thérapeutique et de surdoses aient été considérés comme trop importants par les autorités sanitaires, du fait notamment de l'engouement de certains jeunes pour l'usage de Purple Drank. Popularisé par la culture hip hop américaine depuis les années 90, le Purple est un cocktail réalisé à base de sirop codéiné (ou à base de dextrometorphane) et de prométhazine (antihistaminique), associé à un soda, parfois potentialisé avec de l'alcool, qui provoque des effets euphorisants et une sensation de « plane » grâce à la codéine, mais également des démangeaisons (propres à la codéine) que l'antihistaminique vient réduire.

**Le tramadol** est un médicament utilisé dans la prise en charge de douleurs modérées à intenses et commercialisé sous les noms de Topalgic© ou Contramal©. Il s'agit d'un antalgique central agissant à la fois sur les récepteurs opioïdes et sur la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline provoquant un effet légèrement antidépresseur. Il s'agit d'un antalgique « faible » avec un pouvoir analgésique qui reste toutefois plus fort que celui de la codéine. Son cadre de délivrance a été

restreint à 3 mois depuis avril 2020 du fait des risques d'accoutumance et de décès par surdose (il est la 1<sup>ère</sup> cause de décès par antalgique en France actuellement, et le 2<sup>ème</sup> médicament faisant l'objet d'ordonnance falsifiées en France à la fin des années 2010).

**Le fentanyl** est médicament utilisé pour des douleurs chroniques intenses, résistantes aux autres antalgiques et/ou d'origine cancéreuse. Il peut être prescrit sous forme de patchs transdermiques (Durogesic®), de comprimés ou de spray. En milieu hospitalier il peut également être utilisé en injection. Le fentanyl est classé sur la liste des médicaments stupéfiants, comme la plupart de ses analogues médicamenteux (alfentanil, sufentanil, remifentanil et carfentanil) utilisés en tant qu'anesthésiques et analgésiques en médecine humaine et vétérinaire. Ce produit n'a pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en tant que produit de substitution aux opiacés (TSO). Mais certains médecins et certains usagers ont déjà fait l'expérience de l'utilisation comme TSO, notamment avec les patchs.

Sa durée d'effets est limitée, mais ses propriétés analgésiques chez l'homme sont 50 à 100 fois supérieures à celles de la morphine. Ses dérivés, notamment acétylfentanyl, ocfentanyl et carfentanyl sont encore plus puissants, jusqu'à 1 000 fois plus que la morphine. Ainsi, le fentanyl est un produit actif même à des doses très faibles, de l'ordre du microgramme, ce qui rend son usage dangereux (risques de dépression respiratoire, bradycardie, hypotension, rigidité musculaire, etc.). Le fentanyl peut être utilisé hors cadre thérapeutique, par injection, par ingestion orale de comprimés, ou en machant des patchs. De la poudre ou des patchs de fentanyl peuvent également être fumés ou absorbés par voie nasale. Les usagers recherchent alors des effets sédatifs et anxiolytiques (euphorie, bien-être, somnolence, etc.). Le fentanyl peut être prescrit, ou bien obtenu au marché noir (revente de prescriptions, échanges...) ou encore acheté en ligne via le Darknet.

## Stimulants

### Cocaïne/crack

La cocaïne est un alcaloïde extrait de la feuille du cocaïer, un arbuste cultivé en Amérique du Sud (Colombie, Pérou, Bolivie principalement). Son extraction s'effectue en plusieurs étapes pour obtenir un sel, le chlorhydrate de cocaïne. C'est sous cette forme chlorhydrate (poudre blanche), contenant souvent des résidus de synthèse et mélangée à des produits de coupe (principalement le lévamisole et la phénacétine) que circule la cocaïne - souvent appelée « coke », « CC », « C », ainsi que des prénoms commençant par C (principalement Caroline), ou encore « neige » ou « blanche » - que la cocaïne est sniffée ou injectée. Le sniff s'effectue avec des pailles (distribuées par les intervenants RdRD ou fabriquées par les usagers) ou en utilisant la main ou le coin d'une carte de crédit lorsque l'utilisation d'une paille est impossible. Il s'injecte après dilution dans l'eau (eau PPI dans l'idéal) et filtration (à l'aide d'un outil de filtration distribué par les services de RdRD. cf.



Cocaïne (chlorhydrate),  
TREND-Lyon 2019

héroïne). Le recours à l'injection suscite un craving<sup>86</sup> plus important que l'usage en sniff et conduit souvent les usagers à multiplier les prises. Lorsqu'elle est injectée, la cocaïne peut être associée à l'héroïne, ce mélange est nommé « speedball » et est utilisé afin de ressentir les effets de l'héroïne tout en diminuant la somnolence du fait de la stimulation de la cocaïne, et l'héroïne adoucissant également la descente de la cocaïne.

La cocaïne se présente également sous une forme base obtenue après adjonction de bicarbonate de soude ou d'ammoniaque (produisant ainsi une forme solide, appelée « caillou » ou « galette »), destinée à être fumée<sup>87</sup>, plus rarement injectée. Cette opération nécessite un peu d'eau, la base choisie (ammoniaque ou bicarbonate), un récipient, un ustensile pour mélanger, et une source de chaleur. Des gouttes visqueuses apparaissent alors à la surface de la solution. En séchant, celles-ci se solidifient pour donner un produit qui a l'aspect d'un caillou blanchâtre. Cette forme basée est appelée crack (« *kecra* ») ou free-base (ou « cocaine basée » ou juste « base »), selon qu'elle est vendue directement sous cette forme ou que l'usager réalise lui-même la transformation, mais aussi en fonction des représentations des usagers en question (le free-base jouissant généralement d'une meilleure réputation que le crack).

Puissant stimulant du système nerveux central, la cocaïne agit sur les systèmes dopaminergiques, sérotoninergiques et adrénergiques. C'est aussi un vasoconstricteur périphérique (rétrécissement des vaisseaux sanguin, d'où les risques cardiaque et d'AVS). Lorsque le produit est fumé, il gagne très rapidement le cerveau, induisant des effets puissants et courts. A ce « flash » décrit comme euphorique et stimulant succède après quelques minutes une « descente », un état très désagréable et violent mêlant sentiment d'irritabilité ou d'anxiété. Ces effets entraînent chez le sujet une envie irrésistible de renouveler la prise (craving). La cocaïne, chlorhydrate ou basée, n'induisent pourtant pas de syndrome de sevrage physique à proprement parler comme c'est le cas avec les substances opioïdes ou l'alcool.

## MDMA-Ecstasy

La MDMA (Méthylène-Dioxy-MéthAmphétamine) est un dérivé amphétaminique découvert en 1912 par la société Merck et dont la consommation récréative est historiquement associée au développement de la scène techno. Ce produit est disponible sous différentes formes : comprimés, cristaux et poudre.

Les comprimés aux couleurs et logos divers sont appelés communément « *escas* » ou « *taz* », « *tata* », « *X* », « *plomb* ». Consommés par voie orale, ces comprimés sont parfois fortement dosés, justifiant souvent la présence d'un trait de « sécabilité » au dos de certaines séries.

Les cristaux translucides ou de couleur grise ou brune sont dénommés « *MDMA* », « *MD* », « *D* » et consommés en « parachute » (le produit est enroulé dans une feuille de papier à cigarette) ou diluée dans une boisson (alcoolisée ou non) puis ingérée. La poudre de couleurs variées peut être issue du concassage de cachets ou de cristaux. Elle est consommée « en parachute », en sniff, diluée dans une boisson et beaucoup plus rarement en injection.

La MDMA/ecstasy est consommée pour ses effets stimulants, euphorisants, empathogènes (désinhibants et facilitants les contacts) et entactogènes (amplification des sensations permettant notamment un ressenti particulier du toucher et du son, donc de la musique).

<sup>86</sup> Terme anglo-saxon désignant l'envie irrésistible de consommer le produit.

<sup>87</sup> La température de vaporisation de la cocaïne sous forme chlorhydrate étant élevée et proche de son point de combustion, celle-ci sera totalement ou partiellement dégradée avant d'être vaporisée, d'où la nécessité d'une transformation préalable de la cocaïne destinée à être fumée.

## Amphétamine-Speed

L'amphétamine est une molécule synthétisée pour la première fois en 1887. Elle possède principalement des propriétés stimulantes et anorexigènes.

Utilisée de façon thérapeutique par le passé, l'amphétamine n'est plus prescrite qu'en cas de syndrome d'hyperactivité de l'enfant (Ritaline®)<sup>88</sup> et en cas de narcolepsie chez l'adulte, uniquement par des spécialistes hospitaliers. Ce produits fait l'objet d'usages hors protocole médicale, notamment en sniff, par voie orale et plus rarement en injection ou inhalée. L'amphétamine est vendue sous forme de poudre, de pâte ou de comprimé, et souvent dénommée « *speed* », « *spi* », « *deuspi* ». Elle peut aussi exister sous forme de liquide, mais cette forme est très rarement observée.

La consommation d'amphétamine entraîne une sensation de désinhibition, d'euphorie, de diminution de la sensation de fatigue et une exacerbation des sens. Les amphétamines ont aussi un effet coupe-faim, peuvent provoquer une déshydratation, des hallucinations visuelles ou auditives. Les amphétamines peuvent également provoquer des troubles digestifs, neurologiques, et cardio-vasculaires.

## Méthamphétamine

La méthamphétamine est un dérivé synthétique puissant de l'amphétamine découvert au début du 20<sup>ème</sup> siècle et commercialisé par une société pharmaceutique allemande sous la marque « Pervitin ». Elle est aujourd'hui surnommée « *ice* », « *cristal* », « *cristal meth* », « *tina* » ou « *yaba* » et se présente sous forme de cristaux ou poudre cristalline, plus ou moins fine ou transparente. Principalement consommée aux États-Unis et dans certains pays d'Asie et du Pacifique, son usage est restreint en France, en dépit de la forte médiatisation dont elle fait l'objet. On la retrouve plus souvent dans certains milieux spécifiques et associée à des pratiques particulières, notamment autour du chemsex. La méthamphétamine induit une dépendance physique et psychique et a un fort potentiel neurotoxique lorsqu'elle est consommée de manière répétée.

La méthamphétamine est consommée fumée, sniffée ou injectée.

---

<sup>88</sup> cf. « autres médicaments »

# Substances hallucinogènes

## Les champignons hallucinogènes

Les champignons dit « hallucinogènes » contiennent des substances dont les effets psychotropes induisent des distorsions des perceptions sensorielles, auditives, spatiales, temporelles, voire des hallucinations. Ils peuvent prendre l'appellation de « *psi* », « *psilo* », « *champ* », « *champi* », « *champax* », « *chamotte* », « *magic mushroom* ». Ils sont presque exclusivement consommés par voie orale, frais ou séchés, soit tels quels, avalés avec une boisson, ou introduits dans une préparation culinaire (infusion, omelette, macération dans un alcool...). Il en existe plusieurs variétés dont certaines poussent en France au moment de l'automne et sont accessibles par la cueillette. D'autres variétés étrangères (« mexicains ou hawaïens ») sont principalement accessibles via Internet. Il est également possible de se procurer sur Internet des kits afin de procéder à leur culture à domicile.

## LSD

Le diéthyllysergamide (LSD, LSD-25) est un psychotrope hallucinogène synthétisé pour la 1ère fois en 1938 par la société Sandoz, dérivé de l'acide lysergique naturellement produit par l'ergot de seigle, un champignon qui pousse sur les céréales. Le LSD se présente sous forme liquide, souvent apposée sur un morceau de buvard portant un dessin (cette forme est la plus répandue et est appelée « *carton* », « *buvard* », « *toncar* », « *peutri* », « *peupeu* », « *L* »), ou d'une micro pointe (ressemblant à une mine de crayon les usagers parlent alors de « micropointe » ou « micron »). Le LSD peut être également directement consommé sous sa forme liquide (on parle alors de « goutte ») ou de gélatine. Il se consomme par voie orale à des doses de l'ordre du microgramme. Des cas exceptionnels d'usages par voie intraveineuse existent.

L'usage de LSD entraîne des modifications sensorielles intenses, des hallucinations et une perte plus ou moins marquée du sens des réalités. Comme pour les champignons hallucinogènes, le plus souvent, la consommation de LSD n'entraîne ni dépendance, ni tolérance, en particulier du fait de leur consommation en séquences relativement espacées. Les complications aiguës de l'usage sont principalement des « *bad trips* » ou des épisodes « délirants » et des traumatismes.

## Kétamine

Le chlorhydrate de kétamine, synthétisé pour la première fois en 1962, est un médicament utilisé en médecine humaine et vétérinaire depuis les années 1960 comme anesthésique. En France, elle est aussi utilisée pour le traitement de la dépression résistante depuis 2020 (Spravato®).

Dénommée « *kéta* », « *ké* », « *K* », « *spécial K* », « *poney* », « *kate* », « *Hobi One* », la kétamine se présente sous forme liquide incolore et inodore, qui une fois « cuisinée » (évaporation du liquide) pourra prendre la forme de très fins cristaux ou de poudre de couleur blanche. La forme galénique ou en gélule est beaucoup plus rare. L'usage hors cadre médical de kétamine a conduit à son inscription sur la liste des stupéfiants en 1997. Les préparations injectables de kétamine sont inscrites sur la liste des substances classées comme stupéfiants depuis 2017.

La kétamine est très majoritairement sniffée, mais peut également être injectée par voie intraveineuse ou intramusculaire. Elle est consommée seule ou associée à d'autres substances, le plus souvent stimulantes (l'appellation « Calvin Klein » désignant le mélange avec la cocaïne, mais des associations avec de la MDMA et des amphétamines, ou encore du LSD, sont également observées). A forte dose, la produit possède des propriétés anesthésiques et analgésiques. À dose plus faible, son usage est susceptible d'entraîner des effets hallucinogènes (et notamment de distorsion de la perception visuelle et corporelle), dits « dissociatifs » et, à très forte dose, des effets de décorporation (sentiment de quitter son corps et de l'observer de l'extérieur), voire des pertes de conscience (appelée K-hole).

## DMT

La diméthyltryptamine ou DMT est une substance psychotrope présente de façon naturelle dans plusieurs plantes, et existe sous forme synthétisée. C'est la principale molécule active de l'Ayahuasca (voir ci-dessous). Sa structure est proche de la psilocine, molécule hallucinogène extraite de divers champignons. La DMT est une substance inscrite au registre des stupéfiants. Synthétisée, la DMT se présente sous forme cristalline ou de poudre et est généralement fumée et dans une moindre mesure administrée par voie nasale. Elle entraîne des effets hallucinogènes quasi-immédiat et souvent intenses mais de courte durée (inférieurs à 30 minutes). Ce produit peut être vendu sur internet, au sein de mélanges d'herbes prêt à fumer ou vaporiser (il prend parfois l'appellation de « *changa* »).

## Plantes hallucinogènes

Plusieurs plantes ou préparations à base de plantes telles que le datura, la *Salvia divinorum*, l'iboga, le peyotl ou encore l'Ayahuasca – le nom d'une préparation à base de lianes de *banisteriopsis* – sont consommées en raison de leurs effets hallucinogènes. A l'exception de la salvinine, présente dans la *Salvia divinorum*, la plupart des principes psychoactifs de ces substances sont classés en France sur la liste des stupéfiants.

## Poppers

Les poppers (aussi appelés « popo » par les usagers) désignent des préparations liquides volatiles ayant pour principe actif des nitrites d'alkyle. Initialement utilisés pour le traitement de certaines maladies cardiaques, les poppers sont consommés dans un cadre récréatif en raison de leur bref effet euphorisant (moins de deux minutes) qui s'accompagne d'une accélération du rythme cardiaque et d'une sensation d'ébriété. Les poppers sont également consommés pour leurs propriétés vasodilatatrices qui favoriseraient l'activité sexuelle (amplification des sensations orgasmiques, facilitation des rapports annaux, etc.).

Les poppers sont conditionnés dans des petits flacons que les usagers portent à leur nez pour en inhaler les vapeurs. Ils sont plus rarement dilués dans des boissons gazeuses qui sont inhalées. Le flacon peut également être laissé ouvert dans un endroit clos afin que le produit volatil s'échappe du contenant. Interdits à la vente en 1990, les poppers furent ensuite autorisés partiellement (certains types de nitrites restant interdits), avant d'être de nouveau totalement interdits, pour retrouver finalement un statut légal en 2013. Ils sont vendus en bureau de tabac, dans les sex-shops, dans certains établissements festifs et sur Internet.

## GHB-GBL

Le GHB (gamma-hydroxybutyrate) est une molécule de synthèse utilisée en médecine pour le traitement de la narcolepsie et comme anesthésiant. Classé dans la liste des stupéfiants en France en 1999, il se présente généralement sous la forme d'un liquide incolore et inodore, plus rarement sous forme de poudre blanche. Lorsqu'il est détourné de son usage médical pour être consommé à des fins récréatives, ses effets attendus sont l'ébriété, la désinhibition, l'augmentation de la libido, la sédation et l'euphorie.

Le GBL (gamma-butyrolactone, couramment appelé « G » également) est un solvant industriel liquide, précurseur chimique du GHB, qui, une fois ingéré, est rapidement métabolisé dans l'organisme en GHB. Cette substance induit des effets identiques à une consommation de GHB, quoique plus rapide et d'une durée plus courte (une à deux heures contre trois à quatre heures). Avant d'être consommé, le GBL est dilué dans un soda ou de l'eau. Du fait de son utilisation courante dans l'industrie, le GBL n'a fait l'objet d'aucune réglementation particulière jusqu'en 2011, facilitant l'accessibilité et le détournement du produit, si bien qu'au cours des années 2000, son usage a remplacé progressivement celui du GHB. Si dans ce rapport le terme « GHB-GBL » est employé, le GBL reste le produit le plus en circulation et le plus consommé. En 2011, la cession et la vente de GBL est interdite auprès du grand public, ainsi que les produits qui en contiennent à une concentration supérieure à 10% ou en quantité supérieure à 100ml. Malgré cela, l'approvisionnement en GBL s'effectue facilement par Internet.

A forte dose, le GHB et le GBL ont des propriétés amnésiantes et hypnotiques. Le GBL exige un dosage extrêmement précis (de l'ordre du millilitre) du fait de l'écart étroit entre la dose nécessaire à l'obtention des effets recherchés et l'intoxication aiguë qui peut entraîner des convulsions, une perte de conscience (appelée « G-hole ») et une dépression respiratoire. La consommation de ces deux produits peut induire une dépendance, avec un effet de tolérance particulièrement marqué.

## Protoxyde d'azote

Le protoxyde d'azote, plus communément appelé « gaz hilarant » ou « proto », est un gaz utilisé dans le milieu médical en association avec de l'oxygène pour ses propriétés anesthésiques (Meopa, pour mélange équimolaire oxygène protoxyde d'azote) ou comme analgésique de courte durée (Kalinox®). Il est également employé comme gaz de pressurisation d'aérosol alimentaire, comme dans les cartouches pour siphon à chantilly ou les aérosols d'air sec.

Du fait de son usage industriel, le protoxyde d'azote n'est pas classé sur la liste des produits stupéfiants, d'où la facilité avec laquelle ses consommateurs peuvent se le procurer pour des usages récréatifs en raison de son effet euphorisant de courte durée (quelques minutes). Le plus souvent les usagers utilisent une cartouche de siphon à chantilly dont ils transfèrent le protoxyde d'azote dans un ballon de baudruche pour l'inhaler (d'où l'utilisation de l'expression « faire/prendre un ballon »). Des bonbonnes contenant des quantités plus importantes de protoxyde d'azote vendues sur Internet sont également utilisées par certains usagers.

## Nouveaux produits de synthèse

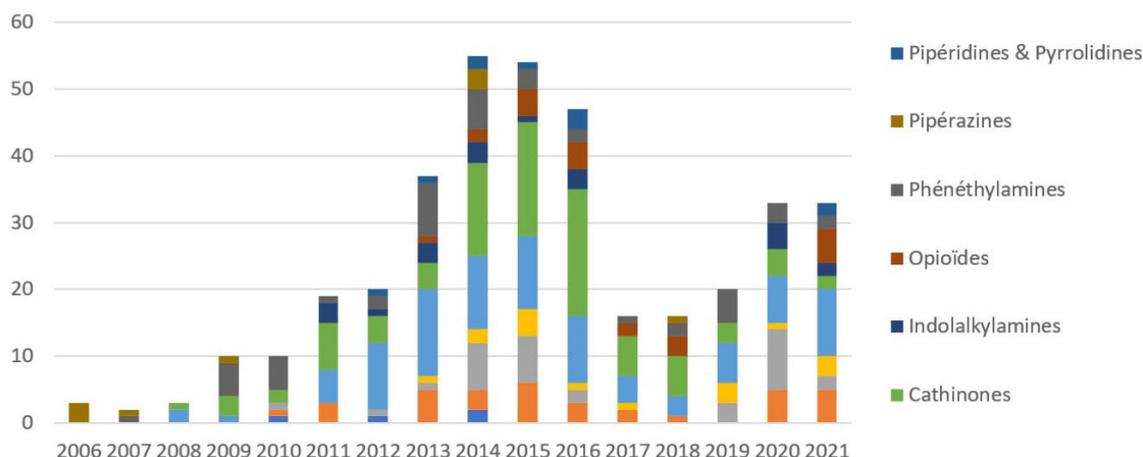
Apparues aux alentours de 2008, les appellations « nouveaux produits de synthèse » (NPS) ou « nouvelles substances psychoactives » (NSP), ou encore « RC » (pour Research Chemical), « *smart-drugs* », « *party-pills* », « *designer drugs* », « *sels de bain* », « *encens* », « *legal highs* », désignent un éventail hétérogène de molécules consommées pour leurs effets psychoactifs. On distingue plusieurs familles, avec, dans chacune d'elles, des molécules aux noms divers, souvent acronyme de leur composition moléculaire mais pas nécessairement : les cathinones (3MMC, etc.), les phénylétamines (2cB, etc.), les opioïdes de synthèse (fentanylloïdes, etc.), les cannabinoïdes de synthèses (JWH-018, UR-144, MDMB 4en PINACA...).

Généralement achetés sur Internet, les NPS sont vendus soit par leurs noms chimiques, soit à travers des noms commerciaux. Les structures moléculaires de certains de ces produits, copiant les substances illicites sans être tout à fait identiques, leurs permettaient, le plus souvent, de contourner pendant un temps la législation et de n'être pas encore classés comme stupéfiants. Cependant les autorités s'attachent désormais à classer une famille de molécules, plutôt qu'une molécule unique, afin de contrer au mieux la croissance du nombre des nouvelles substances mises sur le marché. Les molécules, une fois classées en France, peuvent continuer d'être commercialisées sur Internet, quand elles ne sont pas illégales dans le pays hébergeant le site<sup>89</sup>. Les molécules classées sont, par ailleurs, disponibles sur le Darknet.

<sup>89</sup> C'est le cas des cathinones, la classe entière de molécules ayant été classée en 2012 mais elles continuent d'être vendues sur des sites hébergés aux Pays-Bas, par exemple.

## Évolution du nombre de nouvelles molécules psychoactives identifiées en France entre 2006 et 2021

Le point SINTES n°8



## Cathinones (3-MMC, 4-MEC)

La 3-méthylmethcathinone (3-MMC) est une substance de synthèse de la famille des cathinones. Le chef de file de cette famille est la molécule de cathinone ( $\beta$ -két-amphétamine) alcaloïde sympathicomimétique<sup>90</sup> provenant des feuilles du khat (*Cathaedulis*), un arbuste africain, dont elle constitue le principe actif. Elle possède des caractéristiques proches de celles des amphétamines. Les cathinones, molécules synthétiques aux effets stimulants et empathogènes constituent une des familles de molécules intégrées à l'ensemble des nouveaux produits de synthèse (NPS). Parmi les cathinones, la 3-MMC est la substance la plus fréquemment observée, suivi par la 4-MEC. Un diminutif est maintenant largement utilisé par les usagers qui évoquent la « 3 » (pour 3-MMC), tout comme la 4-MEC peut être nommée « la 4 ». Ces cathinones sont vendues sous forme de cristaux ou de poudre, de couleur variable (blanc, translucide, jaunâtre). Elles peuvent être consommées sous forme de « parachute », en sniff (mais plus rarement pratiqué car les produits sont très agressifs pour les muqueuses nasales) ou en injection (pratique désignée sous le terme de « slam » en contexte de chemsex) après dilution dans de l'eau. Plus rarement la pratique de la prise intrarectale est constatée (dénommée « plug »), après dilution dans un faible volume d'eau.

<sup>90</sup> Les sympathicomimétiques (ou sympathomimétiques) sont une classe de molécules dont les propriétés imitent la stimulation du système nerveux sympathique. Dès lors, ils accélèrent la fréquence cardiaque, dilatent les bronchioles, et provoquent en général une contraction des vaisseaux sanguins (vasoconstriction).

## Médicaments psychotropes non opiacés

Les médicaments psychotropes regroupent plusieurs catégories de produits ayant pour fonction d'agir sur l'activité cérébrale : l'ensemble anxiolytiques-hypnotiques (benzodiazépines et médicaments apparentés pour la plupart), les antidépresseurs, les antipsychotiques (neuroleptiques), les anti-épileptiques (prégabaline), les régulateurs de l'humeur (lithium notamment) et les psychostimulants comme le méthylphénidate (Ritaline®). La prise de ces médicaments relève, dans la grande majorité des cas, de pratiques thérapeutiques, parfois dans le cadre d'une automédication (lorsque les médicaments n'ont pas été prescrits à la personne qui les consomme). Toutefois, ces médicaments peuvent donner lieu à des usages problématiques ou à risque.

### Benzodiazépine et apparentés

Si certaines classes de médicaments psychotropes apparaissent peu détournées ou mésusées (antidépresseurs, neuroleptiques, lithium), d'autres le sont fréquemment notamment, par les usagers de drogues illicites. C'est particulièrement le cas des benzodiazépines (BZD), une famille de molécules regroupant un ensemble de médicaments psychotropes (commercialisés sous les noms de Valium®, Xanax®, Lexomil®, Seresta®, Rohypnol®, etc.) utilisés dans le traitement médical de l'anxiété, de l'insomnie, de l'agitation psychomotrice, ou dans le contexte d'un syndrome de sevrage alcoolique. Ces molécules ont 4 propriétés principales : anxiolytiques, hypnotiques, myorelaxantes. Les cas d'abus et de dépendance, bien décrits dans la littérature médicale, concernent de nombreux patients les consommant dans un cadre thérapeutique.

Les benzodiazépines sont utilisées hors protocole médical du fait de leurs effets sédatifs, pour obtenir des effets spécifiques en association avec d'autres produits et notamment l'alcool, pour gérer la descente de produits stimulants, pour compléter un traitement de substitution. Pour les plus précaires, les effets recherchés visent souvent également à lever les inhibitions pour faire face aux conditions de vie éprouvantes du monde de la rue. Les BZD ne sont ainsi pas considérés par ces usagers comme des produits de première intention mais plutôt comme régulateurs d'autres consommations.

Les BZD sont principalement consommé per os. En effet l'injection de benzodiazépines nécessite une préparation précise, ces molécules étant peu soluble dans l'eau. Leur utilisation continue est susceptible d'engendrer le développement d'une tolérance et un risque de dépendance physique et psychique pouvant entraîner un syndrome de sevrage. Les BZD se revendent au marché noir à l'unité pour quelques euros ou par plaquettes entières. Elles peuvent être aussi troquées, échangées ou données.

## Diazépam (Valium®)

Le diazépam est une benzodiazépine (BZD) commercialisée sous le nom de Valium® (surnommé « Val », « vava », « la valérie », « azraq », « la bleue ») et se présente sous différentes formes : comprimés sécables, gouttes buvables et ampoules injectables. Hors protocole médical, ce médicament est ingéré et parfois sniffé ou injecté, principalement en intraveineuse et parfois en intramusculaire. Le Valium® est utilisé pour ses effets sédatifs et hypnotiques. Certains usagers le consomment afin de compléter les effets de l'héroïne, d'un MSO ou de pallier le manque ou pour amortir la descente de cocaïne ou de crack.

## Zolpidem (Stilnox®)

Le zolpidem (commercialisé sous l'appellation de Stilnox®) est un médicament de la famille des hypnotiques, apparenté benzodiazépine (il possède une activité proche de celle des BZD sans en partager la structure chimique). Il dispose d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) dans le traitement des insomnies occasionnelles ou transitoires. Il est délivré sur ordonnance sécurisée depuis avril 2017. Il est consommé hors cadre thérapeutique, par voie orale, en sniff ou en injection, pour ses effets hypnotique, relaxant ou de rush (en injection).

## Clonazépam (Rivotril®)

Le clonazépam est une molécule appartenant à la classe des benzodiazépines, commercialisé sous le nom de Rivotril® et ayant des propriétés sédatives, hypnotiques, anxiolytiques, mais aussi anti-convulsivantes. Le Rivotril®, se présente sous la forme d'un comprimé quadri sécable ou de solution buvable ou injectable. Il est prescrit dans le traitement des épilepsies, de l'anxiété, de certains troubles psychiatriques, du sommeil et dans le sevrage des benzodiazépines. En 2011, il est classé sur la liste des stupéfiants et l'année suivante les conditions de prescription et de délivrance sont modifiées : elles ne peuvent être effectuées que sur ordonnance sécurisée et les prescriptions initiales sont réservées à des neurologues ou des pédiatres. Hors protocole médical, le Rivotril® est principalement consommé par voie orale, les usagers l'utilisant pour ses effets apaisants (l'injection n'étant pratiquement pas rapportée). La consommation du Rivotril® peut venir en régulation ou en association avec d'autres produits comme l'alcool (potentialisation des effets d'ébriété) ou la BHD (accentuation de la défonce). Certains usagers affirment l'utiliser comme une aide au passage à l'acte délictueux, d'où son surnom de « madame courage » ou « mère courage ». Le Rivotril® est également couramment appelé par les termes « rivo », « roja », hamka », « hamar », « la rouge » (de la couleur de son blister) ou encore « reda ».

## Prégabaline (Lyrica®)

La prégabaline (commercialisée sous le nom de Lyrica®), est une molécule prescrite contre les douleurs neuropathiques, comme anticonvulsivant, ou dans le cas de certains troubles anxieux. Appelée « *saroukh* » (fusée en arabe), « prégabiline » (issu du nom de la molécule, la prégabaline) ou encore « *lyricou* », le Lyrica®, comme les benzodiazépines, dont il partage un certain nombre d'effets et de risques, fait l'objet d'usages hors protocole médical, pour des intentionnalités similaires : gestion des effets d'autres produits, désinhibition, recherche de bien-être, etc. Cette molécule a aussi la propriété d'abaisser la tolérance aux opiacés ce qui provoque une augmentation du risque d'overdose lorsqu'elle est consommée en association avec un opioïde. Afin de limiter ces usages hors cadre thérapeutique, la durée de prescription du Lyrica® est limitée à 6 mois et nécessite une ordonnance sécurisée depuis mai 2021<sup>91</sup>.

## Méthylphénidate (Ritaline®)

Le méthylphénidate ou MPH est stimulant du système nerveux central, on le retrouve sous dans divers médicaments vendus sous les noms Ritaline®. Il est utilisé pour traiter les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et plus rarement la narcolepsie ou l'hypersomnie ainsi que la dépression. Ses propriétés pharmacologiques sont comparables à celles des amphétamines. Hors protocole médical, il peut être consommé par voie orale, en sniff (les comprimés sont broyés de manière à obtenir une poudre) ou en injection. Les usagers recherchent les effets psychostimulants de la molécule, souvent afin d'augmenter leurs capacités physiques ou intellectuelles.

## Trihexyphénidyle (Artane®)

La trihexyphénidyle est un anticholinergique ayant une action antiparkinsonienne, essentiellement sur le tremblement. Elle dispose d'une AMM en France pour la maladie de Parkinson et pour le syndrome parkinsonien des neuroleptiques. Elle est commercialisée sous les noms de marque Artane® ou Parkinane®. Elle peut faire l'objet de consommation hors protocole thérapeutique, les usagers recherchant alors des effets stimulants, voire hallucinogènes à plus forte dose.

---

91 « Dans le contexte de l'entrée en vigueur le 24 mai des nouvelles conditions de prescription et délivrance des médicaments à base de prégabaline, et après consultation du CNOP, l'Agence Nationale de sécurité du médicament apporte les précisions suivantes :

- Les nouvelles conditions de prescription et de délivrance s'appliquent pour toute nouvelle prescription établie à compter du 24 mai 2021.
- Les prescriptions établies avant le 24 mai 2021 demeurent valables.
- Les pharmaciens peuvent donc délivrer le traitement à des patients qui présentent des ordonnances non sécurisées dont la date est antérieure au 24 mai 2021.
- Dans les établissements de santé, le recours à l'ordonnance sécurisée ne s'applique que pour les patients non hospitalisés et les prescriptions de sortie d'hôpital ».

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043173376?r=dthiyLbudW>